

FRANCISQUE GAY

*Ambassadeur de France*

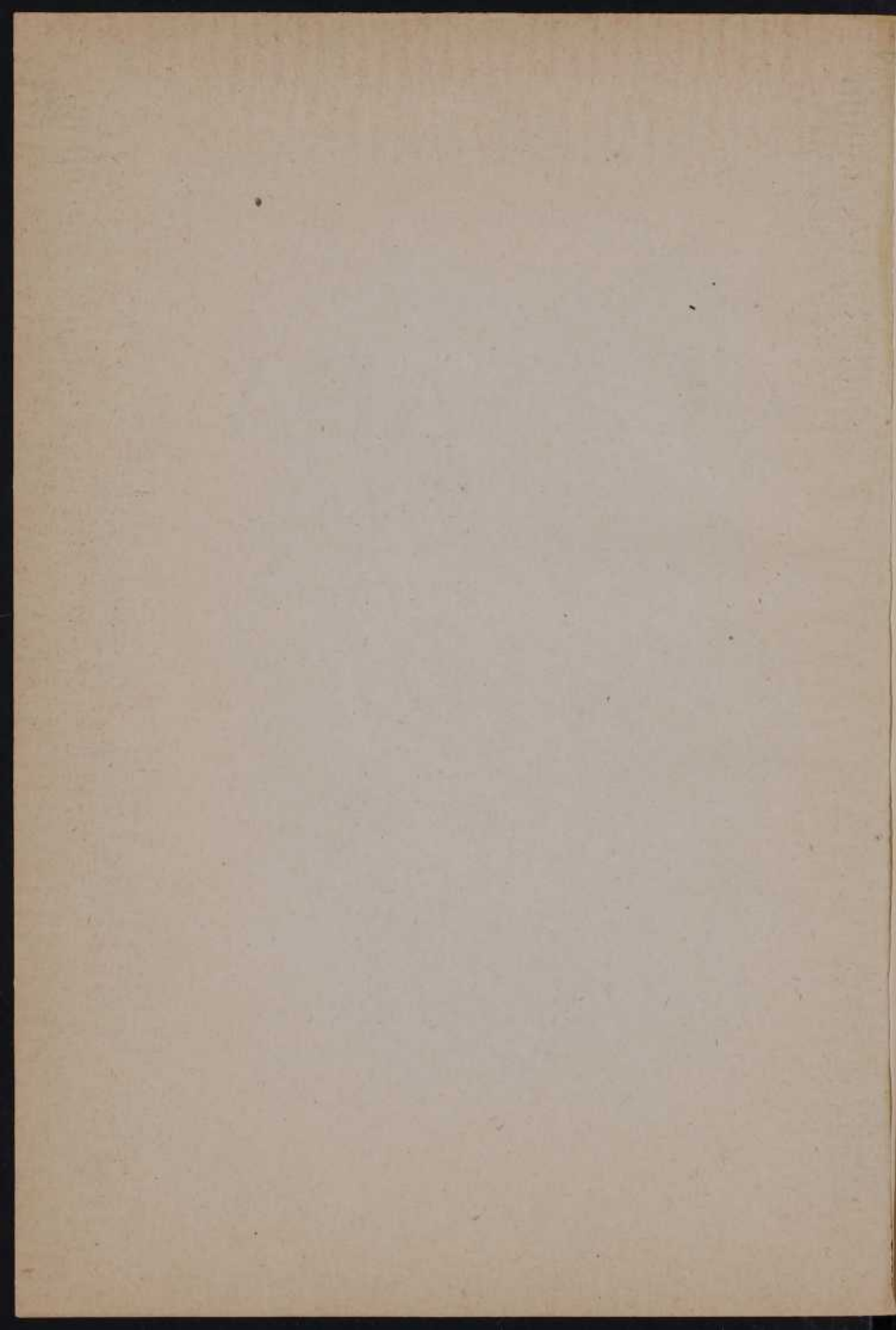
# CANADA

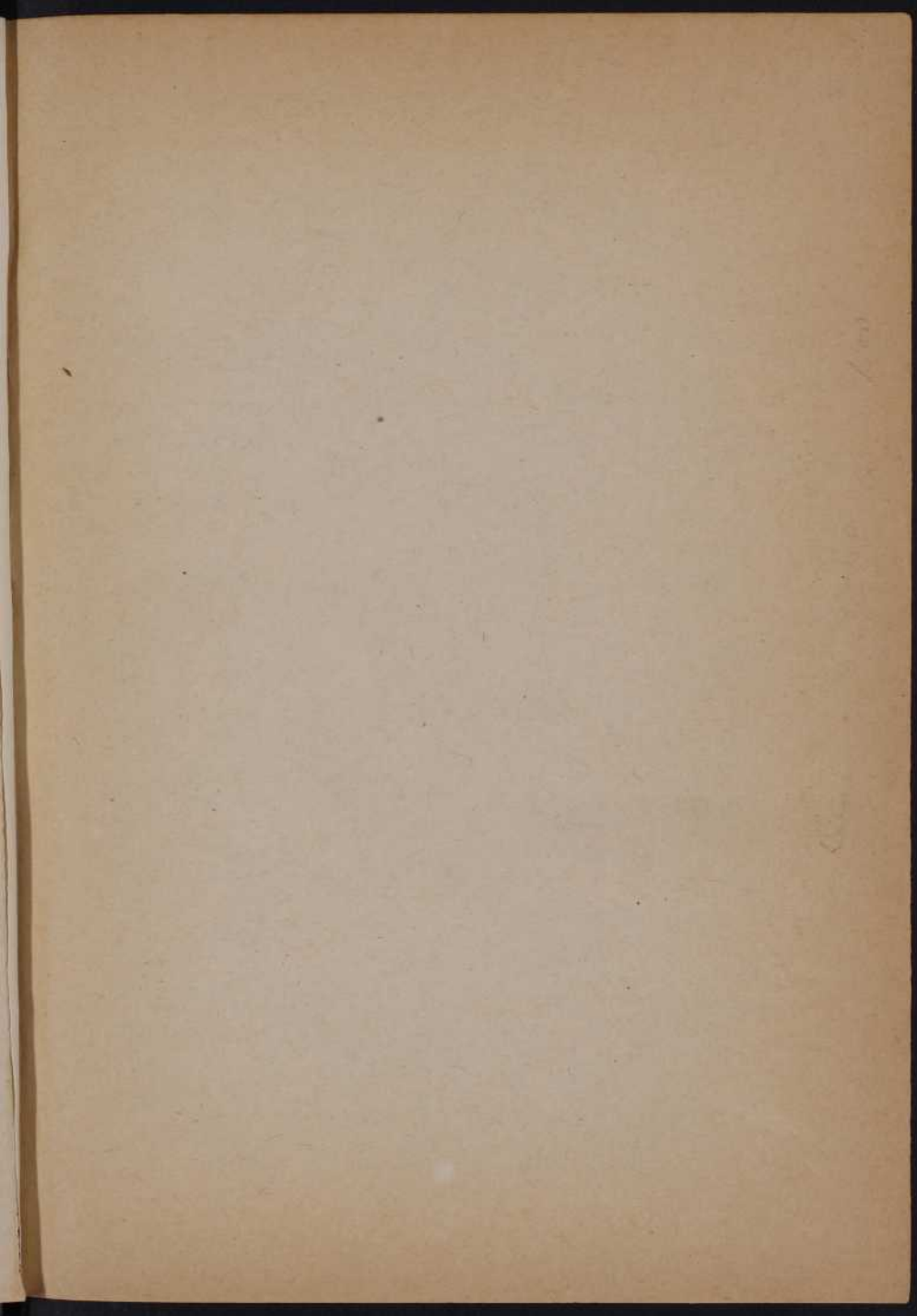
XX<sup>E</sup> SIÈCLE

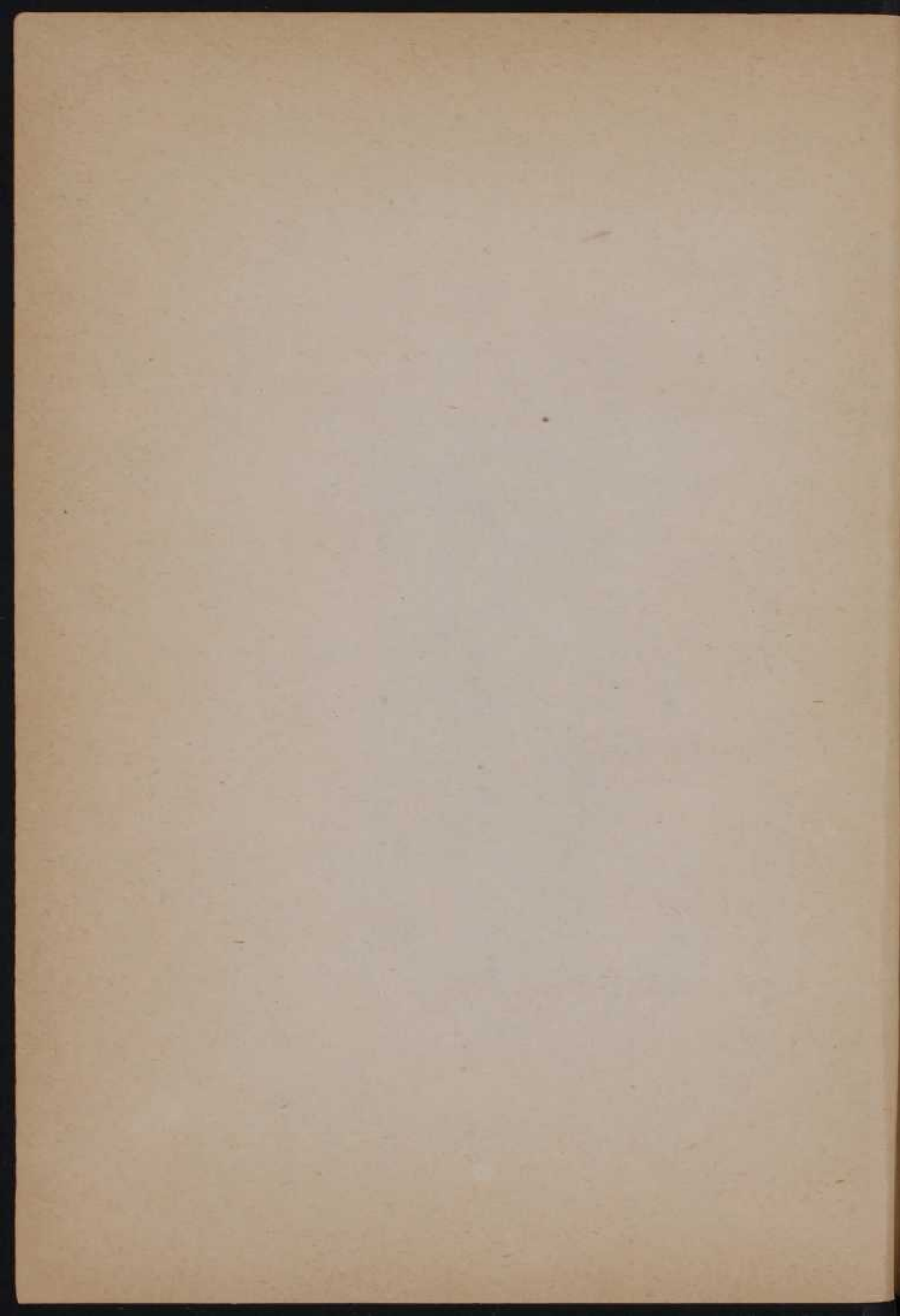
*Aujourd'hui . Demain*

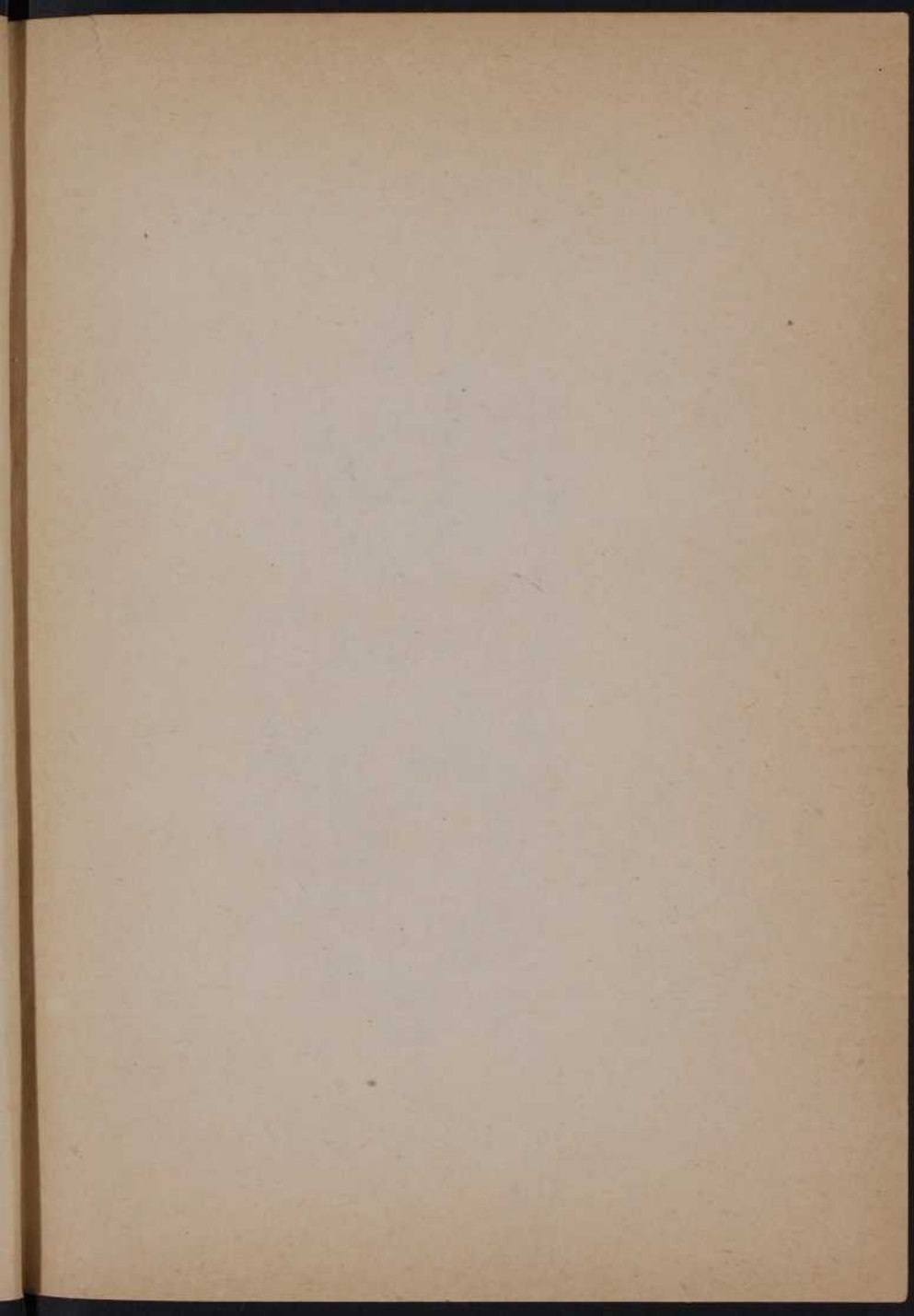
BEAUCHEMIN

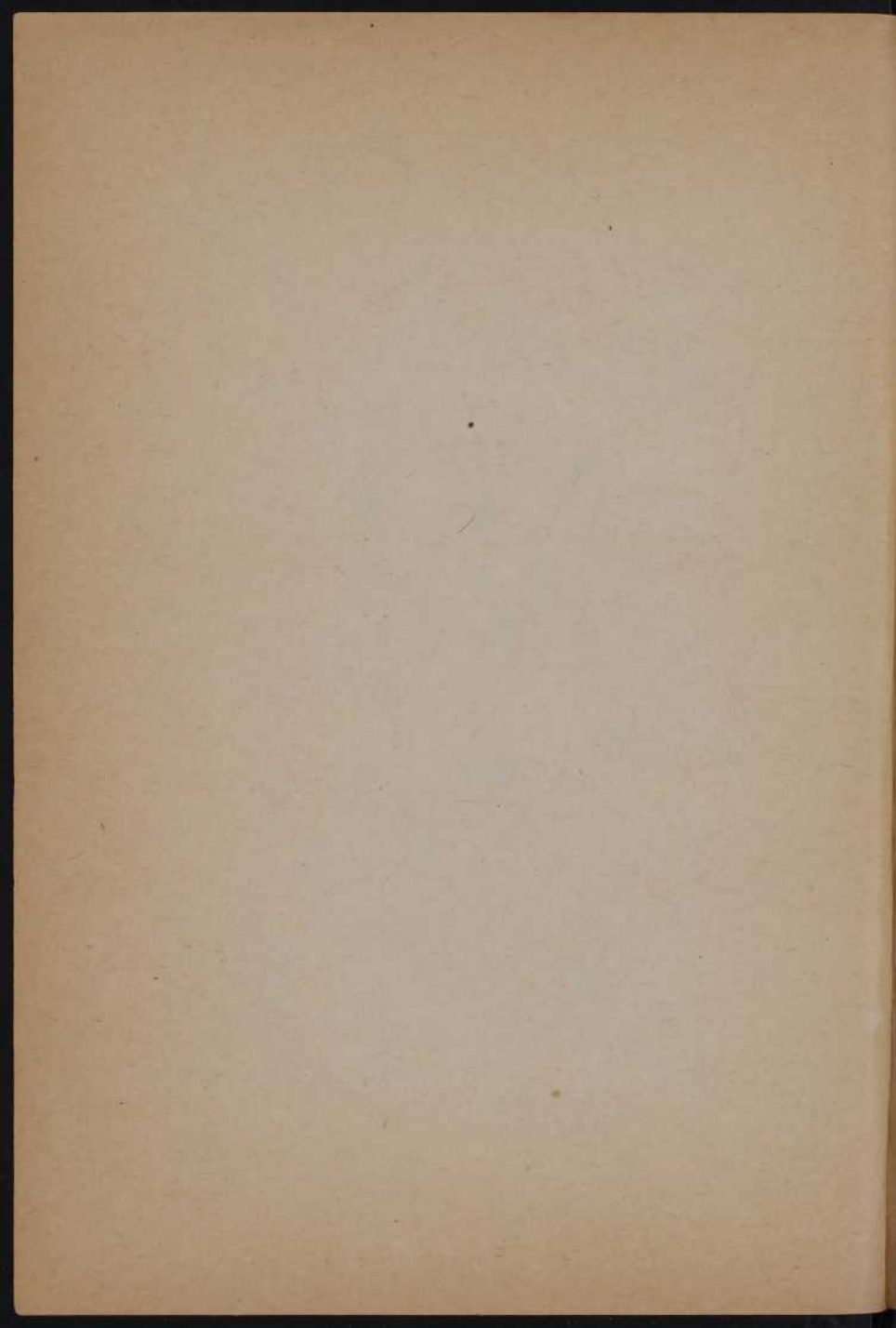
MONTREAL











CANADA XX<sup>e</sup> SIÈCLE

*Il a été tiré de cet ouvrage  
60 exemplaires sur pur-fil Outhenin-Chalandre  
numérotés de 1 à 60.*

FRANCISQUE GAY

*Ambassadeur de France*

# CANADA

XX<sup>E</sup> SIÈCLE

*Aujourd'hui. Demain*

BIBLIOTHÈQUE  
SAINT-SULPICE

BEAUCHEMIN

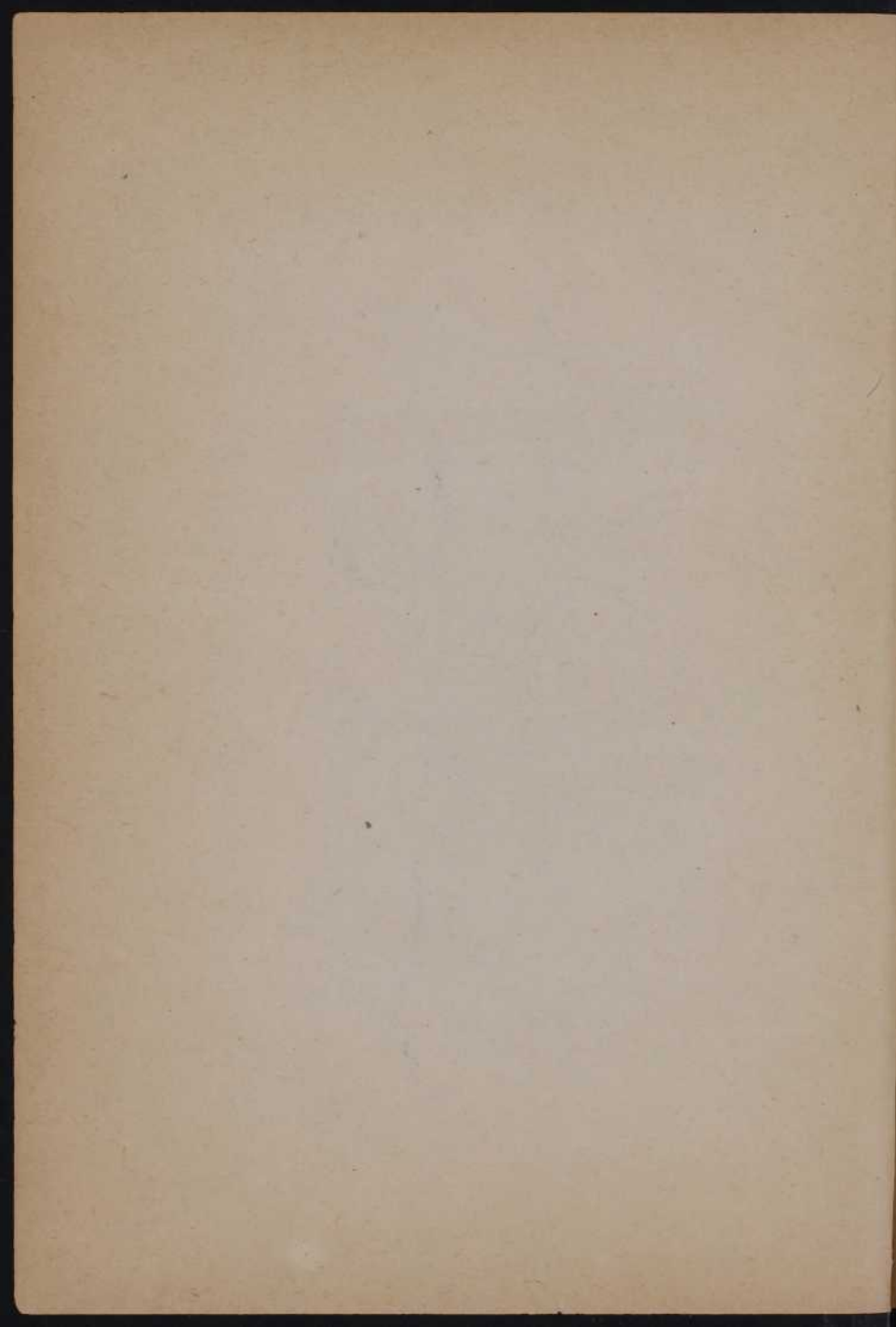
MONTREAL

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

- Bolchevisme et Démocratie, Librairie de la Démocratie, Paris, 1919.
- L'Irlande et la Société des Nations, Bloud et Gay, Paris, 1921.
- Comment j'ai défendu le Pape, Bloud et Gay, Paris, 1927.
- Non, l'Action Française n'a bien servi ni l'Église, ni la France, Bloud et Gay, Paris, 1927.
- Pour un rassemblement des forces démocratiques d'inspiration chrétienne, Bloud et Gay, Paris, 1935.
- Dans les flammes et dans le sang. Les crimes contre les églises et les prêtres en Espagne, Bloud et Gay, Paris, 1936.
- Pour en finir avec la légende des Rouges chrétiens, Editions de l'aube, 1937.
- La Tchécoslovaquie devant notre conscience et devant l'histoire, en collaboration, Editions de l'aube, 1938.
- Propagande. Définitions, défense, explication, publié clandestinement à Paris en 1943.
- Éléments d'une politique de presse: I. Les entreprises de presse. — II. Les grands services auxiliaires. — III. L'organisation professionnelle. — IV. La législation en matière pénale. — V. Les grands problèmes, Paris, 1944.
- Gouverner avec la Nation. D'abord dire la vérité au Pays. Discours prononcé le 29 novembre 1946 au Théâtre Marigny sous les auspices des Conférences des Ambassadeurs, Editions du Mail, Paris, 1946.

FC  
95.4  
G39  
1949

A MACKENZIE KING  
QUI  
PENDANT 27 ANS  
PRÉSIDA  
AUX DESTINÉES DU CANADA  
ET TOUJOURS S'APPLIQUA  
A MAINTENIR ET DÉVELOPPER  
L'AMITIÉ FRANCO-CANADIENNE  
EN HOMMAGE  
D'AFFECTUEUSE RECONNAISSANCE  
ET DE  
RESPECTUEUSE ADMIRATION



## INTRODUCTION

**D**epuis l'invention du téléphone, de la radio et de l'avion, le rôle de l'ambassadeur — qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore — ne peut plus être ce qu'il était dans le passé. Le plus souvent, les ministres, assistés de leurs techniciens, mènent directement les négociations dont, autrefois, les diplomates gardaient seuls la responsabilité comme la prérogative exclusive de leur charge.

Ce qui, toutefois, demeure leur fonction permanente, pour laquelle on ne saurait les suppléer, c'est de renseigner le souverain auprès duquel ils sont accrédités sur la situation, les sentiments, les intentions de la nation qu'ils représentent et d'informer pareillement leur gouvernement sur tous les problèmes qui peuvent affecter les relations des deux pays.

Or, dans les démocraties modernes, le souverain c'est, en définitive, le peuple. La mission essentielle des ambassadeurs est d'entretenir la meilleure compréhension mutuelle entre les opinions publiques, de resserrer les liens d'une collaboration confiante et amicale.

Ce qui me semble vrai de tous les postes diplomatiques s'impose très spécialement à l'ambassade de France au Canada. Je n'imagine pas qu'aucune nation, plus que le Canada, se montre soucieuse de connaître la France et d'être exactement connue de la France.

Je me trouvais préparé par mon passé d'éditeur, de journaliste, de député ou de ministre à consacrer le meilleur de mes activités, tant que durait ma mission diplomatique, à expliquer la France. L'amitié de quelques personnalités canadiennes appartenant à des milieux divers m'a permis, des premiers aux derniers jours, de réunir dans les salons de l'ambassade des représentants de toutes les provinces, de toutes les professions, à l'occasion de congrès ou de cérémonies diverses. Très vite, on avait pris l'habitude de demander à être reçu en corps à la Maison de France et à peu près exclusivement à la Maison de France. Je garderai toujours le souvenir des belles manifestations d'amitié franco-canadienne qui ont marqué les congrès des médecins et des membres du barreau, des journalistes et des écrivains, des visites de géographes et des maires, des membres de la Survivance française, des réceptions d'artistes dramatiques et des clubs Richelieu, Survivance française, Kiwanis, Pen Clubs, etc...

Dans la même intention de connaissance réciproque, et comme les services du Ministère des Affaires étrangères m'y avaient encouragé, j'ai visité de l'Ouest à l'Est, d'un Océan à l'autre, les principaux centres industriels et agricoles, universitaires ou religieux du Canada. J'ai accepté toutes les invitations qui m'étaient faites de rencontrer les groupements les plus divers. D'Halifax à Vancouver, de Windsor à Rivière de la Paix ou à Timmins, j'ai parlé jusqu'à 7 ou 8 fois par jour aux auditoires les plus divers: écoles, collèges, universités, hôpitaux, hospices, chambres de commerce ou coopératives agricoles. J'ai harangué en plein air des populations entières, je suis descendu dans le puits des mines et, partout, les municipalités, les groupements provinciaux participaient à l'organisation de ces visites. Partout, ouvriers, agriculteurs, professeurs, membres de toutes les profes-

sions libérales manifestaient la même curiosité passionnée pour toutes les choses de France, tout en renouvelant les mêmes témoignages d'amitié pour celui qui avait l'honneur de représenter la France.

Parallèlement, je m'appliquais en toutes occasions, avec une égale volonté, d'abord à mieux connaître le Canada, ses ressources présentes, les étapes de son prodigieux essor en tous domaines, ensuite à prendre une juste mesure des belles destinées auxquelles il se prépare.

Depuis ma toute petite enfance, j'ai toujours été passionnément intéressé par tout ce qui concerne le Canada. Ma grand'mère maternelle, Marie Clut, était cousine germaine de cet oblat de Marie Immaculée auquel le R. P. Duchaussois consacre 50 pages de son ouvrage *Aux glaces polaires*, sous le titre : *L'évêque de peine*. Ma famille garde une grande fierté de l'œuvre accomplie par l'intrépide missionnaire dans le Grand Nord. Lorsqu'il mourut, en 1903, j'avais 18 ans, le Canada tenait déjà une place immense dans mes préoccupations, mes curiosités, mes sentiments. Depuis, je n'ai cessé de rechercher et d'étudier dans les livres ou les brochures tout ce qui pouvait m'apporter des renseignements sur le grand pays ami. Lorsque l'annonce de ma nomination comme ambassadeur de France au Canada m'a amené la visite de journalistes en quête d'une interview sur ma nouvelle mission, ils m'ont trouvé en train de rassembler quelque 300 livres sur le Canada que j'avais retrouvés dans ma bibliothèque.

Cette modeste information sur mes curiosités, de France me précéda dans la presse canadienne, apportant l'assurance que le nouvel ambassadeur s'efforcerait de bien connaître le pays.

Naturellement, j'ai considéré que mon devoir était de poursuivre l'enquête que j'avais menée pendant tant

d'années, d'approfondir et d'élargir ma documentation sur tous les aspects de la vie du Canada. Je crois n'avoir négligé aucune source d'information complémentaire : livres et brochures, journaux et revues, publications officielles ou rapports d'organismes publics ou privés. En toutes occasions, au cours de mes nombreux voyages aussi bien que dans la capitale, j'ai pu m'entretenir librement des multiples problèmes intéressant le Dominion ou chacune des régions. J'ai interrogé les membres des gouvernements et des parlements provinciaux. J'ai été le « client », peut-être un peu indiscret, mais toujours si amicalement accueilli, de tous les centres de documentation, Bureau des Statistiques, Bibliothèque du Parlement, Sociétés historiques ou touristiques, Comités du Cinéma et de la Radio. Je me suis entretenu avec fonctionnaires et échevins, magistrats et médecins, commerçants et industriels, ouvriers et agriculteurs, journalistes et écrivains, professeurs de Collège ou d'Université, évêques, prêtres ou religieux. Partout, on a encouragé, secondé et apprécié ma volonté de contrôler sur place tous les renseignements que l'imprimé m'avait déjà donnés.

C'est peut-être bien pour cette raison qu'au moment où devait s'achever ma mission, alors que j'allais reprendre mon siège à l'Assemblée Nationale Française, de nombreux hommes politiques ou journalistes m'ont dit ou ont écrit combien ils souhaitaient que l'effort commencé soit poursuivi. Ils pensaient que, me retrouvant en contact plus direct avec l'opinion publique en France, je pourrais me consacrer davantage à faire mieux connaître et mieux aimer le Canada chez nous. C'est ainsi que je me suis trouvé amené à publier le présent ouvrage.

Ma décision a été peut-être imprudente. En rassemblant les rapports et les notes que j'avais envoyés ou que je

destinai au Département, je mesure mieux, de mon bureau d'éditeur, combien ils conserveront la trace de leur rédaction hâtive. Mes hésitations ont retardé l'apparition du livre.

Il existe déjà tant d'excellents ouvrages sur le Canada. Quelques-uns ont connu en France une assez large diffusion. En relisant les plus anciens, j'ai constaté que certaines études de Louis Arnould et de J. Wilbois, de Jean Lionnet, de G. L. Jaray et Louis Hourticq peuvent être encore consultées avec profit. Les livres plus récents de Gailhard de Champris et de Maurice Genevoix, comme ceux d'auteurs canadiens, tels le major Lanctot et Jean Bruchesi, constituent une précieuse base d'études. Je ne saurais tout citer, mais nous avons surtout le livre admirable, si clair, si intelligent, si dense d'André Siegfried : publié en 1937, profondément remanié en 1947, il reste l'œuvre la plus solide sur le Canada d'aujourd'hui.

A force de le lire et de le relire, je me suis imprégné de sa substance. J'aurais pu le citer dans bien des pages de mes 3 ou 4 premiers chapitres. Je redoute même qu'ici ou là mon texte ne doive plus qu'il n'est rappelé à d'inconscientes réminiscences et je m'en excuse. Cependant, il me semble que, tel quel, mon livre peut servir de mise au point pour certaines questions déjà traitées par André Siegfried. Les transformations s'opèrent si vite dans les structures politique, nationale, économique du Canada, qu'il peut être utile d'en commenter les dernières étapes en regard des statistiques les plus récemment publiées, celles de 1947, sinon toujours celles de 1948.

Sur d'autres points, je me sens plus à l'aise. J'aborde des problèmes qui, jusqu'ici, au Canada aussi bien qu'en France, n'ont pas fait l'objet de travaux d'ensemble, simplement de notes éparses dans des périodiques ou dans des publications techniques peu accessibles. C'est

le cas, notamment, pour mes chapitres sur l'unité nationale, les confessions religieuses ou l'enseignement.

J'avais projeté d'examiner d'autres aspects de la vie du Canada qui, pareillement, n'ont été qu'assez peu étudiés. A cette intention, j'avais réuni une importante documentation sur tous ces problèmes : position des mouvements politiques, sociaux ou syndicaux, évolution des lettres et des arts, de la musique ou du théâtre, de la presse, du film, de la radio, de la recherche scientifique, activité des Fermes expérimentales, etc... Mais cela aurait considérablement retardé la publication de mon travail. D'ailleurs, si mes obligations nouvelles me le permettent, je pourrais donner plus tard un second volume.

Mais j'avais hâte de tenir ma promesse, de remplir cette mission de rapprochement qui m'avait été si amicalement proposée. J'espère qu'en dépit de ses imperfections, ce livre contribuera à faire mieux connaître à la France la jeune nation canadienne. Dans le magnifique exemple du Canada, notre peuple, qui poursuit courageusement son effort de relèvement et de rénovation, peut trouver quelque encouragement. Il n'est pas moins réconfortant de rappeler qu'au delà des océans nous pouvons toujours, aux heures des difficultés, compter sur l'amitié secourable et généreuse d'un grand peuple où se trouvent si intimement unis les hommes qui se réclament des traditions britanniques et ceux qui, à travers les siècles, ont conservé intact l'héritage de la langue et de la foi chrétienne de nos pères.

FRANCISQUE GAY.

## I

### LE CANADA, GRANDE PUISSANCE POLITIQUE

Il ne saurait être question de retracer ici, même sommairement, les principales étapes franchies par le Canada avant d'être reconnu comme unité politique distincte, comme nation pleinement indépendante et souveraine, depuis le traité de 1763 et l'établissement de la Confédération en 1867, en passant par le statut de Westminster de 1931.

Cette histoire a été admirablement écrite — du moins jusqu'en 1946 — par André Siegfried. Cependant, pour apprécier les progrès réalisés en ces dernières années, il ne sera pas inutile de rappeler comment le Canada est entré dans la guerre et comment, jusqu'en ces derniers mois (réunion à Londres des Premiers Ministres du Commonwealth, octobre 1948), il entend régler librement sa collaboration avec les autres nations du Commonwealth.

#### I. — Pendant les hostilités.

Dès le 3 septembre 1939, le Premier Ministre Mackenzie King, s'adressant par la Radio au peuple canadien, déclare : « Le Canada comme une nation libre du Common-

wealth apporte volontairement sa collaboration. » Cinq jours plus tard la même déclaration est renouvelée avec plus de force encore devant le Parlement. « Le Canada doit prendre aujourd'hui sa décision comme une nation possédant, dans la plénitude de son droit, tous les pouvoirs et toute l'autorité d'une nation... Cette décision sera prise par le pays volontairement. »

C'est encore en proclamant qu'il en prenait librement l'initiative que le Canada proposait le plan d'entraînement aérien des nations du Commonwealth. Il revendique pour lui le droit de décider souverainement comment sera établi sur son territoire un centre puissant de formation des pilotes pour l'aviation militaire des démocraties alliées. Jusqu'au bout il assumera l'entière direction de cette gigantesque entreprise.

Quelques mois plus tard — le 17 août 1940 — avant même l'entrée effective des Etats-Unis dans la guerre, Mackenzie King acceptera, sans la moindre hésitation, de négocier seul avec le Président Roosevelt l'Accord d'Ogdensburg. La Grande-Bretagne n'a même pas été présente aux entretiens où fut décidée la création d'un *Permanent Joint Board of Defense*. Le nouvel organisme aura pour mission d'organiser la mise en commun de tous les moyens propres à assurer la défense du continent américain.

Cependant, tout en manifestant sa volonté d'indépendance à l'égard de la Grande-Bretagne, le Canada ne consent pas à aliéner la moindre part de sa liberté au profit des Etats-Unis. S'il accepte de prendre sa part, toute sa part dans les responsabilités et dans les risques, il se refuse à utiliser les facilités offertes par le *Lend-Lease* qui pourraient le placer un jour sous la tutelle financière des Etats-Unis. Il payera donc *cash* les achats qu'il fera à son puissant voisin pour les besoins de l'entreprise

commune. Il demande simplement que celui-ci lui achète dans les mêmes conditions, pour une valeur équivalente, des produits de l'agriculture, de la forêt et de l'industrie canadiennes. Le détail de ces échanges réciproques est précisé dans les accords de Hyde Park (20 avril 1941) conclus entre MM. Roosevelt et Mackenzie King.

C'est toujours en toute souveraineté que le Parlement canadien a voté les lois organisant l'armée en temps de guerre. Plus d'un million d'hommes furent ainsi enrôlés ou appelés, soit environ un douzième de la population, la moitié des hommes entre 20 et 45 ans.

Cependant cette levée en masse n'arrête pas l'effort de production. Le tonnage des fournitures de toutes sortes expédiées aux alliés ne cesse d'augmenter. Un temps le Canada s'est classé comme le second des pays exportateurs : les quatre cinquièmes de ses envois consistent en matériel de guerre.

Pour soutenir cet effort gigantesque, le Gouvernement avait déjà engagé, à la fin de 1944, plus de six milliards de dollars de dépenses, soit à la valeur d'aujourd'hui environ 150.000 francs par tête d'habitant, c'est plus du double de la charge que les Etats-Unis ont imposée à chacun de leurs habitants.

Bien plus, pour permettre à celles des Nations Unies les plus directement engagées dans le combat de soutenir leur effort de guerre, le Canada décide, par la loi d'aide mutuelle adoptée en mai 1943, de ne pas réclamer le paiement intégral des fournitures qu'il aura faites.

En même temps, il prend une part active à toutes les initiatives destinées à venir en aide aux nations éprouvées. C'est M. Pearson qui est élu président de la Conférence de Hot Springs en juin 1943 où va se préparer la fondation de l'U.N.R.R.A. Et c'est à Montréal, toujours sous la présidence de M. Pearson, qu'en septembre 1944 est défi-

nitivement organisée l'Administration du Secours et du Rétablissement des Nations Unies.

Des représentants du Canada participent à la Conférence de Bretton Woods (juillet 1944) où seront élaborés des plans pour la stabilisation des monnaies nationales et pour la régularisation des échanges internationaux.

Enfin, à San-Francisco — avril-juin 1945 —, la délégation canadienne joue un rôle de toute première importance dans la rédaction de la charte des Nations Unies.

## II. — Depuis la fin des hostilités.

Il n'est donc pas surprenant que le Canada se soit vu accorder dans toutes les assemblées internationales un véritable statut d'égalité avec les plus grandes puissances du monde.

On retrouve ses représentants, toujours respectés et écoutés, dans les commissions et dans les organismes appliqués à la réorganisation de la vie internationale : aux Nations Unies, à l'U.N.R.R.A., au Fonds Monétaire International, à la Conférence Économique. Montréal est choisi comme le siège permanent de la Fédération Internationale de l'Aviation Civile (I.C.A.O.).

Après la déclaration de Washington en novembre 1945, le Canada se voyait attribuer un siège permanent à la Commission de l'énergie atomique chargée de préparer les mesures de contrôle de cette nouvelle puissance.

Enfin, à la session de septembre 1947, le Canada était élu membre, pour une durée de deux ans, du Conseil de Sécurité et l'on sait la place qu'il s'est faite dans les sessions du Conseil. Ainsi, tout naturellement, le Canada devait être amené à développer considérablement sa représentation diplomatique. Déjà pendant la guerre quelques-unes de

ses premières légations avaient été transformées en ambassades. Après la guerre le mouvement s'accélère, chaque année le réseau s'étend. De nouvelles légations sont créées. En octobre 1948, la légation d'Italie à Ottawa devient ambassade.

On remarque que les gouvernements envoient généralement à Ottawa des personnalités ayant occupé préalablement des postes importants. L'ambassadeur de Chine est un ancien ministre des Affaires étrangères, ayant joué dans la vie politique de son pays un rôle de premier plan. L'ambassadeur des Pays-Bas, lui aussi, est un ancien ministre des Affaires étrangères. Le nouvel ambassadeur des Etats-Unis avait été ambassadeur à Prague et à Moscou. Peut-être observera-t-on que, pour les Etats-Unis, il est assez naturel qu'Ottawa l'emporte sur Moscou, mais c'est de Washington même que l'ambassadeur d'Italie vient d'être promu à Ottawa.

La participation financière du Canada au redressement économique du monde a été considérable, il nous suffira pour en témoigner de citer Walter Lipmann qui écrivait le 25 février 1948 : « Homme pour homme, contribuable pour contribuable, les Canadiens ont supporté une part plus lourde dans les charges de la reconstruction européenne que nous, les Etats-Unis. Bien que la population canadienne ne soit qu'un douzième de la nôtre et le revenu national canadien un dix-huitième, la contribution du Canada à la reconstruction de l'Europe est exactement un cinquième de la nôtre... En d'autres termes, proportionnellement au nombre des habitants, le contribuable canadien a supporté une charge de plus de deux fois supérieure à celle supportée par le citoyen des Etats-Unis et trois fois supérieure proportionnellement au revenu respectif des deux nations. »

Et si, à l'occasion du Plan Marshall, il n'a pas été possible

au Canada d'augmenter encore sa participation financière, on peut observer qu'en fournissant, sur les crédits américains, des produits à un prix plus bas, il apporte à l'Europe une nouvelle contribution singulièrement précieuse.

### III. — Appui donné à la France.

L'influence et l'autorité que le Canada a prises au sein du Commonwealth ou dans l'Assemblée des Nations Unies ont été généralement employées au service de la France. Au fur et à mesure qu'il affermissait son autorité et son indépendance, il paraissait s'attacher davantage à nous servir d'intermédiaire aussi bien avec la Grande-Bretagne qu'avec les Etats-Unis.

On a pu constater souvent que, dans les réunions internationales, l'accord s'établit spontanément entre les représentants du Canada et les délégués français.

Nos amis Canadiens sont toujours heureux que nous leur en témoignions quelque gratitude. J'ai manifestement procuré quelque joie au Premier Ministre, M. King, en lui donnant l'assurance, à la fin d'un grand repas officiel à l'ambassade, que la France conservait le souvenir du rôle qu'il avait joué à la Conférence de Québec en août 1943.

Certes, il serait exagéré de prétendre que jamais la moindre divergence ne se soit élevée entre délégués français et délégués canadiens, mais ce que l'on peut affirmer sans risquer d'être contredit, c'est qu'avec aucune autre nation nous ne nous sommes trouvés plus habituellement, plus complètement, plus amicalement d'accord. Vingt fois on a pu en faire la constatation. A propos des affaires les plus modestes comme celles de procédure, ou à propos des plus graves débats comme ceux sur la Palestine ou sur l'Allemagne.

Du reste, les réactions de l'opinion publique, à en juger par la presse, ont été tout aussi favorables aux points de vue français que celles des diplomates, des parlementaires ou des ministres. Tous inclinent volontiers vers nos thèses. Ils partagent nos inquiétudes et jusqu'à nos susceptibilités : comme pour nous, leur contribution à la guerre n'a pas été suivie d'une égale responsabilité dans l'élaboration de la paix ; comme nous ils redoutent d'être entraînés dans un conflit alors qu'il ne leur est pas toujours possible de faire entendre les recommandations qui tendent à le prévenir.

C'est grâce à son intervention discrète qu'au cours de l'entrevue historique entre Roosevelt et Churchill, il a été décidé de reconnaître enfin le Comité Français de la Libération Nationale. Moins d'un mois auparavant, le Président Roosevelt avait proclamé solennellement qu'aucune reconnaissance ne pourrait être accordée avant la fin des hostilités, après que le peuple français se serait lui-même prononcé. Il est permis de se demander comment le Gouvernement d'Alger aurait pu imposer son autorité aux forces de la résistance — où les communistes étaient puissants — si Mackenzie King n'avait pas fléchi l'obstination de Roosevelt et de Churchill lui-même.

C'est encore le Premier Ministre King qui, en avril 1945, à San-Francisco, faisait accepter le français comme langue de travail aux Nations Unies.

C'est également sur l'initiative du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures M. Saint-Laurent, aujourd'hui Premier Ministre, qu'à cette même conférence la France se voyait attribuer sans débat un siège permanent au Conseil de Sécurité.

Il est inutile d'insister sur l'importance de l'aide financière que le Canada a apportée à la France par les accords du 9 avril 1946 et du 20 août 1947. Sans doute les crédits

ouverts à la Grande-Bretagne sont-ils considérablement plus importants, mais les circonstances étaient totalement différentes. En consentant à la France une avance de crédits de 242 millions de dollars, remboursable en trente ans avec un intérêt de 3%, le Canada a puissamment contribué à la remise en marche de notre économie.

La France peut encore se féliciter de l'appui sans réserve donné par le Canada, dès les tout premiers moments, aux accords de Bruxelles. Incontestablement il a voulu user de toute son autorité pour éclairer et entraîner l'opinion publique non seulement du Canada, mais encore des Etats-Unis. Quelques-uns des hommes d'Etat canadiens les plus représentatifs : MM. Mackenzie King, Saint-Laurent, Claxton, Pearson, ont multiplié les déclarations, les appels non déguisés à l'opinion américaine. Il ne saurait être contesté que c'est sur leurs initiatives réitérées que les réunions ont été décidées qui ont préparé la coopération des deux continents pour la défense de l'Atlantique Nord.

## II

### LE CANADA, GRANDE PUISSANCE MILITAIRE.

**P**récisément pour les raisons que nous venons d'exposer, le Canada a compris que s'il voulait s'affirmer comme puissance politique, pleinement indépendante et souveraine, il devait revendiquer aussi les responsabilités d'une grande puissance militaire.

#### I. — Pourquoi le Canada ne saurait rester neutre.

C'est le sens même de toutes les déclarations et des initiatives que nous venons de rappeler. Le Gouvernement canadien, avec insistance, avertit son opinion publique que les menées soviétiques constituent un danger, non seulement pour l'hémisphère occidental, mais pour toutes les nations démocratiques éprises d'un idéal de liberté publique et de progrès social. En demandant aux Etats-Unis d'appuyer sans réserve les accords de Bruxelles, il sait à quoi il s'engage lui-même. Il s'agit bien d'une action commune, devant se dérouler aussi bien sur le plan militaire que sur le plan diplomatique et économique. Le Canada compte que cette initiative collective solennellement proclamée pourra décourager la volonté d'expansion soviétique et ainsi sauvegarder la paix du monde.

Est-il besoin de souligner davantage combien ce langage diffère de celui tenu avant les deux guerres mondiales par les chefs politiques du moment. Cependant, il est manifeste que le Gouvernement de M. King a été immédiatement suivi, soutenu, par l'immense majorité du Parlement et du pays.

L'opinion publique comprend parfaitement quelle est la portée de cette initiative. Le Canada ne veut pas, ne peut pas rester neutre, car l'enjeu des luttes dans le monde moderne serait la liberté personnifiée par les nations démocratiques contre une tyrannie, plus dure peut-être que celle des totalitaires fascistes et nazis, incarnée cette fois par le bolchevisme. Le Canada est donc, d'avance, résolu à s'engager sans tergiversations, sans réserves, pour la défense de l'idéal pacifique des démocraties.

Les Canadiens français et les Canadiens anglais comprennent, plus ou moins confusément, que leur indépendance à l'égard de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis peut s'en trouver ainsi consolidée et leur influence au sein du Commonwealth renforcée. La Grande-Bretagne, au contraire, dans les récentes rencontres de Londres, a dû se résigner à ce que l'épithète *British* ne soit plus ajoutée à Commonwealth. C'est le Canada qui bénéficie de cette perte de prestige. Il pourrait bien être amené, en des jours proches, à devenir le réel centre de gravité de toute l'institution. Du même coup, en majorant son importance dans le Commonwealth, le Canada se dégage de la tutelle que son puissant voisin pourrait faire peser sur sa vie politique ou économique. Déjà la Convention d'Ogdensburg et celle de Hyde Park lui avaient apporté tout le bénéfice d'une large collaboration tout en sauvegardant ses libertés essentielles. Inspirateur de la politique du Commonwealth, il se retrouve, avec plus d'autorité, pour traiter en quelque façon sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis.

D'ailleurs, le Canada peut faire état de sa participation aux deux guerres mondiales. L'effort qu'il a fourni notamment au cours de la guerre de 1939-1945 a abouti à des résultats vraiment extraordinaires, surtout pour un pays jeune et dont la population n'atteignait pas douze millions d'habitants. Avec un million d'hommes mobilisés, c'est près de la moitié des hommes entre 20 et 45 ans qu'il avait enrôlés, sans que son effort de production s'en soit trouvé ralenti.

Quelques-unes des tâches les plus rudes, sinon les plus spectaculaires, de la guerre ont été réservées à l'armée canadienne. C'est elle qui accomplit le raid de Dieppe ou qui, par son action à Caen, à Falaise, au Mans, participe efficacement à la délivrance de la Normandie. Nous la retrouvons engagée en Sicile et en Italie ; assurant le nettoyage du Nord de la France et de toute la Belgique et de la Hollande.

Nous avons déjà rappelé que, pendant plus de cinq ans, le Canada a été le centre d'entraînement de l'aviation militaire de tout le Commonwealth. En janvier 1944, le Corps d'Aviation Royal Canadien comptait 215.200 officiers, sous-officiers ou soldats. Le centre d'entraînement avait, pour sa part, fourni 131.500 membres d'équipages aériens à la Grande-Bretagne, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

On connaît moins quelle fut la participation de la Marine Royale Canadienne à la guerre. Mentionnons qu'en 1945 elle comprenait plus de 800 navires en service actif dont 378 classés comme navires de combat, notamment : corvettes anti-sous-marines, frégates et dragueurs de mines d'escorte. Pour le débarquement en Normandie, plus de cent unités canadiennes et 10.000 officiers et marins ont été engagés. Mais son entreprise la plus importante aura été d'assurer, presque exclusivement, l'escorte des

navires marchands qui, à travers l'Atlantique, ont transporté, de l'Amérique du Nord au Royaume-Uni, plus de 181 millions de tonnes d'approvisionnement ou de munitions.

Cependant le Canada comprend parfaitement que, si importante qu'ait été sa contribution aux deux guerres mondiales, la situation présente lui crée des obligations d'une toute autre nature, singulièrement plus astreignantes, sans commune mesure avec celles qu'il a dû assumer dans le passé.

Il apparaît, en effet, que la menace russe ne saurait avoir pour premier objectif l'Europe, laquelle, ravagée par le dernier conflit, ne peut être considérée par la Russie comme l'adversaire principal. C'est sans aucun doute contre les Etats-Unis que la Russie pourrait être tentée de rechercher d'abord la décision. Or les progrès de l'aviation, le perfectionnement de la balistique (V<sup>1</sup>), la découverte de l'arme atomique, tout semble indiquer que les marches des Etats-Unis, qu'il conviendrait de défendre, ou d'où devraient partir les contre-offensives, se situent sur l'immensité de la frontière arctique canadienne, qui s'étend sur 6.400 kilomètres face aux 6.500 kilomètres des côtes de l'arctique russo-sibérien.

## II. — La situation géographique du Canada.

Ainsi le Canada a pris conscience que les immenses territoires arctiques, dont il partage dangereusement avec l'U.R.S.S. la propriété presque exclusive, ne constituent plus, au temps de l'avion à réaction et de la bombe atomique, une frontière inviolable, mais plutôt une gigantesque tête de pont ouvrant les voies les plus rapides entre le continent américain et le monde slave. Le Canada

ne peut donc plus méconnaître l'importance stratégique de ses régions polaires qui s'étendent de l'embouchure de la rivière Mackenzie jusqu'aux extrémités orientales de la Terre de Baffin, ayant une face tournée vers l'Atlantique, l'autre surveillant les routes du Pacifique.

Aussi, dès le temps de guerre, le Gouvernement canadien s'est-il préoccupé d'organiser hâtivement, mais solidement, les solitudes glacées du Grand Nord. Il y pousse résolument l'exploration des ressources de toutes natures qui peuvent permettre un peuplement humain. A des centaines de milles du cercle arctique, il installe des postes de police montée. Dans toutes les directions, il s'ingénie à développer le réseau des communications terrestres, fluviales, maritimes, aériennes, avec une infrastructure et des installations communes.

L'immense ligne ferroviaire transcontinentale constitue une puissante rocade communiquant, par l'arrière, avec les centres administratifs, politiques, industriels des deux nations nord-américaines. On a pu observer que les plus puissantes forces économiques et politiques du nouveau continent se trouvent rassemblées à l'intérieur du polygone dont Chicago, Montréal, Boston, Washington et Saint-Louis sont les sommets. De cette rocade partent déjà les voies pénétrantes qui montent en rayonnant vers le Nord.

Ne pouvant assumer seul la mise en état de défense de ce front démesuré, le Canada a autorisé les Etats-Unis à établir des bases météorologiques ou aériennes et des postes de secours depuis la Baie de Frobisher jusqu'à la Terre de Baffin en passant par le Labrador. Mais il a été nettement convenu que, la guerre finie, les installations permanentes seraient rachetées, pour devenir la propriété exclusive du Canada.

Toujours dans le même esprit de collaboration, les Etats-Unis ont assuré la charge de la construction de la Grand'

Route de l'Alaska qui s'étend sur 2.400 kilomètres, de White-Horse, déjà en communication avec Edmonton, jusqu'à Fairbanks. Aujourd'hui le Canada, ayant racheté toutes les constructions édifiées, est redevenu seul maître de toute la partie de la route qui traverse le sol canadien.

Du reste, seul, il a poussé vers le Nord d'autres antennes, empruntant la ligne naturelle du Mackenzie et desservant les principaux centres miniers ou les bases aériennes de Norman-Wells, Simpson, Yellowknife, Fort-Yukon, Aklavik, etc. Un pipe-line relie Norman-Wells au Pacifique, des stations de radio et de météorologie s'échelonnent tout au long de cette ligne, route fleuve. Les champs d'aviation sont encore rares, mais les pistes sur glace sont nombreuses.

L'Est de l'Arctique qui encercle la Baie d'Hudson dispose d'une base centrale, à Winnipeg, et d'une base secondaire, à Churchill, avec un double rang de bases aériennes, chacune flanquée d'une station scientifique, couvrant le Keewatin, la Terre de Baffin et le Labrador pour s'avancer jusqu'à l'Île Victoria ou la Terre d'Ellesmere.

Ces observations peuvent paraître fastidieuses ; elles visent à montrer l'importance de l'œuvre réalisée. Déjà le sol canadien offre des pistes de départ pour les itinéraires les plus directs entre le continent américain et le vieux monde, celui de l'Est comme celui de l'Ouest. De Vancouver, la route Crimson se dirige vers l'Ecosse, en survolant Edmonton, Churchill, la Terre de Baffin, le Groënland et l'Islande. De Winnipeg partira la route aérienne la plus courte vers la Sibérie centrale en empruntant, au nord d'Edmonton, la ligne du Mackenzie. D'Edmonton, on atteindra la Sibérie orientale en traversant le Yukon et le Détroit de Behring. De Vancouver, on se dirige vers le Japon, en longeant la chaîne de l'Alaska et les Aléoutiennes. Montréal est déjà la base organisée pour les voyages rapides vers l'Europe occidentale et centrale.

Mais, et il convient d'y insister, en se déclarant prêt à apporter la plus large collaboration à l'organisation d'un front arctique, le Canada revendique, pour lui, la responsabilité d'organiser, en toute indépendance, son propre secteur.

C'est avec cette double préoccupation — coopérer, maintenir sa souveraineté — qu'il a organisé toute une série de grandes expéditions d'études et de reconnaissance : croisière de l'Ariès, en 1945 ; expédition du Bœuf Musqué, de Churchill à Edmonton par Cambridge-Bay, en 1946 ; missions pour l'étude des variations magnétiques en 1947 et 1948, etc.

Le Canada n'a rien négligé de ce qui était nécessaire pour percer les secrets de l'Arctique et vaincre les éléments contraires : l'espace, le froid, la stérilité, le magnétisme. Il a véritablement prouvé, en ce secteur, qu'il avait la volonté d'accomplir tous les devoirs d'une grande puissance militaire.

### III. — L'armée canadienne.

Ce chapitre ne comporte pas de longs développements. Il est trop évident que le Canada ne saurait constituer une grande armée permanente. D'abord, en raison de sa faible population, mais aussi parce que toute tentative d'imposer la conscription risquerait de provoquer des perturbations politiques d'une extrême gravité. Même en face du bolchevisme, Québec reste, dans son immense majorité, hostile au principe de l'obligation militaire.

Le Gouvernement canadien, se conformant à la politique traditionnelle de la nation, a donc procédé, sitôt la guerre terminée, à la démobilisation de toutes ses unités militaires. En même temps il s'efforçait de reconstituer

une nouvelle force en développant une importante armée de réserve.

Cette armée de réserve devait jouer le rôle de force de protection en cas d'attaques brusquées, mais devait surtout constituer le noyau d'une armée permanente. En conséquence, la formation des cadres devait retenir tout particulièrement l'attention du commandement.

Le statut de l'armée de réserve a été défini par l'ordre général du 17 juillet 1946. Tout en s'inspirant des traditions britanniques, sa conception est essentiellement canadienne.

Elle se compose exclusivement de volontaires, officiers et hommes de troupe soumis simplement à une période annuelle d'entraînement et d'instruction de trente jours.

Cette armée devrait avoir un effectif de 187.865 hommes, en fait, les statistiques officielles attestent que le nombre des volontaires inscrits s'élève seulement, pour l'heure présente, à 35.718 hommes. De plus, l'Etat-Major canadien a révélé qu'à l'été dernier, 11.000 officiers et soldats seulement avaient effectué des séjours dans les camps.

Les résultats de cette expérience sont donc loin d'être satisfaisants. Quelques-uns paraissent penser — étant donné la violence de certaines réactions anti-communistes — qu'il serait peut-être possible de triompher des préventions du Québec contre la conscription.

Le Gouvernement canadien ne paraît point partager cette illusion. Tout au plus peut-il espérer renforcer, en intensifiant sa propagande de recrutement, les cadres de son aviation militaire, ce qui lui permettrait de mettre sur pied des forces aéroportées très mobiles, de développer son aviation de chasse à réaction et d'organiser plus puissamment la lutte contre les sous-marins. En d'autres termes, c'est vers la surveillance du front de l'Arctique que toutes les considérations démographiques, géographiques et politiques l'orientent naturellement.

Il s'applique toutefois à obtenir le rendement maximum d'un outil imparfait. C'est pourquoi il attache tant de prix à la réforme radicale de l'organisation centrale, regroupant les services des trois armes, afin de leur donner plus d'efficacité, et centralisant l'administration sous la direction d'un ministre unique.

La contribution essentielle à l'effort commun de guerre sera toujours la fourniture du matériel, des matières premières, des marchandises de toutes sortes, fourniture qu'il se propose d'intensifier en poussant plus activement encore la recherche scientifique en tous domaines.

Enfin, il ne peut concevoir sa défense qu'au sein d'un système de sécurité collective où les déficiences de sa contribution en soldats peuvent être compensées par tant d'autres services. C'est dans une coopération étroite, notamment avec les Etats-Unis, qu'il entend jouer honnêtement son rôle de puissance militaire.

#### IV. — Ressources minières et potentiel industriel.

Le Canada se trouve posséder un grand nombre des métaux dont les Etats-Unis manquent. A lui seul il produit plus de 95 % du nickel du monde ; or, le nickel dans l'état présent de la métallurgie est irremplaçable pour toutes sortes d'alliages exigeant certaines qualités de résistance. Gros fournisseur de cuivre, de plomb, de zinc, d'aluminium, d'amiante, le Canada dispose de ressources minières complémentaires en beaucoup de points de celles des Etats-Unis.

D'autre part, le Canada possède un potentiel industriel si important qu'il a été pendant la guerre la quatrième puissance industrielle dans l'ordre de la production, venant juste après les Etats-Unis, la Russie et l'Angle-

terre. Même, il a été, à cet égard, la deuxième puissance exportatrice.

Son équipement lui permet de contribuer puissamment aux constructions automobiles, aéronautiques et navales. Il est inutile de rappeler que, pour les produits de consommation courante, conserves alimentaires, de viande et poisson, pour le ravitaillement en blé et en farine, pour la fourniture du papier et même de l'habillement militaire, il a joué un rôle de premier plan.

Là encore, le Gouvernement canadien a compris qu'il devait assurer une parfaite coordination des efforts. Au début de l'année 1948, la création d'un *Industrial Defense Board* a été décidée. Ce *Board* est composé à la fois des représentants des services de la Défense Nationale et des représentants de l'industrie. Depuis, il s'est réuni périodiquement pour mettre au point les problèmes relatifs à l'adaptation du potentiel du Canada à un effort de guerre éventuel.

### V. — Conseil National des Recherches.

Une mention spéciale doit être réservée à cet important organisme qui a pris une part considérable aux activités du Canada, dans la paix comme dans la guerre. Le directeur des Recherches Scientifiques au Canada a le rang de chef d'Etat-Major. Les crédits mis à sa disposition doublent d'année en année. On ne saurait énumérer tous les domaines où se manifestent les initiatives du Conseil, puisqu'ils embrassent tout le champ des activités humaines. Qu'il nous suffise, à titre d'exemples, d'indiquer qu'on doit à la contribution des savants canadiens la construction ou le perfectionnement d'une foule d'appareils, de méthodes ou de produits servant notamment au radio-repérage, à la détection des mines et des sous-marins, au

réglage du tir, etc. Des études ont été faites pour améliorer l'alimentation, le logement, l'hygiène du soldat.

L'une des tâches de prédilection du Conseil est naturellement l'étude de tous les problèmes intéressant les régions arctiques. Auprès de chacune des bases aériennes, une base scientifique a été établie. Les études, les recherches, les expériences sont partout poussées activement. On s'applique à trouver les moyens d'équiper les hommes — et aussi les constructions — de telle façon qu'ils puissent résister aux éléments hostiles s'opposant à l'installation des habitants dans les régions polaires.

Mais c'est surtout autour des problèmes de l'énergie atomique que le Conseil National des Recherches consacre le meilleur de son activité. Le Canada possède déjà à Port-Radium l'une des sources d'uranium les plus riches du monde. Récemment, les prospecteurs ont découvert, non loin de Sault-Sainte-Marie et au nord de Port-Albert, de nouvelles mines qui vont sans doute permettre au Canada de dépasser le Congo belge qui jusqu'ici détenait le premier rang.

Par ailleurs, une raffinerie est installée à Port-Hope et une gigantesque usine à piles a été construite à Chalk-River, à l'ouest d'Ottawa. L'administration et la direction de ces vastes établissements ont été confiées, depuis le 1<sup>er</sup> février 1947, au Conseil National des Recherches qui désormais exerce seul, et à tous les stades, le contrôle total sur toutes les sources d'énergie atomique du Canada.

## VI. — Collaboration avec les Etats-Unis.

Un effort tout spécial a été fourni pour rendre plus étroite et plus efficace la collaboration avec les Etats-Unis. Cette collaboration s'exerce en deux domaines :

A. — Elle existe d'abord dans le domaine proprement militaire. Elle est basée sur le texte de la déclaration

conjointe du 13 février 1947 qui n'est pas un accord, mais une décision prise simultanément de part et d'autre pour attester que, si la coopération militaire rend nécessaire la présence américaine sur le territoire canadien, il ne saurait en résulter, en aucun cas, la moindre diminution de la souveraineté du Canada.

Cette présence se manifeste d'abord par l'entrée d'un certain nombre d'officiers américains dans l'Etat-Major canadien. Ensuite par la mise en disposition de certaines bases météorologiques et aériennes, exploitées avec les Canadiens. Elles sont réparties surtout à l'Est des régions du Nord, et leur équipement de radar se poursuit. Enfin certaines voies de communication aériennes ou terrestres de réelle importance stratégique sont exploitées conjointement par les forces armées des deux pays. Cette collaboration s'exerce particulièrement sur la route de l'Alaska.

D'autre part, des conversations se poursuivent, entre tous les services respectifs, pour rechercher les moyens d'arriver progressivement à une standardisation parfaite des armements et les divers types d'équipement.

Dans une déclaration récente, le 8 octobre 1948, le ministre de la Guerre canadien, M. Claxton, reconnaissait que la tâche n'était pas toujours facile, mais qu'elle serait poursuivie avec acharnement.

« Il ne peut être question, par exemple, observait-il, de rejeter en masse à la ferraille des fusils en bon état qui ne sont pas de modèle américain. Mais, dès maintenant, l'armée canadienne est disposée à adopter, pour toutes ses nouvelles fabrications, des armes de l'armée des Etats-Unis dont les programmes et dessins lui ont été remis. »

Il ajoutait : « Les forces armées possèdent quelque 25.000 véhicules motorisés, comprenant des types de 350 séries différentes dont chacune exige le maintien d'un assortissement de pièces de rechange. »

« D'autre part, comme le Canada, dans l'hypothèse d'une guerre dont on veut rendre la réalisation impossible, serait appelé à lutter en étroite collaboration avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis, les soldats canadiens doivent être entraînés à se familiariser avec les techniques de l'un et l'autre de ses alliés. »

Poursuivant, M. Claxton précisait que la moitié des avions ou du matériel d'artillerie sont déjà de type américain.

Les mêmes systèmes dans la signalisation des communications, le même ordre de bataille ont été adoptés. On échange le personnel, on se transmet les informations, afin d'aplanir les difficultés qui pourraient surgir sur le terrain dans la coopération tactique.

D'ailleurs, une bonne part de l'équipement, vêtements, chaussures, véhicules, armes, notamment tout ce qui est destiné à l'Arctique, a été fabriqué spécialement sur des plans ou sous le contrôle de l'armée et de l'industrie canadiennes. Enfin, il nous est dit clairement que, si les circonstances l'exigeaient, la même coopération pourrait s'établir entre tous les autres pays, désireux de participer à la défense commune de la paix.

B. — Manifestement, d'autres conversations se poursuivent sur le plan économique, en liaison avec l'*Industrial Defense Board* canadien. Mais, en cette matière, le secret sur les décisions prises par les deux gouvernements est bien gardé. Cependant on peut penser qu'il existe déjà une répartition des tâches entre l'industrie canadienne et l'industrie américaine travaillant pour la défense (1). D'autre part, les deux économies mettent à la disposi-

(1) D'ores et déjà, la fabrication des locomotives à vapeur pour les Etats-Unis est presque entièrement réservée au Canada. Par contre, les Etats-Unis conservent l'exclusivité de la fabrication pour les deux pays des locomotives à moteur Diesel.

tion l'une de l'autre les matières premières nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches respectives. Il en est ainsi pour les métaux non ferreux manquant aux Etats-Unis et qui leur sont livrés par le Canada. Par contre, le Canada reçoit de son voisin le charbon, le pétrole, l'acier et le coton qui lui font défaut. En d'autres termes, on travaille dans l'esprit même qui avait été défini à la Conférence d'Ogdensburg et précisé à Hyde-Park.

### III

## LE CANADA, GRANDE PUISSANCE ÉCONOMIQUE

**J**e ne songe pas à dresser ici un bilan, même très sommaire, des richesses prodigieuses de l'économie canadienne. Je me contenterai d'apporter quelques exemples significatifs qui témoigneront de la rapidité des progrès réalisés et de leur persistance. Déjà, en dépit de tous les pronostics contraires, l'avance prise pendant la guerre se trouve consolidée. Bien plus, un dynamisme singulier semble pousser tous les secteurs de la production vers de nouveaux développements encore plus considérables.

### I. — La production primaire.

Il y a quelque soixante ans, alors que le rail venait d'atteindre l'Ouest, on persistait à croire que la plus grande partie de ces immensités serait toujours réservée aux pionniers et aux trappeurs, aux bûcherons et aux défricheurs, aux missionnaires et à la « Police Montée ». Plus récemment, on pensait que c'était exclusivement dans la production, l'exploitation, la vente de ses ressources primaires (bois, bétail, blé, fourrures, poissons,

minerais) que le Canada pourrait faire progresser son économie.

En dehors des vallées fluviales, la plus grande partie du pays était recouverte par la forêt ou la steppe, les lacs ou les marécages. Cependant les ressources naturelles paraissaient immenses, inépuisables. Derrière le défricheur, le sol vierge donnait assez facilement, sans fumure et sans engrais, beaucoup plus qu'il n'était nécessaire pour la consommation d'une population clairsemée, n'ayant pas un standing de vie élevé.

Le surplus de ses récoltes, de ses coupes, de sa chasse, de sa pêche devait lui permettre de se procurer les produits, les marchandises nécessaires à son installation ou à sa subsistance, sur un sol rude, mais auquel on avait donné le nom alléchant de *terre pour rien*.

Se souvient-on qu'en 1900 — il y a moins de 50 ans — le Canada ne produisait guère que 13 millions de quintaux de blé et qu'en 1871 il n'avait pas 3 millions de bovins ? La même année, les produits poissonniers représentaient une valeur de 6 millions  $\frac{1}{2}$  de dollars, alors qu'en 1946 ils dépassaient 113 millions  $\frac{1}{2}$ . Il n'est pas moins curieux d'observer que le revenu apporté par les animaux à fourrure a augmenté de 50 fois entre 1900 et 1948. La forêt elle-même, vers 1880, avant la création des premières grandes usines à papier et à pulpe, ne donnait guère que le bois pour le chauffage et la construction.

C'est au cours de la guerre de 1914 que les premiers grands changements sont survenus. La rapidité avec laquelle le Canada a su s'équiper pour faire face aux demandes des alliés laissait pressentir qu'il pourrait bien, un jour proche, prendre rang parmi les grandes puissances industrielles et commerciales du monde.

Cependant, en 1938, l'industrie du Canada, malgré les progrès formidables qu'elle avait réalisés après être sortie

avantageusement de la crise mondiale, fabriquait surtout des produits bruts et semi-finis. La jeune nation, déjà en plein essor, dépendait de l'étranger pour la plus grande part des produits manufacturés nécessaires à sa consommation et à son équipement.

Ce n'est qu'au cours de la seconde guerre mondiale que s'opère une transformation de son économie, transformation si extraordinaire que l'histoire du monde n'en fournit sans doute pas d'autre exemple, et qu'elle va placer la nation canadienne, avec une production qui atteindra, nous assure-t-on, 15 ou 16 milliards de dollars en 1948, au rang des trois ou quatre plus grandes puissances industrielles du monde — et sans doute à la deuxième place parmi les nations exportatrices.

Remarquons-le : c'est surtout en partant de ses ressources naturelles que l'industrialisation de l'économie canadienne s'est effectuée à un rythme aussi précipité. A tel point qu'en aucun autre pays au monde il ne doit être plus difficile de distinguer entre ce que les économistes persistent à appeler la production primaire et la production secondaire.

Production primaire : le blé, le bois. Mais, quand on a visité les immenses exploitations mécanisées de la Saskatchewan ou de la Colombie Britannique, on trouve difficilement les frontières entre l'agriculture, l'exploitation de la forêt et l'industrie. L'outillage du fermier comme celui du bûcheron s'apparente aux techniques de la production industrielle.

Voyez dans l'immensité de la brousse ces « bull-dozers » en action : ils font pour le défrichage le travail de 100 hommes — ou ces « semoirs » qui en une seule journée éparpillent la graine sur 100 hectares — ou ces « combines » qui coupent, battent, criblent le grain avec le concours d'un seul mécanicien.

Produit primaire : le lait ; mais partout la traite se fait à la machine, et le lait vendu à la ville la plus proche est toujours livré en bouteilles pasteurisées dans les autoclaves de la ferme.

Dans la forêt canadienne, la hache du bûcheron risque fort d'être bientôt considérée comme un de ces outils préhistoriques conservés dans les musées. Les premières façons du bois sont très généralement données, sur place, dans de véritables petites industries, admirablement agencées, par exemple l'écorçage des bois de pulpe.

Il n'est donc pas étonnant qu'usant judicieusement de toutes les techniques modernes, à tous les stades de la production, on ait non seulement maintenu mais considérablement augmenté même ce qu'on appelait les productions primaires.

Nous l'avons déjà rappelé : le blé passe de 13 millions de quintaux en 1900 à 154 en 1928, année record. Certes le Canada continue à exporter du blé. La valeur de ses livraisons pour l'étranger atteint en moyenne 250 millions de dollars, mais les minoteries et les biscuiteries se sont multipliées à l'infini, produisant pour 350 millions de dollars de farine, pâtes alimentaires, gâteaux secs, dont près de 130 millions vont à l'exportation.

Le cheptel, qui ne comprenait en 1870 que 3 millions de bovins, se chiffre en 1948 à 11 millions — alors que la France, avec ses 40 millions d'habitants, n'en a guère plus. Tout est à l'avenant. La basse-cour, grâce aux couveuses artificielles, est peuplée de plus de 90 millions de volailles — près de 8 par habitant. La France n'en a qu'une par habitant, soit 40 millions. Mais tous les produits de la ferme, comme ceux de la pêche, sont pour une grande part mis en conserve et souvent au village. Les produits animaux rapportent à la ferme 574 millions de dollars,

mais les abattoirs, salaisons, conserves en fournissent plus de 555 millions, dont 120 pour l'exportation. Même proportion gigantesque pour les œufs en poudre, le lait condensé ou en poudre, le beurre, le fromage, les confitures, les conserves de légumes, etc...

Il en est de même pour la forêt. Sa production totale ne dépassait pas 66 millions de dollars en 1900. Elle atteignait 466 millions en 1939 ; elle s'élèvera, sur la base des 8 premiers mois, à plus de 2 milliards en 1948. En 1939, elle fournissait pour 58 millions de bois à pulpe — et en 1944 pour 124 millions. Les exportations, qui se chiffraient à 37 millions en 1939, bondissent jusqu'à 180 millions en 1947. Une nouvelle augmentation de 20 % est prévue pour la seule année 1948. Le papier exporté passe de 130 à 373 millions.

Les exportations des produits de la forêt qui représentaient 211 millions de dollars en 1938 vont dépasser 950 millions en 1948. La plus grande partie comprend des produits semi-finis ou finis.

Ce prodigieux essor économique est hors de proportion avec le développement de la population. Entre 1900 et 1930, la population a doublé, mais la production agricole a été multipliée 4 fois  $\frac{1}{2}$ , la production minérale 5 fois, les dépôts en banque 7 fois ; aujourd'hui tous ces chiffres devraient encore être multipliés par 2 ou par 3.

On voit comment, même dans le secteur dit des ressources primaires, l'économie canadienne s'est complètement renouvelée.

La même démonstration pourrait être faite à propos des exploitations minières. Contrairement à ce que l'on écrit communément, le Canada n'expédie aux usines métallurgiques des Etats-Unis qu'une part relativement faible de ses minerais à l'état brut. Presque toujours, les premiers traitements sont donnés sur place. Sudbury, par exemple,

dans une usine colossale, sépare le nickel du cuivre et des métaux précieux, ces derniers étant tous raffinés sur place, ainsi que le cuivre ; le nickel en lingot va se faire raffiner à Port-Colborne (Ontario), en Angleterre et en Norvège ; une très faible part seulement va aux Etats-Unis et encore à l'état mi-fini.

C'est donc bien dans tous les secteurs que nous assistons à une exploitation plus complète, plus rationnelle, plus industrielle, de toutes les ressources de la production primaire.

## II. — Ressources hydrauliques.

Comment une révolution d'une telle ampleur a-t-elle pu se réaliser si rapidement, dans un pays si faiblement peuplé et dont les ressources en charbon, certes considérables, sont situées trop loin des centres industriels pour être pratiquement utilisables ?

La fée électricité a accompli ce miracle. Le Canada, en effet, disposait dès 1938 d'un potentiel hydroélectrique à peu près illimité. Seuls, les Etats-Unis avaient des turbines en service plus puissantes que celles du Canada : 18 millions de CV. contre 8.200.000 au Canada. Deux fois plus, mais pour une population douze fois plus nombreuse.

Depuis, d'autres chutes canadiennes ont été équipées et les usines électriques au travail en 1948 distribuent 10.500.000 CV. — plus de 40 millions restant disponibles qui n'attendent que l'installation de nouvelles turbines au fur et à mesure que la nécessité se manifesterait.

Les réserves recensées aux Etats-Unis sont très inférieures, en chiffres absolus, à celles du Canada. Il n'est donc pas chimérique d'envisager que, dans un nombre d'années relativement peu élevé, le Canada disposera

d'une puissance hydro-électrique supérieure à celle de son grand voisin.

Veut-on un autre point de repère ? Vers 1920, dans ce pays alors peu industrialisé, l'électricité représentait 55 % (2.500.000 CV.) de l'énergie utilisée dans l'industrie canadienne. Cette proportion est passée aujourd'hui à 85 ou 86 %.

Sans doute, la multiplicité des chutes sur les rivières, l'importance de leur débit ont singulièrement facilité la tâche, mais il a fallu vaincre les pires difficultés créées par l'espace et le froid, particulièrement pour la transmission du courant aux usagers. Il existe une sorte de givrage ou verglas, le *frazil*, qui rompt les câbles et bloque les turbines. De plus, les lignes de transmission doivent s'allonger indéfiniment à travers les solitudes boisées ou glacées avant d'atteindre le consommateur. Aussi les usines grosses utilisatrices d'électricité — aluminium, papier, électro-métallurgie, électro-chimie, — se sont-elles installées, pour tourner l'obstacle, le plus près possible des sources d'énergie. Nous voyons ainsi se constituer les centres industriels de la Colombie Britannique, le long de la Fraser ou de la Columbia. Autour du Bouclier canadien, les chapelets de cités industrielles s'égrènent le long du Saint-Laurent et de l'Ottawa, des rivières Saint-Jean, Saint-Maurice, Gatineau — comme dans les régions du Sud-Ontario, de Sudbury, de l'Abitibi, à proximité des lacs, réservoirs naturels, ou des cours d'eau.

Pendant, pour les raisons que nous avons rappelées, l'électrification des villages ruraux n'a pas été poussée partout au même rythme. Mais les réseaux s'étendent rapidement, et les ménagères françaises seraient fort étonnées s'il leur était donné de constater l'infinie diversité des services que l'électricité peut rendre dans les foyers même modestes.

Il nous reste à observer que, d'après les évaluations acceptées par les techniciens, un cheval-vapeur fournit un travail égal à celui de 10 hommes. Avec ses 10 millions  $\frac{1}{2}$  de CV., le Canada dispose donc de l'appoint formidable de plus de 100 millions de travailleurs.

La France, par contre, avec ses 5 millions de CV., a nécessairement une productivité beaucoup plus faible. Cela explique, en tous cas, pour une large part, le prodigieux développement industriel du Canada.

### III. — La production industrielle.

Pour mesurer l'étape parcourue, il peut suffire d'indiquer que la production secondaire qui était de trois milliards 300 millions en 1938 est passée à 9 milliards 200 millions en 1946 pour atteindre 15 ou 16 milliards — autant qu'on peut déjà le supputer — en 1948.

Les progrès les plus marqués ont été faits, nous l'avons dit, dans les grandes industries qui utilisent principalement l'énergie électrique : affinage des métaux, fabrication du papier, textiles, industries de l'alimentation. Les produits textiles, notamment, qu'on ne trouve guère dans les statistiques de l'exportation, mais qui tiennent une lourde place dans les importations de produits bruts, sont cependant manufacturés au Canada, en quantités de plus en plus importantes. On peut prévoir qu'avant peu le Canada pourra usiner tout ce qui est nécessaire aux besoins d'une population qui doit, plus que d'autres, consacrer des sommes importantes pour se préserver des intempéries du climat.

On enregistre notamment un progrès incessant de l'industrie automobile dans tout le Sud-Ontario. La machinerie agricole, le matériel ferroviaire, la construction navale,

l'avionnerie ont également développé des entreprises gigantesques.

D'autres industries, à peu près inexistantes au Canada avant-guerre, surgissent de partout, s'équipant en grand, avec le matériel le plus moderne, ayant techniquement le plus fort rendement : ainsi les industries chimiques, le laminage des métaux, surtout de l'aluminium, les machines-outils, les machines à laver, les machines à écrire. Sans doute, beaucoup de ces produits n'iront pas sur les marchés internationaux, mais ils alimentent déjà presque complètement le marché intérieur, comme cette industrie complètement nouvelle ici du caoutchouc synthétique, créée de toutes pièces à Sarnia.

En face des statistiques, des esprits cependant posés semblent pris de vertige. On se demande si un nouveau boom ne se prépare pas. Allons-nous assister à un essor de l'industrie canadienne encore plus prodigieux que les montées qui se sont déjà produites en 1915 et en 1942 ?

A vrai dire, jusqu'ici le Canada paraît manquer de quelques-uns des éléments essentiels à la vie industrielle ; il lui faut nécessairement les recevoir de l'étranger, d'où un assez lourd handicap pour lui sur le plan de la concurrence internationale. Négligeant le coton, la laine et le caoutchouc, je veux parler surtout du charbon, du pétrole, de l'acier.

\* \* \*

Des réserves immenses de charbon se trouvent dans l'Alberta, deux fois plus importantes que celles de l'Allemagne ou de l'Angleterre, mais à quelque 3.000 km. des usines du Québec ou du Sud-Ontario, soit exactement la distance qui sépare les hauts fourneaux lorrains des usines de l'Oural. On se procure donc à meilleur compte, de la

Pennsylvanie, du Cleveland ou de l'Ohio, cette marchandise pondéreuse dont le prix est si fortement influencé par les frais de transport. Si le Canada, de propos délibéré, s'est spécialisé dans les industries qui peuvent utiliser l'électricité comme source principale d'énergie, il n'est pas chimérique de prévoir qu'autour des multiples richesses minières, encore à peine explorées, que renferme le sous-sol de l'Alberta et de la Colombie Britannique, des industries nouvelles pourront s'installer, à proximité du minerai et du combustible.

Le Canada manque également de pétrole. Jusqu'en 1945, il en produisait seulement pour une valeur qui ne dépassait guère 15 millions de dollars. Il devait en importer pour plus de 100 millions. Or, depuis deux ans, il ne se passe guère de mois sans que les prospecteurs, lancés à travers le Canada, n'annoncent la découverte sensationnelle de nouveaux champs pétrolifères. Des sondages sont effectués dans tout l'Alberta, de la région de la rivière Smoky à la Rivière de la Paix et près du Petit Lac des Esclaves. De nouveaux puits, dont le débit sera sans doute le plus abondant, ont été récemment découverts, notamment les Puits Leduc, au sud d'Edmonton, dont l'exploitation n'a commencé qu'en mars 1947, et les puits de la région de Redwater au nord-est d'Edmonton, ouverts dans l'été de 1948. Le résultat dépasse déjà tout ce qu'on attendait. Le 4 septembre 1948, dans un discours prononcé à Toronto, M. Howe assurait qu'à eux seuls ces puits donneraient prochainement — en 1949 ou 1950 — une quantité de pétrole de cent millions de dollars, soit ce qu'il a fallu déboursier, en 1947, en devises U. S. A.

Pour le fer, c'est autre chose. Sans doute, les usines du Sault-Sainte-Marie, d'Hamilton, de Sydney ont élevé la production d'acier jusqu'au plafond de 2 millions  $\frac{1}{2}$  à 3 millions de tonnes. C'est honorable en comparaison des

6 ou 7 millions de tonnes de la production française. C'est insignifiant au regard des 85 ou 90 millions de tonnes fabriquées aux Etats-Unis. D'autant que les aciéries canadiennes, équipées par la République voisine, sont contrôlées par des capitaux américains, traitant surtout des minerais américains, avec du charbon américain.

Mais là encore les prospecteurs ont ouvert des perspectives nouvelles. Il y a eu d'abord des travaux titanesques pour découvrir les riches gisements d'hématites, à haute teneur en fer, de Steep-Rock, enfouis sous un lac profond. Le travail a été fait, mais par des sociétés américaines, et une part seulement de ce qui est extrait peut être usiné à Sault-Sainte-Marie ; la plus grande part est dirigée vers les Etats-Unis pour suppléer au rendement insuffisant des mines du Minnesota qui s'épuisent.

Il y a surtout les formidables gisements de l'Uganda, considérés comme devant être les plus riches du monde. Toutefois, leur mise en exploitation ne pourrait commencer, dans la meilleure hypothèse, avant quatre ou cinq ans. Des lignes de chemin de fer sont déjà en construction pour amener le minerai dans les régions industrielles du Saguenay et du Saint-Laurent. Mais la presse hostile au Gouvernement du Québec affirme que tout le minerai, sans utiliser le rail, construit aux frais du contribuable canadien, ira par bateau aux Etats-Unis, ne laissant qu'une maigre part du profit à l'économie canadienne.

La presse favorable à M. Duplessis riposte en exaltant une nouvelle découverte, encore plus sensationnelle, qui, celle-ci, serait exploitée principalement sur le sol canadien, le titanium. Le mot a une puissance magique sur les auditoires les plus divers. Le monde politique comme le monde des affaires le charge des plus extraordinaires promesses. Jusqu'ici, on n'avait pas trouvé le moyen de traiter le titanium dans des conditions industrielles et

commerciales satisfaisantes. Et voilà que le Canada découvre, tout à la fois, d'immenses quantités de minerais à haute teneur en titane et les techniques permettant de les traiter avantageusement. Dans les cercles les mieux informés et les moins sensibles aux emballements inconsidérés, on assure que la double découverte peut opérer dans la métallurgie une révolution pour le moins aussi importante que l'utilisation des procédés qui ont permis de généraliser l'emploi de l'aluminium, ou du nickel, soit seuls, soit en alliages variés.

..

Cependant, toutes ces découvertes de charbon, de pétrole, de fer, d'or, de titane excitent moins l'opinion publique que l'annonce des découvertes de nouveaux gisements de pechblende avec la perspective de voir, un jour prochain, le Canada surclasser le Congo belge et devenir le premier producteur d'uranium du monde. La presse canadienne est remplie, presque chaque jour, d'informations sensationnelles — ce qui veut dire souvent fort exagérées — toujours mises en belle place, sur le travail des prospecteurs. Elles sont longuement commentées dans les revues. Elles font l'objet des conversations quotidiennes dans la rue, aux foyers, dans les trains, aux champs comme à l'usine, dans les sociétés scientifiques comme au Parlement.

Le Canada, posément, semble vivre dans l'attente des prodigieux progrès qu'il se croit appelé à réaliser dans un avenir proche. Il semble que le temps prédit par Wilfrid Laurier où l'étoile du Canada se lèvera au firmament n'est pas loin : l'acier, le titane, l'uranium devant lui donner un particulier rayonnement.

Incontestablement, une grande confiance dans les desti-

nées du Canada opère profondément dans toutes les couches de l'opinion, à la manière d'une idée-force, d'une mystique, la mystique de la production et du travail.

#### IV. — Les exportations.

Si je l'osais, je dirais que c'est encore en développant une véritable mystique de l'exportation qu'on a opéré, au cours de l'année 1948, un merveilleux redressement de la balance des comptes.

Avec des ressources naturelles illimitées, une population peu nombreuse qui a disposé, à tous les stades de son existence, d'au moins un petit potentiel industriel, le Canada a toujours eu une balance de commerce extérieur favorable.

Dès le lendemain de la première guerre mondiale, il avait conquis le cinquième rang sur les marchés internationaux : seuls les échanges — en valeur absolue — des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de la France dépassaient les siens. Mais, si l'on considérait les exportations par tête d'habitant, le Canada se classait quatrième, après la Nouvelle-Zélande, le Danemark, la Hollande, c'est-à-dire après de très petits pays, relativement fort riches, dont toutes les ressources étaient exploitées au maximum et qui, en valeur absolue, ne pouvaient exporter que des quantités minimales de marchandises ne pouvant guère influencer les marchés internationaux. Seul, le Canada se trouvait en bonne place dans les deux classements.

Aujourd'hui, c'est bien autre chose. En valeur absolue, il occupe la troisième place, après les Etats-Unis et l'Angleterre. Un temps même, surclassant l'Angleterre, il a été la seconde puissance exportatrice du monde. Le total de son commerce extérieur, qui était de un milliard 550 mil-

lions de dollars en 1937, est de 5 milliards 350 millions en 1947. Il a triplé en 10 ans.

Il est aujourd'hui nettement le premier, le seul dont les exportations représentent 220 dollars par tête d'habitant : c'est plus du double de la moyenne atteinte par les Etats-Unis ou l'Angleterre.

Il convient d'observer que la rapidité même de ce développement n'est pas sans susciter quelques inquiétudes. Une grande puissance économique est fragile si elle ne dispose pas d'une population assez nombreuse pour absorber la plus large part de sa production, si l'insuffisance des débouchés intérieurs la fait dépendre trop exclusivement de l'étranger pour l'écoulement de ses principales richesses naturelles ou la vente de ses produits manufacturés. Les progrès mêmes de l'industrie moderne postulent la fabrication en séries de plus en plus grandes. Or, en un temps où toutes les nations s'industrialisent et s'efforcent de réduire leurs achats à l'extérieur, une nation dont les ressources sont si abondantes et le marché intérieur est si limité subit un assez sérieux handicap.

Avant 1914, ou dans l'entre-deux guerres, quand les échanges eurent repris leur cours normal, un système de relations triangulaires fonctionnait au bénéfice mutuel de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Canada. Le Canada pouvait exporter vers le Royaume-Uni le surplus de tous ses produits alimentaires. Les Etats-Unis lui fournissaient en abondance charbon, fer, coton, grosse machinerie. Les exportations du Canada en bois, métaux non ferreux et papier-journal étaient loin de compenser ses importations des Etats-Unis. Mais il n'éprouvait aucune difficulté à négocier les livres sterling qu'il recevait en excédent de l'Angleterre pour se procurer les dollars U. S. A. nécessaires, afin de solder sa balance déficitaire avec les Etats-Unis. Au total, la balance

générale des comptes du Canada restait toujours largement favorable.

Depuis que la monnaie des pays clients et notamment la livre sterling n'est plus convertible en dollars, la vieille formule triangulaire se trouve bouleversée, si bien qu'en 1947 la balance des échanges avec les Etats-Unis faisait ressortir un déficit de près de 800 millions de dollars ; et le déficit de la balance des paiements atteignait même près du milliard.

Cette situation assez alarmante provoqua bien des commentaires pessimistes. Certes, les clients ne manquaient pas qui étaient prêts à absorber toute la production canadienne du jour et encore celle du lendemain, mais la monnaie qu'ils proposaient n'avait pas cours chez le fournisseur. Or, il se trouvait que ce fournisseur, au formidable potentiel industriel, vendait au Canada deux fois plus de marchandises qu'il n'en vendait à n'importe quel autre pays, plus au Canada qu'à toute l'Asie ! Et connaissant la richesse du Canada, il entendait être payé « cash ». Quoi d'étonnant si, en face d'une telle situation, on a pu redouter de voir éclater, quatre ans après la fin de la guerre, une nouvelle crise économique qui, commençant au Canada, aurait bien vite paralysé l'industrie américaine et gagné le monde.

Le Gouvernement canadien n'a jamais perdu confiance. Dès novembre 1947, il prenait tout un ensemble de mesures destinées à augmenter ses achats à l'Angleterre et à diminuer ceux qui étaient faits aux Etats-Unis. L'Angleterre, en acceptant de se substituer aux Etats-Unis pour la fourniture du coton et des machines, pouvait réduire le déficit de sa balance commerciale. De même, les Etats-Unis devaient consentir à augmenter leurs achats au Canada s'ils voulaient continuer à lui vendre. Naturellement, ces mesures provoquèrent, dans les pays les plus directe-

ment intéressés, bien des protestations. Le Gouvernement canadien tint bon.

Courageusement, MM. Abbott, Howe, Mackenzie sont allés s'en expliquer devant les représentants de la grande industrie et du haut commerce des Etats-Unis et ils leur dirent en substance :

Le Canada est votre meilleur client. Vous lui vendez deux fois plus que vous ne lui achetez. Vous maintenez cependant des tarifs douaniers singulièrement plus sévères que les tarifs canadiens. Vous vous refusez à les modifier sensiblement. Nous n'avons pas d'autres moyens de maintenir l'achat des marchandises qui nous sont nécessaires que d'interdire l'entrée d'autres produits que nous pouvons aisément obtenir de ceux de nos clients qui se trouvent vis-à-vis de nous dans la même situation où nous nous trouvons vis-à-vis de vous.

Aux Anglais désireux d'acheter à crédit, mais moins disposés à se défaire des produits nécessaires à leur propre reconstruction, le Canada tint un langage assez semblable : Nous ne pouvons vous vendre que si, par réciprocité, vous nous permettez de nous procurer les marchandises qu'il ne nous est plus possible d'acheter aux Etats-Unis.

En tout cas, ces mesures ont manifesté leur efficacité. En dix mois, de novembre 1947 à septembre 1948, nous avons assisté à un redressement tel que jamais, pensons-nous, l'histoire économique du monde n'en avait enregistré de pareil.

Le courant des exportations vers l'Angleterre n'a guère été diminué que d'une vingtaine de millions de dollars. 468 millions au lieu de 488 dans les huit premiers mois de 1947. Par contre, les importations venant de l'Angleterre ont passé de 117 à 193 millions.

Le mouvement le plus brutal s'opérait dans les échanges avec les Etats-Unis. Les exportations passaient de 645

à 878 millions de dollars, tandis que les importations étaient ramenées de 1 milliard 305 millions de dollars à 1 milliard 170 millions.

Aussi, au début de novembre 1948, la presse pouvait-elle publier de véritables bulletins de victoire. Le Bureau des Statistiques était en mesure d'annoncer que, dans le mois de septembre, pour la première fois depuis 1945, les exportations vers les États-Unis dépassaient le montant des importations. Le déficit de la balance commerciale se trouvait ramené, de près d'un milliard, à 265 millions au 30 septembre 1948. Ce redressement, que les techniciens les plus optimistes avaient estimé difficile à réaliser en plusieurs années, se trouvait pratiquement obtenu en huit mois.

Le programme d'austérité accepté par la nation canadienne avait donc produit les résultats les plus satisfaisants. Et il donnait en outre une singulière autorité au Gouvernement d'Ottawa pour réclamer à Washington de sérieux abattements dans les tarifs douaniers qui opposent une barrière artificielle et anachronique — après les accords de Genève et de La Havane — à l'entrée des produits canadiens aux États-Unis.

Si le succès de cette opération magistrale porte témoignage de la sagesse et de la fermeté de la politique canadienne, on peut y trouver également une preuve singulière du dynamisme de ce pays.

## V. — Investissements.

Ne pouvant, ici, étudier la situation financière du Canada sous tous ses aspects, je crois nécessaire de souligner l'importance de ses investissements, dont le montant augmente d'année en année dans des proportions vraiment impressionnantes.

MM. W. Mackenzie, sous-secrétaire d'Etat au Commerce, déclarait le 22 octobre à Toronto que le volume des investissements privés au Canada n'est pas moins remarquable que le volume de son commerce international. Dans les quatre années d'après-guerre, les investissements qui ont été faits dans les entreprises industrielles et dans toutes les autres activités économiques sont plus importants que ceux faits dans les quatre années de plus grande prospérité (1926 à 1929) additionnés à ceux faits pendant les quatre années d'avant-guerre (1936-1939). Le nouveau capital investi dans la dernière année est de l'ordre de 3 milliards de dollars, dont la moitié investie dans l'industrie.

Proportionnellement au nombre d'habitants, il est manifeste que, là encore, le Canada bat tous les records entre les nations. C'est incontestablement le Canadien qui, sur l'ensemble de ses revenus, consacre le pourcentage le plus élevé au perfectionnement de son équipement industriel, agricole, et peut-être immobilier.

C'est ainsi que la construction, qui s'inscrivait dans les statistiques de la production

en 1938 pour 350 millions de dollars, atteint

en 1946 870 millions de dollars,

en 1947 1.334 millions de dollars,

en 1948 1.774 millions de dollars.

Il faut observer que la plupart de ces nouvelles maisons, à la campagne comme à la ville, sont dotées de tout l'appareillage considéré ici comme nécessaire au confort. J'ai visité à Trois-Rivières un p<sup>o</sup>té de maisons ouvrières construites par une coopérative, où chaque ménage remboursait l'avance de la Caisse en 30 annuités, avec intérêt de 2 % ; toutes les installations, eau courante, lumière, force, étaient du type le plus moderne, comprenant chauffage central, climatisation, eau chaude, salle de bains, frigidaire, machines à laver, etc...

## VI. — La population.

Evidemment la faible densité de la population constitue la principale difficulté, difficulté, avons-nous observé, moins sensible dans le domaine de la production que dans celui de la consommation.

Grâce à ses réserves hydroélectriques, le Canada a pu tirer parti de ses ressources agricoles, forestières et minières sans paraître éprouver le manque de main-d'œuvre. Très tôt, les exploitations de toutes natures ont été industrialisées autant qu'il était possible. En aucun pays du monde, le bûcheron ou l'agriculteur n'ont été plus vite et plus complètement transformés en mécaniciens. Si l'état des marchés extérieurs n'incite guère à augmenter la production de la plupart des secteurs, par contre la modicité de la consommation intérieure pose un problème inquiétant. On ne peut continuer à produire, dans une économie capitaliste, que si l'on peut trouver une clientèle solvable. Longtemps le Canada a pu aisément écouler le surplus de sa production sur le marché extérieur. Pendant la guerre et depuis la guerre, il a maintenu ses exportations en prenant le premier l'initiative d'ouvrir de larges crédits à toutes les nations clientes, éprouvées par la guerre. Le plan Marshall réserve encore une proportion des crédits américains pour des achats au Canada. L'Europe les utilise pour refaire et moderniser son outillage. La productivité en sera donc augmentée.

Quand l'Europe et le reste du monde auront non seulement retrouvé, mais accru, leur potentiel agricole et industriel, le surplus de la production canadienne, toujours grandissante, pourra-t-il trouver à l'extérieur des débouchés suffisants ? Sinon, comment pourra-t-il élargir son marché intérieur avec une si faible population ?

D'abord, il convient d'observer que la totalité des exportations ne représente guère qu'un sixième de la totalité de la production. Ensuite, une fraction notable de ces produits constitue pour le Canada un quasi-monopole qui lui sera difficilement disputé, ainsi les produits dérivés du bois tendre (papier-journal, plastic), le nickel, l'amianté, l'uranium. Pour d'autres il ne semble pas qu'avant longtemps on puisse arriver à un point de saturation du marché international : cuivre, zinc, plomb, même l'aluminium qui requiert une si grande part d'énergie électrique dont le Canada possède les plus puissantes réserves.

Sans doute la concurrence redeviendra assez vite très âpre pour le blé, pour la viande, quand les grands producteurs des Balkans ou de l'Argentine lui disputeront à nouveau des clientèles elles-mêmes mieux pourvues. Cependant, quand on jette un regard sur la carte du monde et qu'on voit dans l'immensité des continents tant de populations encore sous-alimentées, menacées par les famines cycliques, on se refuse à croire qu'on reverra les temps où le monde redoutait comme une calamité l'annonce d'une bonne récolte de blé.

Le Canada s'applique d'ailleurs à orienter son économie agricole vers des cultures plus variées. C'est lui sans doute qui a porté au plus haut degré de perfection l'institution des fermes expérimentales. Partout leurs conseils sont sollicités, écoutés. Sous leur inspiration, partout où cela a été reconnu possible, on a tenté, et souvent avec grand succès, la culture méthodique de produits réclamés par la consommation canadienne. D'immenses régions ont été transformées en vergers ou en exploitations maraîchères ; ailleurs les débuts de la betterave à sucre sont des plus satisfaisants. Or, rien qu'en légumes, fruits et sucres, le Canada importait, en 1947, pour une valeur supérieure à 200 millions de dollars. La région, nouvelle-

ment défrichée, de la Rivière de la Paix, au nord d'Edmonton, produit en abondance avec gros profits de la semence de légumineuses (trèfle et luzerne), très recherchée sur les marchés internationaux à cause de son exceptionnelle qualité.

De même, l'industrie canadienne s'applique de plus en plus, nous l'avons vu, à alimenter le marché intérieur de tous les produits de consommation courante qui venaient, il y a encore dix ans, presque exclusivement de l'étranger : textiles, appareillage électrique des maisons, automobiles, machines à écrire. Si limité qu'il soit, le marché intérieur est loin d'être saturé.

Il n'en reste pas moins que le Canada devra élargir sa politique d'immigration. Or, il ne sera probablement plus possible, comme au temps du peuplement des « Prairies », de provoquer l'arrivée en masse de travailleurs venant d'une Europe surpeuplée, désireux d'aller « tenter leur chance » vers un pays plein d'avenir. Les nations ravagées par la guerre s'efforceront de conserver toute leur population active, un surcroît de main-d'œuvre leur étant nécessaire pour le relèvement de leurs ruines.

Cependant le vieux monde ne retiendra pas toujours ceux qui se refusent à rebâtir leurs foyers sur un continent vivant sous la menace perpétuelle d'une nouvelle conflagration. Déjà l'immigration, qui avait oscillé de 1932 à 1940 entre 11.000 et 20.000, est remontée brusquement à 71.719 en 1946, puis à 64.127 en 1947. D'après les dernières statistiques publiées qui accusent une entrée de 79.336 émigrants dans les huit premiers mois, on peut prévoir un total de 120.000 pour l'année 1948.

Avant tout, le Canada compte sur la traditionnelle fécondité d'une large portion de sa population. L'excédent des naissances sur les décès qui s'élevait

en 1937 à 106.411,

en 1945 à 175.316,  
en 1946 à 215.601,  
atteint en 1947 : 241.635.

On a signalé un courant d'émigration canadienne vers les Etats-Unis pouvant sérieusement contrebalancer ou compromettre l'accroissement de la population par les naissances et l'immigration. Les documents officiels attestent que le nombre des émigrants ne représente pas 100.000 au total pour 10 années, encore ce mouvement est-il en partie compensé par le mouvement inverse des Etats-Unis vers le Canada.

Les sociétés industrielles américaines qui installent des filiales au Canada y amènent tout un personnel d'ingénieurs, de contremaîtres et de spécialistes qui s'y installent et y font souche. Pour cette raison encore, il est donc à prévoir que les fuites seront de moins en moins nombreuses.

De plus, le Canada s'est résolument engagé dans un effort puissant pour améliorer les conditions de vie. Nous avons vu ce qui est fait pour encourager la construction. Une émulation s'établit entre les provinces pour perfectionner le réseau routier, intensifier les travaux publics, embellir les villes, provoquer la construction d'écoles, de collèges, d'universités.

Il convient de rappeler enfin que sur ses excédents budgétaires de 1947, qui se chiffraient à plus de 700 millions de dollars, le Gouvernement fédéral en a aussitôt consacré une forte part à la réalisation d'un programme national pour la santé publique qui met à la disposition des provinces des millions de dollars pour développer tous les services d'hygiène, la prévention des maladies, l'hospitalisation, etc.

Tout permet donc de présager que ce pays qui a su maintenir le plein emploi après la brusque cessation des fabrications de guerre, qui assure à sa population des salaires, des revenus, un niveau de vie s'alignant sur ceux

des pays les plus prospères, est moins que tout autre exposé aux effets d'une crise économique.

Nous avons la certitude qu'il a d'ores et déjà pris définitivement rang parmi les grandes puissances politiques, militaires et économiques du monde.

\* \*

Certains, qui ont soutenu que le Canada demeurait une création précaire, estimeront peut-être que j'ai seulement retenu ici des signes favorables et présenté les aspects du problème canadien sur lesquels il ne saurait y avoir de sérieuses contestations. L'importance sans cesse grandissante prise par le Canada sur les plans diplomatique, militaire et économique ne saurait être discutée ; elle se constate et se mesure dans les faits et les statistiques.

D'autres questions apparaissent sous un autre éclairage. Il est manifeste que la coexistence au sein de la Fédération de deux groupes principaux, n'ayant ni les mêmes origines raciales, ni la même religion, ni la même langue, ni les mêmes traditions politiques, ni les mêmes méthodes de formation intellectuelle, soulève des difficultés particulières.

D'autre part, il faut convenir qu'une jeune nation en pleine crise de croissance peut bien construire au même rythme les usines et les laboratoires, les palais universitaires et les gares, mais le facteur temps ne se laisse pas aisément réduire s'il s'agit d'assurer la formation en profondeur des nombreuses élites de savants et de techniciens, d'écrivains et de penseurs, nécessaires au plein épanouissement d'une nation.

Cependant, quand nous aurons constaté ce décalage inévitable entre les réalisations mécaniques et les développements intellectuels, nous pourrons encore observer que,

même sur ce plan, le Canada, en un temps record, a déjà allégrement franchi les étapes.

L'œuvre accomplie permet, en tout cas, de bien augurer de l'avenir. Du reste, l'histoire nous enseigne que, toujours à travers les siècles et pour toutes les civilisations, la stabilité politique, l'indépendance nationale, la prospérité économique ont, elles aussi, été des facteurs primordiaux dans l'ascension intellectuelle des nations.

D'ores et déjà je suis assuré qu'en présentant le bilan de la situation dans le domaine national, religieux et culturel, il me sera possible d'enregistrer que, là encore, la somme de l'actif l'emporte déjà largement sur les postes du passif.

## IV

### PROGRÈS VERS L'UNITÉ NATIONALE

**I**l est naturel qu'en face de la prodigieuse ascension du Canada sur les plans diplomatique, militaire et économique, certains se demandent si la jeune nation, qui s'étend sur un territoire immense avec une population d'une si faible densité, sera en mesure de conserver la place qu'elle a conquise en ces trente dernières années.

Les groupes hétérogènes qui ont fondé la nation canadienne parviendront-ils à renforcer les liens de leur unité nationale ? L'opposition des intérêts, la différence des langues, des traditions, des religions, l'attraction puissante qu'exerce tout le long d'une frontière artificielle la puissante République voisine, toutes ces forces divergentes seront-elles les plus puissantes ? Ou au contraire, l'immense et légitime fierté qu'a éprouvée le peuple canadien en assistant et en participant à l'extraordinaire développement de son pays ne va-t-elle pas stimuler, approfondir le sentiment de la solidarité nationale, encourager l'effort de chacun vers un commun objectif national ? C'est ce problème que nous voudrions examiner maintenant.

## I. — Conditions historiques.

La réalisation de l'unité nationale se heurte à de nombreuses difficultés. Les premières résultent des conditions historiques dans lesquelles s'est opéré le peuplement du Canada. Dans l'ensemble de sa population, c'est tout juste si, aujourd'hui, l'élément autochtone, indien et esquimau, représente 1%. Le reste a été formé des vagues successives d'immigrants et de leurs descendants.

Ainsi en a-t-il été de toutes les nations du nouveau monde. Le peuplement du Canada diffère toutefois assez sensiblement de celui des Etats-Unis, plus cosmopolites avec leurs 13 millions de noirs, de nombreux asiatiques et d'assez forts contingents de nordiques, de latins et d'orientaux, groupés autour d'un seul fort noyau d'origine britannique jouant le rôle de catalyseur.

Le Canada ne présente pas une telle mosaïque de races. Si les statistiques officielles dénombrent 24 nationalités d'origine, il y a, en fait, deux noyaux principaux, le britannique, un peu plus de 50 %, et le français, un peu plus de 30 %, soit au total 80 %. Africains, asiatiques et autochtones font un peu plus de 2 %. Il reste 17,76 % pour les divers éléments européens : les Allemands viennent en tête (4 %), ensuite les Ukrainiens (2,66 %). Polonais, Italiens, Hollandais, Hébreux n'atteignent pas tous ensemble 6 %. Le reste n'est que poussière.

C'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> que ces éléments disparates sont arrivés en nombre de quelque importance. Mais leur assimilation a été généralement assez rapide. Dès la deuxième ou la troisième génération, ils se sont fondus dans la masse environnante, le plus souvent britannique, dont ils ont adopté la langue et les coutumes, tout en conservant quelques traits de tempérament ou de caractère de leur pays d'origine.

Les vieilles nations d'Europe ont été formées jadis d'une manière identique par des apports multiples, provenant de lentes infiltrations ou de brusques invasions. Les opérations de brassage, d'adaptation, d'assimilation, se sont généralement déroulées sur une longue suite de siècles, voire de millénaires. Ce qui n'empêche que les ethnologues parviennent encore à distinguer et à classer les populations d'Europe suivant certaines caractéristiques dominantes qui reproduisent des traits de leurs lointains ancêtres : celtes, gaulois, normands, germains, slaves, nordiques, hellènes ou romains, etc.

Au Canada, au contraire, les deux principaux éléments constitutifs de la nation canadienne, le bloc français (normand, breton, poitevin, angevin, etc.) et le bloc britannique (anglais, écossais, irlandais), dont une assez large part a transité par les Etats-Unis, se sont à peine mélangés.

Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle même, ils n'ont cessé de consolider leurs positions respectives. Après des alternatives d'avance et de recul, l'un et l'autre n'ont guère fait sur le plan national que maintenir leurs proportions respectives, l'un par le seul excédent de sa natalité, l'autre par l'immigration ou l'assimilation d'apports hétérogènes. Il convient toutefois d'observer que, dans la plupart des provinces et notamment dans le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta, les éléments français, en se groupant dans des paroisses voisines situées presque toutes dans les mêmes régions, renforcent singulièrement leurs possibilités de résistance.

En 1867, dans l'Acte officiel de la Constitution, le principe de l'égalité des droits avait été proclamé. L'élément français minoritaire n'a cessé d'exiger, dans tout le Canada, le respect absolu des libertés que la Constitution n'a pas réservées à la seule province de Québec. Si celle-ci a pu

se donner une législature, un code, des universités et des écoles où la religion, la langue, les traditions héritées de la France se trouvent mieux encouragées, partout ailleurs les droits et les libertés essentielles ont été maintenues ou reconquises.

Du reste, au fur et à mesure que le Canada passait de l'état de colonie à l'état de nation, au fur et à mesure qu'il se dégagait de toute allégeance envers le Gouvernement britannique, les Canadiens d'origine anglaise perdaient une part du soutien qu'ils recevaient jadis de la métropole dans la compétition que se livraient les différents éléments constituant la nation canadienne. Aujourd'hui, le Canada est pleinement souverain ; aucune des lois de son Parlement ou des décisions de son Gouvernement n'a plus à être soumise au Parlement ou au Gouvernement britannique. Aucun lien juridique n'existe entre les nations du Commonwealth. Elles ont simplement le même souverain, qui communique directement avec le Gouvernement canadien par l'intermédiaire du Gouverneur Général, sans intervention du cabinet britannique. Seules, deux dispositions rappelaient le passé : le droit d'appel au Conseil Privé et le principe que la Constitution canadienne ne peut être modifiée qu'après accord avec le Parlement britannique. Encore, au début d'octobre 1949, le Parlement canadien vient-il de supprimer ces deux dispositions.

La question se pose actuellement sur un tout autre plan : Est-ce qu'une nation, officiellement bilingue, où l'école et l'université, le livre et la presse, le film et la radio, et toute la vie sociale s'appliquent à maintenir et à fortifier les particularités d'origine, peut vraiment réaliser une unité nationale, proposer à l'opinion publique les communs objectifs nécessaires au renforcement du sentiment patriotique ?

Aujourd'hui, il semble bien que les efforts d'unification,

c'est-à-dire d'anglicisation, aient abouti à un échec sans doute définitif. Les meilleurs esprits dans le monde politique et celui des affaires comme dans les Universités et les Eglises, cherchent avec une évidente bonne volonté à trouver entre les deux traditions tous les points de rapprochements possibles, dans le respect mutuel des particularités propres à chaque groupe. De part et d'autre, on en vient à reconnaître que l'heure des luttes stériles est dépassée et qu'il convient de s'appliquer, par un loyal effort, à tout ce qui peut aider à l'enrichissement du patrimoine national.

On peut voir un signe de l'esprit nouveau dans la faveur manifeste que les jeunes générations marquent à l'égard de la seconde langue. Les fils et les filles d'hommes politiques ou d'hommes d'affaires peuvent servir d'interprètes à leurs parents dans les relations sociales. Beaucoup ont suivi les cours des sections de français, de plus en plus importantes dans les universités anglaises. Après l'achèvement de leurs études à Montréal ou à Québec, beaucoup de jeunes Canadiens français vont passer un an à Toronto, à Oxford ou à Harvard. Partout à travers le Canada de nombreux collèges secondaires m'ont offert des représentations avec un programme français exécuté par de jeunes Canadiens anglais. Ainsi j'ai entendu Jules Romains joué à London, Molière à Banff, ailleurs Claudel et Anouilh. A Ottawa, pour la première fois depuis sa fondation, le collège Saint-Patrick (irlandais) avait risqué l'aventure. L'ambassadeur de France avait été convié et, le 15 février 1949, je pouvais applaudir la belle réussite du *Voyage de M. Perrichon* de Labiche, joué admirablement par de jeunes Canadiens irlandais.

Non moins significative est l'accession, au même moment, de M. Saint-Laurent à la tête du Gouvernement fédéral, et d'un grand nombre de Canadiens français à quelques-

uns des plus hauts postes de l'administration fédérale. Un nombre de plus en plus grand de Canadiens français assume la direction ou la maîtrise des grandes affaires industrielles et commerciales, ou s'installe dans toutes les professions libérales au même titre que les Canadiens anglais.

Le vote de la loi sur la citoyenneté canadienne, entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 1947, a été plus qu'un signe, un acte. Un acte dont la portée et le sens étaient considérables, car un statut commun était donné à tous les habitants du Canada. Par le serment d'allégeance, par les cérémonies qui accompagnent la présentation des certificats de citoyenneté canadienne, on a voulu marquer avec éclat le lien profond unissant tous les Canadiens, qui ne sont plus qu'accessoirement sujets britanniques, mais, essentiellement et quelles que soient leurs origines, tous également citoyens canadiens.

Ce certificat de citoyenneté est remis aux nouveaux citoyens avec un ensemble de brochures destinées, avant tout, à leur donner la fierté de leur histoire commune. Le Gouvernement réagit ainsi contre les tendances des écoles et des Universités à enseigner une histoire plus provinciale que nationale, laquelle s'attarde, pour les uns, presque exclusivement aux premières origines du temps de la colonisation et de la domination française ou aux luttes pour la défense de la langue, et ne commence guère pour les autres qu'à l'arrivée des loyalistes et à l'installation du régime britannique.

Ainsi est mis en application le principe que posait Ernest Renan : « La nationalité c'est un esprit collectif, résultant d'un long passé historique de sacrifices et d'efforts accomplis en commun, d'une volonté et d'aspirations communes dans le présent. »

## II. — Conditions géographiques.

Il semble donc que l'histoire serve désormais à resserrer les liens de l'unité nationale entre les groupes mêmes qui l'utilisaient les uns contre les autres pour sauvegarder leurs traditions, britannique ou française. Après les combats qu'ensemble ils ont soutenus sur le front européen, les Canadiens semblent plus disposés à comprendre que la nation canadienne a été formée par un long passé commun d'épreuves et de gloires, d'échecs et de succès.

Par contre, les divers facteurs géographiques constituent toujours des forces permanentes et dangereuses de dissociation.

Le Canada, a-t-on dit, est un véritable paradoxe géographique. Seule, une ligne conventionnelle le sépare, au Sud, de son puissant voisin. Les régions naturelles de l'Amérique du Nord ignorent cette frontière qui, sur plus de 5.000 kilomètres, sépare arbitrairement le Canada des Etats-Unis. Les Provinces Maritimes prolongent le Maine et le Vermont. L'étroite bande qui longe le Saint-Laurent, au nord du fleuve, entame à peine le Bouclier canadien. Il en est de même des étroites vallées affluentes : Ottawa, Saint-Maurice, Saguenay, Gatineau, etc. Des vastes plaines du Dakota ou du Minnesota, on passe, sans s'en apercevoir, aux parcs d'élevage de l'Alberta ou aux terres à blé du Saskatchewan. Au delà des Rocheuses, la Colombie Britannique constitue, avec l'Etat de Washington, une même unité géographique.

La compétition peut donc demeurer vive entre Canadiens d'origine britannique et Canadiens d'origine française : les uns et les autres trouvent continuellement autour d'eux mille détails pour leur rappeler qu'ils sont d'abord, essentiellement et pareillement, « Canadiens américains ».

Ils adoptent de plus en plus les mêmes habitudes de confort, la même organisation de leur vie domestique, où la machine supplée à l'absence de serviteurs, les mêmes méthodes de travail à la ferme et à l'usine, les mêmes produits standardisés du commerce. Les prix et les salaires s'égalisent dans tout le continent nord-américain. On échange les techniciens, les professeurs, les contremaitres, les ouvriers spécialisés.

Du reste, les relations sont plus faciles, plus rapides, plus profitables entre Halifax et Boston, Toronto et Détroit, Montréal et New-York, Winnipeg et Chicago, Vancouver et San-Francisco qu'entre Québec et Edmonton, Arvida et Calgary, Windsor et Regina.

Quoi d'étonnant si le Canada est le plus gros client des Etats-Unis et les Etats-Unis le plus gros client du Canada ? Dans le commerce extérieur des Etats-Unis en 1947, le Canada, à lui seul, avec 3 milliards 169 millions de dollars intervient pour une valeur supérieure au total des échanges qui s'opèrent entre les Etats-Unis d'une part et d'autre part la Grande-Bretagne, la France, la Chine et la Russie, toutes réunies.

Les ventes des Etats-Unis au Canada cette même année n'étaient que de un milliard de dollars. Le Canada vend donc moitié moins qu'il n'achète à son voisin du Sud. Mais ce milliard représente 40 % des exportations du Canada, plus de la moitié de ce qu'il achète à n'importe lequel de ses plus gros fournisseurs.

En même temps, un formidable mouvement de tourisme qui, en raison de l'importance respective des populations, s'opère surtout du Sud vers le Nord, exerce une influence constante et considérable pour l'uniformisation des modes dans le costume, la voiture, l'alimentation, les sports, les spectacles, etc...

Il y a plus grave : si l'on regarde à l'étalage des librairies

ou des marchands de journaux, dans les rues ou dans les gares, à Montréal aussi bien qu'à Saint-John, à Winnipeg et à Victoria, on constate que le nombre des livres, brochures, journaux, magazines, venant des Etats-Unis est supérieur au total des publications imprimées au Canada et à celles venant de l'Europe.

Si l'on ajoute l'action encore plus envahissante des films, de la radio, de la télévision, on comprend quelle force d'attraction menace de faire perdre à la population canadienne les traits de son génie propre pour la mouler dans le type standard du Babbitt américain.

Le danger existe, mais il est manifeste que, sur ce point, essentiel, Canadiens anglais aussi bien que français s'efforcent, avec une égale vigueur, de se prémunir contre le grand risque qui menace de leur faire perdre les traits distinctifs de leur caractère national.

C'est dans l'approfondissement de leurs cultures respectives, dans la mise en commun de tout ce qui, de part et d'autre, peut enrichir le patrimoine national que l'on recherche le remède.

### III. — Conditions économiques.

Un autre obstacle peut retarder la consolidation de l'unité nationale au Canada : c'est l'opposition des intérêts économiques, particulièrement vive entre les diverses régions naturelles.

La plupart des grandes nations modernes, qui sont à la fois plus ou moins agricoles, industrielles et commerçantes, ont eu à résoudre un problème similaire. Cependant les difficultés rencontrées par le Canada dans ce domaine sont d'une ampleur exceptionnelle et d'abord à cause même de l'immensité du territoire. Chacune des quatre grandes

régions naturelles — Maritimes, régions du Saint-Laurent, Prairies, Colombie Britannique — constitue une unité géographique et économique distincte, isolée des autres par de vastes étendues presque désertiques ; leur réseau de voies de communication (à l'exception peut-être des chemins de fer) oriente en effet le courant des échanges moins vers les autres parties du Canada que vers les régions correspondantes de la grande République voisine.

D'autre part, on ne saurait trop rappeler avec quelle extraordinaire rapidité le Canada a dû opérer le renversement des bases mêmes de son économie pour faire passer celle-ci du stade agricole au stade industriel. Alors que, dans les vieilles nations de l'Europe occidentale, ce processus s'est déroulé au cours d'un siècle ou deux, le Canada a mis quelques années seulement pour trouver son nouvel équilibre.

Le problème agricole ne se pose d'ailleurs pas de la même façon à l'Est et à l'Ouest. Pour ne prendre qu'un seul exemple, il est manifeste que la prospérité des Provinces des Prairies dépend encore presque exclusivement de la vente de sa formidable production primaire. En raison des distances, le charbon et le pétrole ne peuvent guère être dirigés vers les centres industriels du Québec ou de l'Ontario qui s'approvisionnent à meilleur compte en Pennsylvanie. Ce sont donc les céréales qui constituent la grande source de richesses de l'Ouest Canadien.

Dans les immenses plaines limoneuses qui prolongent vers le Nord les terres à blé du Minnesota, du Wisconsin ou du Michigan, les entreprises agricoles, standardisées, mécanisées, spécialisées, n'ont rien de commun avec les fermes du Québec où l'on retrouve les traditions paysannes de la vieille Europe. Partout, dans l'Ouest, c'est le régime de la monoculture, le blé, l'orge ou l'avoine s'étendent à perte de vue, sans arbres, sans pâturages, sans potagers,

sans basse-cour (1). 95% de la production nationale du blé provient des Prairies. Mais le marché intérieur absorbe à peine un tiers de cette production. D'où la nécessité inéluctable de chercher l'écoulement de tout le surplus, les 2/3 de chaque récolte, sur les marchés extérieurs et la pression sans cesse exercée par les provinces des Prairies sur le Gouvernement fédéral pour la conclusion d'accords opposant le moins d'obstacles possibles aux échanges internationaux.

Par contre, les paysans des anciennes provinces de l'Est qui ont adopté le régime de la polyculture, avec des fermes d'une moyenne de 40 à 80 hectares, où l'on produit tout à la fois : les céréales, les légumes et les fruits, où une part du domaine est réservée à l'élevage des bêtes de boucherie, bœufs, moutons, porcs, et des bêtes laitières, peuvent vivre de leurs produits et écouler dans les villes voisines l'excédent des produits de la ferme, œufs, beurre, laitages, miel, fruits, légumes, etc... Les fermiers de ces régions redoutent moins que l'exploitant de l'Ouest les contre-coups des barrières douanières.

Quant à la population ouvrière et bourgeoise des centres industriels, elle a longtemps ressenti la nécessité d'une sévère protection douanière. Commencant bien tard son grand effort d'industrialisation, placée à proximité de la plus formidable puissance industrielle du monde, la jeune nation canadienne, avec un marché intérieur limité qui ne favorise pas la fabrication à bas prix des grandes séries, ne pouvait espérer installer et développer son nouvel outillage industriel dans des conditions lui permettant de soutenir la concurrence américaine qu'à l'abri d'une sévère protection douanière.

Or voilà qu'au cours des trente dernières années, et

(1) Toute la nourriture doit être apportée des villes voisines dans les fermes.

surtout dans les dix dernières années, les perfectionnements de l'équipement économique ont été poussés si rapidement que la conciliation s'est faite entre des intérêts d'abord contradictoires et que le Canada tout entier se classe aujourd'hui parmi les nations les plus favorables à une très large liberté des échanges. En toutes circonstances, les ministres des Finances et du Commerce se font les protagonistes ardents des accords de Genève et de La Havane.

Ce qui paraissait devoir être un des obstacles les plus sérieux aux progrès vers l'unité nationale est aujourd'hui la revendication à peu près unanime du Canada tout entier.

#### IV. — Conditions politiques.

Dans le monde moderne, la diversité des familles politiques qui se disputent la direction des affaires publiques apporte un obstacle supplémentaire à l'épanouissement de l'unité nationale. Cependant, c'est sur la libre compétition des opinions, s'exprimant par la voie des mouvements et des partis, que sont fondés les régimes démocratiques.

Au Canada, ainsi que dans la plupart des pays anglo-saxons, la lutte se trouve heureusement limitée entre deux partis principaux qui, depuis la fondation de la Confédération, ont successivement occupé le pouvoir : conservateurs et libéraux. En réalité, la situation est plus complexe si on l'examine sur le plan provincial. Dans le Saskatchewan, les socialistes (C.C.F.) sont solidement installés au gouvernement. Dans l'Alberta, ce sont les créditistes, et les nationalistes au Québec. Par ailleurs, dans le Manitoba et la Colombie Britannique,

où aucune majorité homogène n'a pu se former, des gouvernements de coalition se sont installés un peu à l'image de beaucoup de gouvernements de l'Europe occidentale.

Toutefois, c'est un autre problème qui, sur le plan politique, se pose le plus impérieusement et le plus généralement à l'attention des observateurs.

Dans les conditions que nous venons de rappeler ; historiques, géographiques, économiques, où s'est formé l'Etat canadien, doté par les Pères de la Constitution du système fédéraliste, le Canada peut-il devenir une nation ?

Comment peut-on harmoniser les activités multiples des juridictions diverses qui, à travers l'immensité du territoire, fractionnent l'autorité législative ou la responsabilité de l'exécutif ? Comment peut-on les faire toutes concourir à la réalisation des grands objectifs nationaux ?

Comment dégager les lignes d'une politique nationale, imposant ses directives communes aussi bien dans le domaine intérieur que sur le plan extérieur ? Comment répartir les attributions et les responsabilités entre le gouvernement et le Parlement fédéral d'une part et, d'autre part, les dix gouvernements et parlements provinciaux ? Dans le légitime souci de défendre leur autonomie, les provinces ne risquent-elles pas de perdre de vue, et parfois de mettre en danger, les grands intérêts communs ? Le Canada — et c'est un fait que nul ne songe à remettre en cause — est un Etat fédéral, et il doit le rester. Mais convient-il de renforcer ou de détendre les liens de la discipline fédérale ? Doit-on élargir le champ des responsabilités de la province, ou bien renforcer les attributions du pouvoir central ? Il semble que les partis et les événements agissent en des sens diamétralement opposés.

Il est manifeste qu'en face des difficultés qui se sont présentées — langue, école, immigration, crise, etc. — les partis, chaque fois qu'ils se trouvent dans l'opposition,

mènent la même campagne ardente pour le maintien et la consolidation de l'autonomie provinciale.

Par contre, les événements viennent constamment exercer une formidable poussée en sens contraire. Quand la nation canadienne a apporté sa participation aux deux grandes guerres mondiales, il lui est apparu que, pour rassembler et coordonner les énergies nationales, il lui fallait consentir à un renforcement de l'autorité du pouvoir central. D'autres événements, d'un caractère plus permanent, postulent pareillement une coordination plus serrée sur le plan fédéral de toutes les activités économiques et sociales.

On l'a vu très spécialement en 1930. Lorsque la crise mondiale atteignit au Canada son point critique, nul ne songea à contester que quelques-uns des problèmes les plus angoissants posés par le développement industriel et la concurrence commerciale entre les nations trouvaient difficilement les solutions adéquates dans le cadre étroit de la province ou de la circonscription municipale. Il fallut faire les mêmes constatations après la deuxième guerre mondiale, lorsque la jeune nation qui avait réalisé les progrès les plus prodigieux sur le plan agricole, industriel ou commercial voulut les consolider en opérant une rapide reconversion de son outillage de guerre. La plupart des problèmes posés postulaient des solutions qui devraient être appliquées également sur toute l'étendue du territoire : problèmes de la main-d'œuvre et des accords douaniers, de l'hygiène et de la sécurité sociale, de l'habitation et du rééquipement, de l'électrification et des moyens de communication, des recherches scientifiques et de l'enseignement.

L'ampleur des dépenses qu'il fallait consentir pour maintenir le rythme nouveau de toutes les activités économiques soulevait, tant pour le budget fédéral que

pour les budgets provinciaux et municipaux, des difficultés presque insolubles, si l'on s'en tenait étroitement à la lettre des anciens textes constitutionnels.

Il ne pouvait être question de modifier en quoi que ce soit les principes de la Constitution, ni de rechercher une nouvelle répartition de l'autorité et des responsabilités entre le Fédéral, les provinces et les municipalités. La plus formidable opposition des provinces et des partis se dresserait contre toute tentative d'empiétements du Dominion en des domaines qui leur étaient constitutionnellement réservés.

Cependant, l'évidence s'imposait. Il fallait, de toute urgence, donner aux organismes fédéraux les moyens de faire face à leurs nouvelles obligations et, notamment, leur ménager la possibilité de lever des recettes nouvelles, en proportion de leurs charges accrues, sans pour cela tarir les sources où s'alimentaient jusqu'ici les budgets provinciaux et municipaux.

Pour résoudre ce problème singulièrement complexe, une large conférence était convoquée à Ottawa, dès 1937. Elle ne put se réunir qu'en janvier 1941 après trois ans  $\frac{1}{2}$  d'un travail acharné. Les meilleurs juristes, les plus grands financiers y confrontèrent leurs chiffres, leurs statistiques, leurs documents, consignés dans de volumineux rapports. Il suffit de quelques heures de séance pour constater une telle divergence de points de vue qu'il n'y avait aucune chance d'affronter avec succès un débat devant le Parlement. La conférence Rowell-Sirois se contentait, avant de se dissoudre, d'émettre quelques vœux et de conseiller de rechercher, par des négociations directes entre le Dominion et les provinces, des compromis permettant de surmonter les plus grosses difficultés. En 1945, une nouvelle tentative rencontrait le même échec.

Mieux que tout raisonnement, quelques chiffres suffiront pour illustrer ces observations. Ils montrent que si, dans un pays qui vivait surtout de l'exploitation de ses ressources primaires, il a été longtemps relativement facile de maintenir la répartition constitutionnelle des charges et des ressources entre les diverses juridictions fédérales et locales, la tâche est aujourd'hui plus ardue. Le tableau qui suit présente dans l'ensemble du budget du Dominion (en millions de dollars) les trois principales dépenses qui, à l'origine, relevaient seulement des juridictions locales : voies de communication, éducation, santé publique et sécurité sociale.

	1867	1933	1947
Voies de communication . . . . .	9	88.7	226.9
Enseignement . . . . .	2.5	106.9	246.5
Santé et Sécurité sociale . . . . .	7.2	167.4	547.5
Autres dépenses. . . . .	12.3	547	1.804.7
Total . . . . .	31.000	910.000	2.825.60
Per capita . . . . .	7.50	90	250

En d'autres termes, les postes : routes et canaux, écoles, et assistance qui, en 1867, déduction faite des charges spéciales de la dette, atteignaient tout au plus 10 millions de dollars, soit 3 dollars par tête, s'élèvent en 1947 à plus d'un milliard de dollars, c'est-à-dire à près de 100 dollars par tête. En soixante-dix ans, alors que la population a simplement triplé, les dépenses *per capita* ont été multipliées par 30.

Nous comprendrons mieux encore les transformations qui s'opèrent, au fur et à mesure que s'enflent les dépenses publiques, en examinant sommairement la répartition des charges entre les trois juridictions dans l'année 1947 :

	Dominion	Provinc.	Munic.	Totaux
Voies de communication.	73	95.1	58.9	226.9
Enseignement . . . . .	9	121.3	116.2	246.5
Santé et Sécurité sociale.	370	121.3	56.2	547.5
Autres dépenses. . . . .	1,473	177.5	153.4	1,804.7
	<u>1,925.8</u>	<u>515.1</u>	<u>384.7</u>	<u>2,825.6</u>

Je n'apporterai aucun commentaire à la ligne où j'ai groupé toutes les « autres dépenses », puisque son grossissement provient surtout des charges de guerre, et bien qu'elles renferment des dépenses qui, dans le passé, relevaient exclusivement des juridictions locales.

On constatera d'abord que, dans le domaine de l'enseignement, les juridictions provinciales et locales continuent d'assumer presque entièrement la charge de l'entretien des Ecoles, Collèges et Universités. Le Dominion, cependant, a réussi à faire accepter quelques subventions relativement assez maigres ; surtout, il a pris seul la responsabilité d'instituer de grands établissements travaillant à développer certaines formes de culture intellectuelle ou scientifique, dont les activités sont parallèles à celles des Universités : Bureau de Recherches Scientifiques, Fermes Expérimentales (véritables centres de formation agricole), Film Board, Musées Nationaux, dont, bien entendu, les dépenses ne figurent pas au budget de l'Education, mais à ceux des divers départements ministériels auxquels ces établissements sont rattachés.

En ce qui concerne les voies de communication, il apparaît de plus en plus que, pour avoir les voies ferrées, routes, canaux, ports, etc., nécessaires à une nation en rapide développement, le concours du Dominion était indispensable. Certaines grandes voies, qui traversent ou devraient traverser telle ou telle province, ne représentent parfois qu'un médiocre intérêt local, mais sont

indispensables pour les transits nationaux. C'est pourquoi aucune grande route vraiment utilisable ne fait communiquer Ottawa et Winnipeg. Le tourisme ou le commerce doivent emprunter les routes des Etats-Unis, avec tout le désagrément qu'occasionnent les formalités douanières et policières au passage de la frontière. Il semble qu'en cette année 1949 l'accord se réalisera pour la construction d'une route trans-Canada. De même, ce sera sans doute le Dominion qui, par le moyen de subventions, assumera la plus large part des frais qu'entraînera la canalisation du Saint-Laurent. D'ores et déjà, la part prise par le Gouvernement fédéral à l'entretien et au développement des voies de communication représente exactement un tiers des dépenses du Dominion sur ce chapitre, soit 73 millions de dollars sur 227.

Dans le dernier chapitre Hygiène, Santé publique, Sécurité sociale, le renversement est plus radical. Ce sont les deux tiers des dépenses qui sont assumées par le Gouvernement fédéral (370 sur 547). Il faut se hâter d'ajouter que cette augmentation résulte presque exclusivement de la prise en charge par le Dominion des dépenses de Sécurité sociale, celles qui concernent la Santé et l'Hygiène restant presque exclusivement du ressort de la juridiction locale.

C'est en 1927 qu'est votée par le Parlement fédéral la première grande loi sociale, sur les pensions de vieillesse. 50 % du montant des pensions est versé par le Dominion. En 1931, une nouvelle loi porte à 75 % la part du pouvoir central. Le débours effectué sur ce chapitre et pour la pension aux aveugles s'élève, dans le budget de 1947, à 31 millions 670.000 dollars.

En 1940, une mesure plus radicale est intervenue. Un amendement a été apporté à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord donnant juridiction entière au Gouvernement fédéral pour organiser, réglementer, financer l'assu-

rance-chômage, qui avait pesé si lourdement sur les budgets locaux pendant les années de la crise et jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Au lieu des 100 et 120 millions de dépenses assumées alors par les provinces, les charges du Dominion, en ces temps de plein emploi, ne s'élevaient plus pour 1947 qu'à 37 millions 800.000 dollars, inscrites au compte du ministère du Travail et non à celui de la Santé et de la Sécurité sociale. C'est encore une loi fédérale de 1944 qui a institué les allocations familiales, en en laissant toute la charge au Dominion. Elles figurent dans le budget de la Santé et de la Sécurité sociale de 1947 pour 260 millions.

Par contre, pour les services d'hygiène, de prévention des maladies, d'hospitalisation, les juridictions locales ont jusqu'ici farouchement revendiqué la pleine responsabilité de ces charges. Le Dominion n'intervenait guère que pour certains services centraux, laboratoires d'études ou de recherches, traitement des marins malades, hygiène alimentaire et contrôle des stupéfiants, etc... le plus gros chapitre étant représenté par les services médicaux aux Indiens et aux Esquimaux : ces services étant strictement dans la seule compétence du Dominion figurent pour près de 5 millions de dollars.

Cependant, en 1948, le ministre de la Santé, M. Paul Martin, faisait voter une loi proposant aux provinces un grand programme d'hygiène et de santé : les provinces en garderaient l'entière initiative d'application, le financement étant assuré en partie par des subventions fédérales que les provinces auraient toute liberté d'accepter ou de refuser. Après quelques hésitations, des débats confus dans les divers parlements provinciaux, des polémiques de presse plutôt édulcorées, les neuf provinces (Québec la dernière en décembre 1948) ont accepté les subventions proposées, dont le montant s'élève à 30 millions de dollars

(près de deux milliards de francs). On a pu dire que c'est, *per capita*, le plus gros effort que jamais nation ait fait en une seule année pour perfectionner son équipement sanitaire. Cela n'a pu être réalisé que par un nouvel assouplissement dans la répartition des charges entre Dominion et provinces et sur un point où, après l'école, les susceptibilités provinciales paraissent demeurer les plus vives : tout ce qui concerne la santé publique et l'hospitalisation.

Néanmoins, en ce moment, la discussion reprend à chaque occasion entre les représentants des deux tendances avec de curieux chassés-croisés ou volte-face. Le nouveau leader de l'opposition, M. Georges Drew, est venu d'une manière assez inattendue, en dépit de tous les précédents historiques, contester au Gouvernement et au Parlement fédéral le droit de procéder au rattachement de Terre-Neuve à la Confédération canadienne sans avoir auparavant obtenu l'assentiment des provinces.

Par contre, le Gouvernement fédéral vient de faire voter par la Chambre des Communes un projet de loi qui supprime le droit d'appel au Conseil Privé, et disposant que le seul recours d'appel qui pourra être fait contre les décisions des juridictions provinciales sera porté devant la Cour Suprême d'Ottawa.

Au même moment, s'en prenant au principal camp retranché des défenseurs les plus acharnés de l'autonomie provinciale : l'école, la Fédération des instituteurs canadiens (Canadian Teacher's Federation) menait au début de février 1949 une ardente campagne pour l'octroi par le Dominion d'une subvention aux écoles, calculée proportionnellement au nombre des élèves. Par un étrange paradoxe, quelques-uns des journaux qui ont soutenu l'intervention de M. Drew, ou protesté contre le projet de suppression de l'appel au Conseil Privé, paraissent favorables à ce nouvel élargissement des responsabilités

du Dominion dans le domaine même de l'enseignement public.

Je n'ai pas cherché à minimiser les difficultés que le Canada a rencontrées pour se constituer en nation. Il a surmonté celles qui proviennent de son histoire. Il affronte celles qui découlent aussi bien de sa position géographique que des conditions économiques qui en sont la conséquence. Nous l'avons vu dégager de l'acte constitutionnel, octroyé par le Parlement britannique, les fondements de son indépendance politique.

Il nous reste à examiner comment les forces religieuses travaillent présentement pour ou contre le resserrement des liens de l'unité nationale.

## LES CONFESSIONS RELIGIEUSES AU CANADA

**J**e me contenterai de dresser ici un tableau sommaire des forces respectives des principales confessions religieuses établies au Canada et de leur distribution à travers les différentes provinces. Sans avoir à retracer leur histoire ou à étudier leurs « credos », je montrerai comment leurs attitudes propres ou leurs oppositions peuvent affecter l'unité nationale du Canada, soit pour la menacer, soit pour la renforcer.

### I. — Bilan des forces respectives des diverses confessions religieuses.

En l'absence de données officielles plus récentes, j'utiliserai les statistiques fournies par le dernier recensement, celui de 1941.

A cette époque, la population du Canada s'élevait à 11.508.655 habitants dont :

1<sup>o</sup> 5.715.904 d'origine britannique, la moitié environ venus d'Angleterre, un quart d'Ecosse, un quart d'Irlande (soit 49,68 %) ; et

2<sup>o</sup> 5.526.964 (soit 48,03 %) appartenant à d'autres

« races » européennes parmi lesquels 3.483.038 soit 30,27 % d'origine française ;

le reste de la population étant d'origine asiatique, africaine, indienne et esquimaude.

Dans la diversité des dénominations religieuses, on peut distinguer quelques blocs principaux. D'abord les catholiques qui viennent nettement en tête avec 4.986.552 adhérents (soit 43,34 % de la population totale) ; ensuite l'Eglise Unie avec 2.204.875 (soit 19,16 %) ; l'Eglise anglicane 1.751.188 (15,22 %) ; les presbytériens 829.147 (7,21 %) ; les baptistes 483.592 (4,20 %). Les quatre dernières confessions, ayant quelques origines ou attitudes communes, représentent ensemble 45,79 % de la population totale, soit légèrement plus que la masse catholique.

Ces deux grands blocs mis à part, les luthériens, comprenant surtout des Allemands et des Scandinaves, s'inscrivent pour 3,69 % et diverses sectes protestantes, méthodiste, salutiste, adventiste, etc., pour 3,32 %. Les Juifs ne représentent que 1,66 % de la population, les Grecs orthodoxes 1,21, les bouddhistes, confucéens et doukhobors réunis 0,48 % ; païens et sans religion ne font ensemble que 0,91 %.

Constatons d'abord que le pourcentage des catholiques (43,34) dépasse notablement celui des habitants d'origine française (30,27 %). Appartiennent en effet à la religion catholique d'abord les Irlandais (7 à 9 % de la population totale), puis les Ukrainiens, Allemands, Belges, Polonais, Italiens qui, avec 4 à 5 %, complètent le total de 43,34 %.

Il s'ensuit que la masse catholique, qui a une unité complète de foi, de discipline, de liturgie, comptait en 1941 environ 70 % de ses adhérents d'origine française, 20 % d'origine irlandaise ou écossaise et 10 % d'autres origines européennes, notamment Ukrainiens, Polonais, Allemands, Belges et Italiens.

Il est probable que la proportion des catholiques s'est encore améliorée au cours des sept années écoulées depuis le dernier recensement, l'immigration qui favorisait l'élément britannique et l'émigration qui se faisait surtout au détriment de l'élément français, ayant relativement peu joué dans les années de guerre. L'augmentation considérable de la population (plus d'un million) s'est faite principalement par l'excédent des naissances sur les décès. Or on sait que, dans les régions catholiques et françaises, cet excédent est de 20 % plus élevé que dans toutes les autres régions du Canada.

## II. — Distribution des confessions par provinces.

Une fraction importante des catholiques — presque tous d'origine française — se trouve dans le Québec : 2.890.000 en 1941, soit environ 60 % du nombre total des catholiques dans tout le Canada, et près de 90 % de la population de la province.

Une autre fraction importante, exactement 882.369 catholiques d'origines diverses, se trouve dispersée aux quatre points cardinaux de l'Ontario. Il convient de rappeler que le même recensement de 1941 indique pour l'Ontario une population d'origine française qui n'est que de 374.000. La proportion des catholiques d'origine britannique serait donc beaucoup plus importante dans l'Ontario que dans le reste du Canada. Les groupes les plus nombreux se trouvent : au centre dans la région d'Ottawa, où les éléments irlandais sont assez nombreux ; au Sud, dans la région de Windsor, qui dans sa partie catholique compte surtout des Canadiens d'origine française ; dans l'Ouest, du côté de Sudbury, Sturgeon Falls, Chappleau, Verner ; et enfin dans le Nord, vers Hearst, Kapuskasing, Cochrane

et dans la région dite de Clay-Belt jusqu'à Kirkland-Lake, où récemment les catholiques se sont solidement implantés.

Le Nouveau-Brunswick, sur une population totale de 457.401 habitants, comptait en 1941 : 220.454 catholiques, groupés surtout dans les comtés de Gloucester (46.000 catholiques sur 49.000 habitants), Madawaska (27.000 catholiques sur 28.000), Northumberland (21.000 sur 38.000), Restigouche (25.000 sur 33.000), Westmoerland (31.000 sur 64.000). Il est probable qu'en l'année 1949 les catholiques sont en majorité dans cette province.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des quatre principales confessions protestantes :

	Eglise Unie 19,16 %	Anglicans 15,22 %	Presbytér. 7,21 %	Baptist. 4,20 %
Prince-Edouard . . . . . 95.047 habitants	24.005	5.739	14.724	5.493
Nouvelle-Ecosse . . . . . 277.962	124.301	103.393	47.415	89.272
Nouveau-Brunswick 457.401	63.268	55.155	15.382	88.766
Québec . . . . . 3.331.882	100.196	162.056	56.086	12.303
Ontario . . . . . 3.787.655	1.073.425	815.413	433.708	192.915
Manitoba . . . . . 729.944	194.001	125.076	43.073	13.267
Saskatchewan . . . . . 895.992	230.495	117.674	54.856	19.460
Alberta . . . . . 796.162	193.664	113.279	68.910	32.268
Colombie Britannique 817.861	200.817	245.531	94.300	29.780
Total . . . . .	2.204.825	1.751.188	829.147	483.592

Le Saskatchewan, la Nouvelle-Ecosse, le Manitoba ont chacun environ 200.000 catholiques, généralement groupés dans certains comtés autour des paroisses et des écoles. La Colombie Britannique en compte un peu plus de 100.000 et l'île du Prince-Edouard un peu moins de 50.000.

On peut constater par le tableau précédent que les dénominations protestantes sont assez inégalement distribuées dans les différentes provinces à l'exception de l'Ontario où les proportions reproduisent à peu près celles de l'ensemble du Canada. Réserve faite pour les presbytériens qui constituent 12 % de la population de la province alors qu'ils ne constituent que 7,21 % de la population totale du Canada, et pour l'Eglise Unie (27 ou 28 % pour un pourcentage total de 19,16 %).

On observera aussi que les anglicans sont particulièrement nombreux en Colombie Britannique (30 % de la population de la province au lieu de 15,22 %, proportion de l'ensemble du Canada), en Nouvelle-Ecosse et surtout dans le Québec où ils représentent à eux seuls la moitié du nombre des adhérents des autres dénominations protestantes. Il est bon de noter la solide implantation de l'Eglise Unie dans l'Ouest ; celle des baptistes dans l'Est, surtout au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse où ils forment 15 à 18 % de la population, alors que le nombre total des adhérents de cette secte au Canada ne représente que 4,2 % de la population totale.

Les luthériens sont massés vers l'Ouest, surtout dans le Saskatchewan et l'Alberta. On peut en dire autant de toutes les autres dénominations, confessions ou sectes : 80 % des Grecs orthodoxes se trouvent dans les régions des Prairies, principalement dans les districts ruraux, et près de 60 % des Mormons dans le sud de l'Alberta. La Colombie Britannique renferme presque tous les boud-

dhistes et les confucéens et la moitié des doukhobors, la plupart des autres vivant dans le Saskatchewan. Le plus grand nombre de ces petites sectes se fixent de préférence dans les centres ruraux.

Par contre les juifs, qui constituent 1,46 % de la population totale, se trouvent principalement dans les grandes cités commerciales de l'Ontario et du Québec. Sur un total de 186.000 israélites, Montréal en compte 63.000, Toronto 52.000 et Winnipeg 12.000.

### III. — Y a-t-il regroupement des confessions ?

Il paraît bien difficile de réunir une documentation objective permettant de répondre sérieusement à cette question. Les confessions ne nous fournissent en effet que très peu d'informations directes sur leur développement.

Il est certain qu'un effort vigoureux a été tenté en 1925 pour rassembler les diverses dénominations protestantes d'origine britannique ou américaine. Presque tous les méthodistes, un grand nombre de congrégationalistes et une fraction importante des presbytériens ont constitué alors l'Eglise Unie qui, du premier coup, s'est trouvée placée par le nombre aussitôt après les catholiques (19,16 % de la population totale contre 43,34). Mais il ne semble pas qu'un nouvel effort de rapprochement soit tenté avec ceux des presbytériens restés en dehors de l'Union. Par contre, les statistiques semblent indiquer qu'une partie des congrégationalistes ou des méthodistes a rejoint les luthériens qui se sont brusquement augmentés de 40 % entre 1921 et 1941. Ce taux peut être en rapport avec une forte immigration allemande et scandinave à la même époque.

La progression des anglicans suit assez exactement le rythme de l'augmentation générale de la population. Mais le problème capital qui se pose est de savoir comment se comporte, notamment en dehors du Québec, la minorité catholique, intimement mêlée à la masse protestante et d'origine non française.

Là encore les statistiques précises font défaut. On ne peut suivre les transformations qui s'opèrent uniquement en comparant les chiffres des recensements. Nous l'avons dit, si l'accroissement des catholiques par les naissances est considérable, par contre l'immigration ne leur apporte à peu près aucun appoint, tandis que l'émigration les affaiblit considérablement. D'autre part, il faudrait pouvoir faire entrer en ligne de compte cette sorte d'émigration intérieure, ces larges déplacements de communautés paroissiales qui ont assuré le peuplement méthodique de certaines régions du Manitoba au sud de la Rivière Rouge, ou au nord de Winnipeg dans la direction de Sainte-Rose-du-Lac, de Flin-Flon et de Le Pas, ou dans le Saskatchewan et l'Alberta.

Si partout, autour des paroisses et des nouveaux diocèses, les populations catholiques et françaises paraissent consolider leurs positions, nous allons avoir à y revenir, le nombre des mariages mixtes est assez inquiétant. On compte à peine 5 % de mariages entre catholiques et non catholiques dans le Québec, mais le pourcentage s'élève à plus de 16 % dans les régions acadiennes du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, à 30 et 39 et 40 % en Nouvelle-Ecosse, en Ontario et au Saskatchewan, il atteint même 51 % en Manitoba, 52,65 % en Alberta et 59,81 % en Colombie Britannique.

A noter que ces mariages mixtes se constatent surtout dans les milieux de langue anglaise. On a signalé, par exemple, que dans les comtés ontariens de Prescott et de

Russel, où la population est presque entièrement française (35.000 sur 42.000), il n'y a eu en 1941 que 6 mariages mixtes.

De même, à Ottawa, pour 32.000 catholiques de langue anglaise vivant dans cette ville, on relève 135 mariages mixtes, tandis que, pour les catholiques de langue française, on relève seulement le chiffre de 43, soit quatre fois et demie moins.

Comme un grand nombre de mariages mixtes (50 à 75 % dans l'Ontario, 75 à 90 % dans les Maritimes et les Prairies) ont entraîné l'abandon de la religion catholique, on en a conclu qu'au fur et à mesure qu'ils s'anglicisent les catholiques trouvent plus d'occasions de contracter des alliances mixtes, donc de perdre leur foi. Par ailleurs, on peut observer que c'est dans la mesure où ceux qui parlent le français ont pu se regrouper autour des centres paroissiaux organisés qu'ils ont le plus de chances de conserver l'usage de leur langue maternelle et de leurs traditions familiales.

#### IV. — Les disputes religieuses.

Ceux qui ont constaté dans les diverses nations de l'Ouest européen les retentissements dans la vie publique des disputes religieuses peuvent témoigner que le Canada est loin d'offrir le même déplorable spectacle. Ni dans la presse, ni à la radio, ni au Parlement, ni dans la vie publique, nous n'assistons aux manifestations d'un cléricalisme ou d'un anticléricalisme aussi agressif que sur le vieux continent.

Il n'en existe pas moins de nombreux points de friction. D'abord et avant tout l'école.

Certes, dès 1863, des compromis ont été trouvés que

la Constitution a régularisés et que de mutuels efforts de bonne volonté ont encore assouplis.

Les grandes confessions ont chacune des universités ou des collèges universitaires où elles ont une part dominante, et, dans les institutions provinciales, elles ont organisé des « collèges » où se regroupent les étudiants appartenant à chacune des confessions. J'aurai à revenir longuement sur cette question dans le chapitre consacré à l'enseignement.

Comme en France, l'opposition s'est surtout manifestée autour de l'école primaire.

Déjà, sous le régime britannique, en dehors du Québec, dans tout le Haut-Canada, on s'était appliqué à limiter les possibilités de créer des écoles confessionnelles. L'école publique devait être accessible à tous et ce n'est qu'exceptionnellement, dans des circonstances nettement déterminées, que pouvaient être créées les écoles dites séparées. Longtemps les catholiques seuls, et surtout ceux de langue française, se sont efforcés, en dehors du Québec, d'ouvrir et de maintenir des écoles séparées. Aujourd'hui, on peut dire qu'ils ont fait plus, et obtenu dans un grand nombre de secteurs la création d'écoles publiques réservées à la population de langue française et de religion catholique, recevant une part des taxes affectées à l'enseignement et ayant en propre une direction, un corps professoral et des inspecteurs.

Il ne semble pas que l'ensemble de la population non catholique de langue anglaise conteste vraiment ce droit conquis par les catholiques de langue française. Par contre, une opposition plus ou moins sourde persiste dans certains milieux.

En novembre 1945, un comité adressait une protestation passionnée à la Commission royale de l'éducation de l'Ontario contre le développement, considéré comme

abusif, d'un enseignement confessionnel et français en dehors du Québec et notamment dans l'Ontario. Dans ce comité se retrouvaient, sans avoir été semble-t-il mandatés officiellement par leurs différentes confessions, des représentants des dénominations anglicane, baptiste, presbytérienne, Eglise Unie, Eglise évangélique, Armée du Salut.

Les protestataires se plaignaient notamment du nombre considérable des écoles françaises et confessionnelles ouvertes dans cette région dite de Ceinture d'argile (Clay Belt), dans le Nord-Ontario, région où la plupart des écoles sont sous le contrôle des catholiques de langue française.

La critique la plus passionnée était dirigée contre le directeur de l'Instruction française, M. Robert Gauthier, appelé à ces fonctions en 1937 en remplacement du D<sup>r</sup> Beneteau. On reprochait à M. Gauthier, qui occupe encore aujourd'hui les mêmes fonctions, d'être un ancien étudiant de l'Université d'Ottawa ; de représenter la tendance la plus exclusivement française ; d'agir en véritable dictateur, sans souci des règlements, pour obliger les maîtres à user du français hors de classe et en classe pour toutes les matières qui devraient être enseignées exclusivement en anglais. Le français n'étant qu'une spécialité ne pouvait faire l'objet que d'une leçon d'une heure par jour au maximum. On accusait en outre M. Gauthier d'avoir choisi six inspecteurs sur dix ayant même formation et mêmes préoccupations trop françaises et catholiques. Les conjurés assuraient que la seule manière de hâter la promotion sociale des Canadiens français serait de leur donner d'abord et essentiellement une solide formation anglaise. Je précise que ce fameux mémoire ne semble pas représenter la pensée de l'ensemble des milieux anglais telle qu'elle s'exprime dans la presse, à la tribune du Parlement ou dans les conversations privées.

D'autres critiques sont dirigées contre la présence d'un personnel religieux dans un grand nombre d'hôpitaux ou d'établissements hospitaliers, sanatoria, orphelinats, maisons de retraites, etc., etc.

Souvent encore on voit s'esquisser des campagnes analogues sans qu'elles agitent profondément l'opinion, pour les candidatures aux diverses élections parlementaires ou municipales, pour les nominations aux fonctions publiques, administration, armée, diplomatie...

La bataille a été plus vive pendant la guerre. Le plus grand nombre des Canadiens d'origine britannique a ardemment défendu la nécessité de la conscription comme pouvant seule apporter à l'Angleterre, qui soutenait le plus gros poids de la guerre, un concours vraiment efficace. Au contraire, l'opinion catholique s'est assez généralement opposée, et avec succès, au service obligatoire. C'est, sans aucun doute, ce dernier conflit qui a le plus fortement contrarié l'effort pour le renforcement de l'unité nationale. Le Premier Ministre King, pour ne pas compromettre l'avenir, a dû renoncer à appliquer la loi qui avait été votée par le Parlement fédéral.

Par contre, c'est par une victoire des éléments protestants que s'est terminée provisoirement la campagne ouverte par un journal peu suspect de tendance nationaliste, le *Globe and Mail* (qu'on classerait plutôt dans la tendance loyaliste, sinon orangiste), en faveur de l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la Cité du Vatican.

Il semblait bien que le Gouvernement, le Parlement, et même une grande partie de la presse de langue anglaise étaient, au lendemain du procès du Cardinal Mindszenty, nettement favorables à ce projet. Mais d'éminentes personnalités des différentes dénominations protestantes ont fait savoir de toutes manières : lettres ouvertes dans les

journaux, délégations auprès du Gouvernement, pétitions au Parlement, qu'elles s'opposeraient avec la dernière énergie à une telle mesure.

Le nouveau Premier Ministre, M. Saint-Laurent, a dû déclarer qu'aucune décision ne serait prise en la matière avant que de nouvelles élections aient envoyé à Ottawa une nouvelle Chambre.

### V. — Organisation hiérarchique de l'Eglise catholique au Canada.

Avant d'examiner quelle a été l'attitude de la hiérarchie catholique qui dirige la masse la plus nombreuse, la plus disciplinée, la plus fortement organisée de toutes les confessions religieuses, il me paraît nécessaire de jeter un rapide regard sur le passé.

On a souvent tendance à considérer que le Canada n'a eu qu'à conserver, à maintenir la forte organisation hiérarchique qu'il possède aujourd'hui, et qu'il aurait recue en quelque sorte des premiers missionnaires. Cette opinion est erronée. La preuve est que les 13 archidiocèses, la plupart des 33 suffragants et les 10 vicariats apostoliques sont de création récente.

Jusqu'en 1819 le Canada ne possédait pas d'archevêque. Il n'avait qu'un seul évêque, celui de Québec, dont le siège était élevé à cette date en archidiocèse. En 1816, Kingston était érigé en évêché et, en 1829, Charlottetown.

En 1836, c'était au tour de Montréal de devenir le siège d'un évêché, puis, en 1891, à celui de Toronto. En 1842, Rome organisait l'ancienne Acadie, en créant des évêchés à Saint-Jean, à Halifax et à Arrichab, siège transporté depuis à Antigonish. En Colombie Britannique, Victoria devient évêché en 1846. L'année suivante, à la jonction

du Haut et du Bas-Ontario, Bytown, dont le nom sera changé plus tard en celui d'Ottawa, se voit conférer la même dignité, tandis que Saint-Boniface reçoit, en la personne de Mgr Provencher, un auxiliaire de Québec.

Ce n'est qu'en 1852 qu'une seconde province ecclésiastique est créée : celle de Halifax. Il faut attendre jusqu'en 1870 et 1871 pour la création des archidiocèses de Toronto et de Saint-Boniface. De 1886 à 1889, trois nouveaux archevêchés sont fondés : à Montréal, à Ottawa, enfin à Kingston. De 1908 à 1915, quatre autres sont créés : Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Régina. Les deux derniers venus sont ceux de Moncton, fondé en 1936, et de Rimouski, fondé en 1946.

De 1933 à 1948, on n'aura pas créé moins de 12 diocèses nouveaux, dont le plus grand nombre confié à des évêques de langue française.

En réalité, longtemps Rome avait paru hésiter à confier des évêchés en dehors du Québec à des prêtres de langue française. Jusqu'à la veille de la guerre de 1914, de nombreux évêques préconisaient ouvertement un effort systématique d'anglicisation de toutes les communautés de fidèles dispersés dans des régions à majorité anglaise. Selon eux, l'avenir de l'Eglise dans le Canada, inséré au nord du continent américain dans une masse anglo-saxonne, exigeait qu'on ne tînt pas compte des préférences personnelles, si respectables qu'elles fussent. L'évêque de London en particulier se faisait l'apôtre fougueux, parfois intolérant, de cette politique d'assimilation. L'épiscopat des Etats-Unis le soutenait de son autorité et de son argent. Et même, à l'occasion du Congrès eucharistique international de Montréal en 1911, le cardinal Bourne, en présence du légat, s'écriait :

« The future of the Church in this country and its consequent reaction upon the older countries in Europe,

will depend to an enormous degree upon the extent to which the power, influence and prestige of the English Language and Literature can be definitely placed upon the side of the Catholic Church » (1).

Aussitôt le célèbre polémiste Henri Bourassa élevait une respectueuse mais véhémement protestation, reprise, commentée et développée à travers tout le Québec. Mgr Cloutier, évêque de Trois-Rivières, notamment déclarait : « Des personnages importants et nombreux répètent autour de nous, et vont dire jusqu'à Rome même, que les Canadiens français sont appelés à disparaître et que le catholicisme pour assurer son avenir au Canada devra parler anglais. C'est là une thèse à laquelle nous ne pouvons pas souscrire. »

D'autres n'ont pas manqué d'opposer aux paroles imprudentes du cardinal les textes du concile de Trente de 1563, ou même du concile de Latran de 1215 qui ordonnait :

« Puisqu'en beaucoup d'endroits dans une même ville ou un même diocèse, se trouvent mêlées des populations de langues différentes ayant unité de foi mais variété de rites et de coutumes, nous ordonnons expressément que les évêques de tels diocèses ou villes fournissent à ces populations des hommes aptes à célébrer les offices et à administrer les sacrements, à instruire de parole et d'exemple, selon les différents rites et les différentes langues. »

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'en posant avec éclat la question devant Rome, le cardinal Bourne ait provoqué un rapide et vigoureux redressement. Aujourd'hui, sur 12 archevêques métropolitains (Winnipeg relevant directement du Saint-Siège et n'étant pas archidiocèse), 6 sont

(1) « L'avenir de l'Eglise dans ce pays et l'influence qu'il exercera en conséquence sur les vieilles nations d'Europe dépendront pour une large part du développement et du prestige que la langue et la littérature anglaises auront définitivement placés du côté de l'Eglise catholique. »

de langue française et comprennent les régions comptant la plus grande masse de fidèles et 6 de langue anglaise. 13 évêques sont Anglais, mais dans des diocèses pour la plupart très étendus et relativement très peu peuplés, comme Kamloops qui ne compte que 9.000 catholiques. Par contre 20 évêques sont de langue française.

Ce qui est encore plus significatif, c'est le soin que Rome apporte à placer des évêques Canadiens français partout où la majorité des fidèles devient française. C'est ainsi qu'Alexandria, après avoir eu pendant près de 100 ans un évêque de langue anglaise, s'est vu attribuer en 1921 un évêque de langue française parce que la majorité s'était déplacée.

De même partout où des minorités compactes se trouvent groupées en communautés paroissiales dans lesquelles dominent les éléments canadiens français, Rome détache aussitôt des diocèses existant de larges fractions de territoire pour les placer sous la juridiction d'un évêque de langue française. C'est ainsi qu'ont été créés les diocèses de Amos, de Hearst, de Timmins, de Bathurst, de Edmonton, de Gravelbourg et l'archidiocèse de Moncton. Il en a été de même pour la plupart des vicariats apostoliques : exactement 7 sur 8, notamment ceux de White Horse, du Labrador, de la Baie James, etc. La population de langue anglaise ne compte qu'un seul vicaire apostolique, celui de Prince-Rupert (Vancouver).

Le diocèse le plus récemment érigé, celui de Saint-Paul en Alberta, couvre 29.900 milles carrés. Il compte 42.975 Canadiens français, parmi lesquels 8.000 mêlés à la masse protestante ont abandonné leur première religion. 15.000 sont de rite oriental et relèvent de l'exarchat apostolique pour les Ukrainiens du Canada.

Ce transfert, qui enlève au diocèse d'Edmonton le tiers de sa population catholique, a été joyeusement consenti

par le vénéré évêque de cette ville lequel, excellent polyglotte, se plaisait à prêcher et à confesser dans la langue usuelle des fidèles.

On peut raisonnablement prévoir que Rome poursuivra, à chaque occasion, cette œuvre salutaire de regroupement. C'est ainsi que des groupes importants de catholiques canadiens français sollicitent l'érection de nouveaux diocèses, qu'on détacherait de Sault-Sainte-Marie, dans la région de Sudbury, North-Bay, Verner, Sturgeon-Falls.

De même dans le sud et l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, de Church-Point à Pubnico, près de Yarmouth, de nombreux Canadiens attendent d'être détachés de Halifax. Et à Windsor, qui compte 40% de Canadiens de langue française, un nouveau diocèse pourrait être érigé aux dépens de l'évêché de London, où des traditions de l'anglicisation trouvent encore des oreilles complaisantes.

En fait, dans une randonnée à travers le Canada, j'ai rencontré de nombreux archevêques ou évêques de langue anglaise, notamment Mgr Duke à Vancouver, Mgr Synott à Winnipeg, Mgr MacDonald à Edmonton, Mgr Pocoth à Saskatoon qui ont exalté devant moi ces directives romaines. Si mes renseignements sont complets, il ne resterait guère, en faveur de l'anglicisation, que trois points de résistance, les deux plus avérés se trouvant dans l'Ontario.

En conclusion de ces rapides observations qui auraient exigé de longs développements, je dirai seulement que cette politique paraît de plus en plus comprise, admise, par la masse des fidèles, voire par les milieux les plus ouverts du Canada (1).

(1) On doit ici rendre un particulier hommage à Mgr Antoniutti qui depuis onze années assume les délicates fonctions de délégué apostolique au Canada. C'est incontestablement grâce à son zèle

On reconnaît enfin sincèrement que le Canada étant constitutionnellement une nation bilingue, c'est en fournissant à chaque citoyen le moyen de se perfectionner d'abord dans sa langue maternelle, ensuite, mais ensuite seulement, en encourageant l'étude aussi poussée que possible de l'autre langue qu'on peut réaliser au maximum une véritable unité nationale, dans le respect des légitimes diversités.

J'ai eu des preuves multiples de cet « esprit nouveau » : familles où les parents ne parlent qu'une langue et où les enfants apprennent complémentaires à faire bon usage de l'autre langue ; habitude de plus en plus fréquente dans les manifestations publiques de dire toujours au moins quelques mots dans la seconde langue (1). Combien de collèges et de couvents de langue anglaise, j'ai déjà eu l'occasion de le signaler, ont eu la délicate attention de monter à l'occasion du passage de l'ambassadeur de France des représentations dans notre langue ! Sans doute y avait-il parfois quelques fautes d'accent ou d'intonation,

intelligent, à son grand esprit sacerdotal que les directives romaines rencontrent une compréhension de plus en plus complète et de plus en plus générale, même en dehors des milieux catholiques.

(1) Le 30 mars 1949, une émouvante manifestation se déroulait sous mes yeux, à Windsor, qui, dans le Sud-Ontario, se trouve à la frontière du Canada et des Etats-Unis, face à la grande cité industrielle de Détroit. A la fin du banquet offert à l'ambassadeur de France, les maires des municipalités de Windsor, de Chatham et celui de Détroit où dominent les éléments britanniques, tinrent à rappeler le souvenir des pionniers français fondateurs de leurs villes. Tous trois, bien que peu familiers avec notre langue, me lurent une adresse en français, aux applaudissements enthousiastes de l'immense assemblée.

Je pourrais évoquer bien d'autres manifestations tout aussi significatives dont j'ai été l'objet ou le témoin — à Toronto, à London, à Halifax, à Sydney, à Sudbury, à Timmins, à Vancouver, à Edmonton, à Victoria, à Saskatoon, à Winnipeg et dans vingt autres endroits.

mais quelle application, quelle admirable bonne volonté de la part des maîtres et de leurs élèves. Oui, c'est bien dans cette voie qu'il faut rechercher les moyens de faire épanouir une même volonté de réaliser dans les esprits, les cœurs et les consciences, une profonde et solide unité nationale.

## VI

### L'ENSEIGNEMENT AU CANADA

#### I. — Difficultés.

**J**eunesse du pays. — On ne saurait faire comprendre à un Français les divers aspects de la vie économique, politique, sociale et culturelle du Canada si on ne lui rappelle sans cesse l'extraordinaire jeunesse du pays. Ce rappel s'impose plus spécialement si l'on veut donner une idée juste de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, montrer non seulement sa situation présente, mais encore ses perspectives de développement.

Dans les vieilles contrées d'Europe et spécialement en France, il a fallu des siècles — j'oserais dire des millénaires — pour façonner, perfectionner notre régime scolaire et notre système universitaire. L'Université de Paris date du début du XII<sup>e</sup> siècle. Mais la France de Charlemagne encourageait déjà les écoles, et depuis longtemps les disciples de saint Benoît enseignaient la jeunesse. Poussant plus loin encore, je pourrais dire que de générations en générations on s'était transmis le riche héritage des cultures latine, hellénique et orientale, les approfondissant, les enrichissant, les adaptant.

Il est vrai qu'au XII<sup>e</sup> siècle la France comptait déjà

près de 20 millions d'habitants, parmi lesquels certaines classes sociales soucieuses de faire donner à leurs enfants la plus grande somme possible de savoir. Par contre, nous ne devons pas oublier qu'au moment du traité de Paris, en 1763, il n'y avait guère plus de 60.000 Européens sur toute l'étendue du Canada exploré, et qu'il y a un siècle, aux alentours de l'année 1848, la rude population canadienne, composée de pionniers et de défricheurs, de trappeurs et de marins, tous appliqués à se défendre contre le froid, la faim ou les bêtes sauvages, dépassait à peine deux millions d'habitants.

Il n'en est que plus admirable, l'effort tenace des prêtres et pasteurs, religieux et religieuses, appliqués à donner les rudiments d'instruction aux enfants d'une population dispersée, se déplaçant au gré des saisons, suivant les nécessités de la chasse et de la pêche, du forestage ou du négoce. Et l'on comprend qu'on célèbre religieusement les anniversaires mémorables de la fondation des plus vieilles de ces institutions. Elles ont fait œuvre utile, elles ont contribué à fournir à la colonie, aux époques difficiles, les élites qui lui étaient indispensables. On ne saurait dire pourtant qu'elles ont légué au Canada d'aujourd'hui les éléments d'une politique nationale de l'enseignement.

D'ailleurs les précurseurs, les Marguerite Bourgeoys, les Marie de l'Incarnation, les Jésuites, les Récollets, les Sulpiciens, loyalistes ou orangistes ne faisaient que transmettre les méthodes de leurs pays d'origine, française ou britannique.

Dans cette perspective, on peut considérer que l'enseignement national n'a guère été organisé au Canada qu'aux temps de la Confédération, ou, si l'on veut, en 1863, ou en 1855 lorsqu'autour de Ryerson, de Mgr Guigues ou de Mgr Bourget on s'appliquait à poser les bases d'un statut scolaire.

Là encore il faut rappeler qu'en 1861 le Canada comptait à peine plus de 3 millions 200.000 habitants, qu'il n'en avait guère que 2.430.000 en 1851 : la population urbaine était seulement de 318.000 et la population rurale de 2.118.000.

..

**Etendue du pays.** — A vrai dire, la faiblesse du public scolaire fourni par une population de 3, de 2, voire d'un million d'habitants n'aurait pas nécessairement contrarié l'organisation d'un système scolaire si cette population s'était trouvée concentrée sur un espace grand comme par exemple la Belgique.

Mais, en 1867, le Canada possède tout juste 4 villes de plus de 40.000 habitants ; à peine une vingtaine dépassent 3.000 habitants. Toute la masse se trouve dispersée, éparpillée sur des étendues immenses, séparées les unes des autres par des régions désertiques encore plus vastes.

Et aujourd'hui, si la population du Canada a presque décuplé, les conditions géographiques du peuplement, pour la plus grande partie de la population rurale, soit environ la moitié, se trouvent à peine modifiées. Sur une longue bande étroite qui s'étend sur une longueur de 6.000 kilomètres, les fermes, les hameaux, les petits villages se sont installés là où dans le creux des vallées les alluvions ont été déposées, dans les anfractuosités du Bouclier canadien.

Les chemins de communication qui relient les hameaux écartés aux agglomérations où l'école peut se placer restent rares et souvent impraticables une partie de l'année. A trente kilomètres au nord d'Ottawa, où j'écris cette page, j'ai visité de grosses fermes peuplées de huit, dix, quinze enfants, toutes éloignées de 5 ou 6 kilomètres du bourg

le plus proche et les chemins, rudes, escarpés, suivent à flanc de roches les plus pittoresques mouvements du terrain. Comment, en hiver, lorsque la neige tombe en rafales et s'amasse dans le bas des côtes, peut-on amener à l'école toute cette jeunesse qui pullule ?

Encore s'agit-il de fermes situées près de la capitale. On imagine ce qu'il en est lorsqu'on s'enfonce dans la région des Prairies ou que l'on pousse vers le Nord, vers la fertile « Ceinture d'argile », vers cette ligne de 300 kilomètres jalonnée d'usines à pulpe et à papier, de mines d'or ou de cuivre et où les fermes s'intercalent de 10 en 10 kilomètres sur un sol extraordinairement fertile.

Les obstacles de la distance, du froid, de la faible densité de la population créent pour l'école primaire, pour l'école secondaire, des difficultés que nous ne pouvons imaginer. Pour y pallier, un peu partout, l'autobus scolaire chauffé ramène les enfants ; ou bien, comme dans la jeune et riche région de « Rivière de la Paix », là où les distances seraient trop grandes et les épreuves de la route quotidienne trop dures, on a organisé une forme particulière de pensionnat, le « Dortoir ». L'enfant arrive le lundi matin, si le temps le permet, avec la nourriture pour ses repas pendant cinq jours ; on le ramène chez lui le vendredi soir.

Pour les écoles supérieures et les Universités, l'immensité du territoire constitue pareillement un sérieux handicap. De Toronto à l'extrémité ouest au nord de l'Ontario, il y a près de deux jours de chemin de fer. Combien de familles françaises consentiraient à envoyer leurs garçons et leurs filles à l'Université si le siège s'en trouvait bien au delà de Berlin !

On le voit, ces conditions géographiques contribuent encore à détourner des Universités canadiennes un public scolaire déjà trop faible, ou bien elles l'incitent à prendre

le chemin des Universités des Etats-Unis lorsque celles-ci se trouvent plus proches ou plus aisément accessibles.



**Attraction de l'étranger.** — L'attraction qu'exerce, tout le long d'une frontière artificielle, la puissante république voisine est un autre danger : il met en péril l'enseignement national au Canada, comme il compromet sans cesse l'unité nationale.

Tout contribue à renforcer la puissance d'aimantation des Etats-Unis : la plus grande partie du système routier offre plus de facilité pour les communications Nord-Sud que pour celles d'Est en Ouest ou du Sud vers le Nord ; les livres, la radio, les films, les magazines qui arrivent d'au delà la frontière envahissent tous les foyers, révélant une vie de travail facile, de foyers confortables, de distractions multiples.

Longtemps, les éléments britannique ou français du Canada n'avaient prêté attention qu'à l'opposition de leurs respectifs intérêts spirituels ou culturels. Ils ne réalisaient pas que l'envahissement des modes ou des coutumes, des produits ou des marchandises, des idéologies ou des slogans du voisin menaçait plus immédiatement leurs particularités traditionnelles que ne le faisaient leurs différences d'origine et de langue. Ils semblaient avoir à peine conscience que, pour garder leur âme nationale, ils auraient eu avantage à s'entendre, à s'associer.

Depuis longtemps, un cri d'alarme avait été poussé, mais dans le secteur qui nous intéresse en ce moment, le Canada n'a pas toujours su conserver les élites qui s'étaient formées dans ses Universités mêmes.

Combien de jeunes étudiants partis pour achever leurs études dans l'Université américaine voisine s'étaient laissés

tenter par l'appât d'un salaire plus élevé, d'une vie moins rude, mieux assurée.

Dans un pays dix, douze fois plus peuplé, les débouchés semblent plus nombreux, les situations offertes plus avantageuses.

Alors que, pour diriger les immenses entreprises qu'ils ont commanditées partout à travers le Canada, les Etats-Unis envoient leurs états-majors d'administrateurs, d'ingénieurs, de publicitaires, de prospecteurs, de contremaîtres, une partie notable de la jeunesse formée par les Universités, les écoles techniques canadiennes, quitte, parfois sans espoir de retour, le pays natal, le privant ainsi d'un concours précieux pour l'exploitation de ses ressources naturelles confiées dès lors à des étrangers.

Aussi s'ouvre un cercle infernal : trop souvent les postes supérieurs dans l'industrie, le commerce, les grandes exploitations minières ou agricoles, sont pris par des citoyens des Etats-Unis, et la jeunesse canadienne, voyant les avenues fermées devant elle, va chercher au Sud un emploi plus rémunérateur.

En 1947, sur 23.487 émigrants qui se sont dirigés vers les Etats-Unis, près de 2.500 avaient conquis auparavant des grades dans les Universités canadiennes. On mesure combien cette hémorragie affaiblit les élites canadiennes.

D'autant que le même état d'esprit qui détourne tant de diplômés des emplois existant sur le sol national pousse les autres vers les professions qui offrent les plus grandes chances d'un succès rapide : médecins, avocats, ingénieurs, agronomes, industriels, commerçants. Ce qui est déserté surtout, ce sont les professions où l'on fait carrière plus lentement, où les perspectives de faire fortune sont les plus réduites, je veux dire l'enseignement, et toutes les branches de la culture désintéressée.

Ne parlons pas des écrivains, des artistes, des penseurs,

des savants. Faute d'un public suffisant et d'instruments — revues, publications qui permettraient d'élargir leur clientèle — le nombre des jeunes qui se consacrent à ces tâches désintéressées reste nettement insuffisant.

\* \* \*

**Langues et Religions.** — Le bilinguisme proclamé par la Constitution complique encore le problème, il faut en convenir. Il est singulièrement difficile et coûteux d'organiser cette dualité d'enseignement suivant un système permettant à une jeune nation de réaliser les magnifiques destinées auxquelles elle est appelée.

Un tiers de la population parle le français et se refuse légitimement à laisser ses enfants recevoir l'instruction dans une autre langue que leur langue maternelle.

A l'intérieur de la Province de Québec, la difficulté est relativement mineure, encore que, comme nous l'avons dit, les emplois supérieurs dans l'économie se trouvent souvent réservés à ceux qui possèdent parfaitement l'anglais.

Partout ailleurs, la légitime exigence des Canadiens français a rencontré bien des oppositions, soulevé d'ardentes controverses, heureusement mieux apaisées que la presse nationaliste du Québec ne veut en convenir.

Les Canadiens anglais ne se sont pas obstinés dans leur résistance à l'usage du français comme véhicule de l'instruction pour les enfants qui, entrant à l'école, ne connaissent pas d'autre langue. Le compromis auquel on a abouti dans l'Ontario et, à son exemple, dans la plupart des autres provinces, permet de donner à l'enfant une sérieuse connaissance de sa langue maternelle, en même temps qu'une connaissance pratique de l'autre langue.

On ne peut certes demander que tous les enfants aient

une connaissance égale des deux langues, des deux littératures, ni des vocabulaires particuliers, en deux langues, de toutes les spécialités qui sont la matière de l'enseignement primaire et secondaire. Mais on constate que ceux qui ont franchi les barrières de l'enseignement supérieur sont de plus en plus de bons bilingues.

Il n'en reste pas moins que la collectivité doit entretenir dans le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, un nombre plus grand d'Universités, d'écoles techniques. On ne conteste pas la nécessité de cet effort supplémentaire lorsqu'on constate que la revendication des Franco-Canadiens a provoqué la multiplication des Universités ou des collèges.

D'autant que les confessions religieuses ont voulu, elles aussi, avoir leurs Universités. Acadie en Nouvelle-Ecosse et McMaster à Hamilton sont baptistes, Bishop's University dans le Québec et King's Collège à Halifax, anglicanes. L'Eglise Unie contrôle Mount-Allison en Nouvelle-Ecosse ; elle possède des collèges universitaires à Montréal, à Kingston, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Les presbytériens ont un Collège à Montréal. Toutes les confessions ont leur collège dans l'Université de Toronto. Saint-Michel (catholique), Trinity (anglican), Victoria (Eglise Unie), Knox (presbytérien). Les catholiques en dehors du Québec ont l'Université d'Ottawa, Saint-Joseph de Moncton dans le Nouveau-Brunswick, Saint-François-Xavier d'Antigonish en Nouvelle-Ecosse, pour ne citer que les principales.

On comprend qu'une telle multiplicité des institutions puisse faire obstacle au développement de grands et puissants établissements à l'exemple des vieilles Universités d'Europe ou même d'Amérique, ayant toutes les chaires où peuvent être enseignées les nombreuses disciplines réclamées par la culture moderne, dotées de l'outillage de

laboratoires, d'amphithéâtres, de bibliothèques nécessaire à la recherche.

Et puisque, pour le moment, je ne veux pas atténuer la rigueur de mon diagnostic, je soulignerai aussi que la présence de tant de religieux ou de religieuses dans les collèges secondaires catholiques ne donne pas la possibilité aux jeunes étudiants qui désirent faire carrière dans le professorat des Universités de préparer à loisir leur thèse de doctorat, tout en enseignant dans un collège secondaire. Ils doivent d'emblée entrer à l'Université. Bien entendu je sais que les congrégations vouées à l'enseignement seraient irremplaçables, je veux simplement signaler qu'il y a là une difficulté supplémentaire.

\* \* \*

**Provinces.** — Là encore, je dois insister pour être parfaitement compris. Au Canada l'enseignement est placé sous le contrôle exclusif des Provinces. Le Gouvernement fédéral n'a le droit d'intervenir sous aucun prétexte, sauf dans de petits compartiments bien définis, par exemple l'éducation des Indiens. Cette mesure s'est imposée. Elle était sage. Il ne saurait être question de la modifier en quoi que ce soit.

Ceci étant dit, il faut reconnaître qu'il n'a pas toujours été facile d'appliquer ce principe, proclamé au Canada comme dans toutes les nations modernes : que chaque enfant doit trouver les mêmes possibilités de développer toutes ses facultés.

En présence de telles différences de richesse, de conditions géographiques, comment offrir des chances égales à chaque enfant à travers les neuf, aujourd'hui dix, provinces de la Confédération ? Aucune autorité fédérale ne serait qualifiée pour rappeler son devoir à un gouvernement provincial qui y aurait manqué.

Chaque province s'est donné sa propre loi scolaire en conformité avec l'article 93 de la Constitution. Chacune règle à sa convenance les modalités de son régime scolaire, à tous les degrés, établit les programmes, décide du mode d'attribution des grades, détermine l'âge de la scolarité obligatoire, fixe le statut des corps enseignants.

Pour être plus précis, la Province ne fait guère le plus souvent que poser les principes, voter les budgets.

En réalité l'autorité en matière scolaire appartient à des organismes locaux qui maintiennent jalousement leurs droits et se défendent des empiétements de la Province, laquelle exerce, en fait, surtout un pouvoir d'impulsion et de contrôle. Il est vrai qu'elle lève les taxes, dispense les fonds et entretient le corps des inspecteurs.

En présence des inconvénients de plus en plus graves que présentait la dispersion des responsabilités entre des organismes trop nombreux et trop petits et nécessairement mal préparés à cette œuvre complexe, on tend, nous le verrons, à regrouper les municipalités scolaires en de « grandes Unités scolaires » qui groupent jusqu'à 80 des anciens districts.

Les Universités, même si elles sont provinciales, sont généralement régies par des organismes indépendants ayant une large autonomie financière et une grande liberté dans la fixation des programmes, la collation des grades et le choix des professeurs.

S'il était besoin d'insister pour montrer combien ce système, imposé par la diversité d'origine et de religion des populations, pose des difficultés, il suffira de dire qu'il arrive que l'équivalence des grades n'est pas reconnue d'une province à l'autre.

Je signalerai pour terminer qu'au début de l'année 1949 même, la Fédération des Instituteurs Canadiens a lancé un appel demandant que, sans s'ingérer dans la

direction de l'enseignement, le Gouvernement fédéral verse du moins à chaque province une subvention proportionnelle à l'importance de sa population scolaire.

Il n'est pas douteux que cette mesure déjà appliquée pour les écoles techniques et agricoles permettrait de rétablir un certain équilibre ; les provinces ayant des ressources taxables plus importantes contribueraient automatiquement pour une plus large part à cette subvention.

## II. — L'école au service de la nation.

Il était nécessaire, je crois, d'insister sur les difficultés multiples que le Canada a dû surmonter pour assurer le développement de l'éducation nationale. Tous ces facteurs, historiques ou géographiques, ceux qui viennent des hommes ou ceux qui sont posés par l'étendue du territoire et les rigueurs du climat, n'ont fait d'ailleurs que stimuler l'ardeur de la jeune nation.

Elle a voulu donner à sa jeunesse scolaire et étudiante les moyens de s'élever et de s'instruire nécessaires aux progrès des individus et des sociétés dans le monde moderne. Elle s'est donc ingéniée à recruter, à former, à renouveler, les élites dont elle avait besoin pour consolider et étendre les progrès qu'elle avait réalisés dans les divers secteurs de la vie économique et sociale, politique et culturelle.

Consciente de l'importance primordiale du problème de l'éducation et de l'enseignement, elle peut se glorifier d'avoir distribué à l'immense majorité d'une population dispersée au moins au minimum d'instruction, et ce n'est pas un mince résultat d'avoir ramené à moins de 4 % la proportion des illettrés dans cet immense pays.

On comprend cependant que ceux qui ont conscience

des hautes destinées auxquelles est appelée la nation canadienne ne se tiennent pas pour satisfaits. Ils peuvent légitimement nourrir de plus hautes ambitions. Partout un puissant mouvement se dessine qui se propose, tout à la fois, de prolonger la scolarité, de perfectionner la formation des maîtres, de renouveler les méthodes pédagogiques, de compléter l'équipement scolaire : bâtiments, bibliothèques, manuels, laboratoires, etc.

De province à province, une puissante émulation réussit à intéresser des couches de plus en plus étendues de l'opinion à la solution de ce problème capital.

Essayons maintenant de noter quelques traits qui donnent à l'enseignement au Canada son caractère particulier.

Il semble, d'abord, que les conditions géographiques et climatiques dont nous avons parlé incitent toutes, plus ou moins, à abrégier la durée, aussi bien de l'année que de la semaine et de la journée scolaires. Il a bien fallu tenir compte des rigueurs de l'hiver, des longues distances que l'enfant de la campagne doit parcourir de la ferme jusqu'à l'école, pour fixer en principe à 200 jours la durée de l'année scolaire.

De bonnes statistiques, publiées en 1944, d'après les chiffres du recensement de 1941, montrent que la fréquentation scolaire est toujours assez difficilement assurée. A peine 1, 2 ou 3 % des élèves, suivant les provinces, ont fréquenté l'école 200 jours ; moins de 50 % dans toutes les provinces, à l'exception du Manitoba (51 %), l'ont fréquentée 180 jours. De 25 à 30 % des enfants, pour des causes diverses, n'ont pas été présents 120 jours à l'école. Naturellement, la fréquentation scolaire marque des pourcentages plus faibles à la campagne qu'à la ville. La proportion varie de 15 à 37 % suivant les provinces.

En conséquence, dans la mesure où l'on peut établir des équivalences, on doit dire que, pour les mêmes études,

le jeune Canadien reste à l'école un an de plus que son camarade anglais, trois ans de plus que le jeune Français.

Ce n'est guère qu'à 20 ou 21 ans qu'il est en mesure de se présenter à l'examen correspondant le plus exactement à notre baccalauréat (qui généralement s'obtient en France vers 17 ou 18 ans).

Il apparaît bien que ce retard ne représente pas que des inconvénients. L'enfant, dont la scolarité doit se prolonger pendant trois ans de plus que chez nous, pourra travailler plus lentement, avec plus de méthode et de réflexion. Il aborde les classes d'humanités avec un esprit plus mûr, sans qu'on ait eu à lui imposer le dangereux surmenage qui compromet chez nous la bonne formation de tant d'enfants.

Il lui aura été possible, pendant tout le cycle scolaire, de trouver le temps d'une étude assez poussée de la seconde langue, le temps des exercices physiques et des sports, le temps d'une formation religieuse plus étendue, le temps enfin d'une première initiation aux travaux manuels pour les garçons, à l'enseignement ménager et aux arts domestiques pour les filles. Tout cela dans des conditions analogues à celles qui se trouvent stipulées dans la circulaire 82 de 1937 de la province de l'Ontario, dont je crois devoir reproduire ici l'une des dispositions :

« Le ministre de l'Éducation invite les inspecteurs à décourager, plus encore qu'ils ne l'ont fait dans le passé, les obligations déraisonnables imposées aux élèves des classes élémentaires d'effectuer une part de leurs travaux scolaires à la maison. Ces enfants sont à une période de leur vie où les exigences de leur développement physique ne permettent pas que l'on réduise le temps réservé au repos et à la récréation... Pour les élèves des classes I à VI, les heures passées à l'école sont amplement suffisantes sans qu'il soit nécessaire de les contraindre à un travail scolaire supplémentaire à faire à la maison. »

Par contre, il ne semble pas que l'on ait voulu en profiter pour encourager un approfondissement des disciplines classiques. Nous le verrons en étudiant l'enseignement secondaire, les « humanités » sont généralement plus négligées qu'en France. On consacre moins de temps que chez nous aux langues et littératures anciennes, grecques ou latines, moins de temps même à l'histoire, à la géographie, à la philosophie. Naturellement, cette observation s'applique surtout aux provinces où domine l'influence de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Mais, même dans le Québec, l'enseignement et l'éducation se proposent moins de former des cerveaux que de préparer des enfants à leur vie d'hommes ou de femmes, vie où les préoccupations de la profession ou du foyer tiennent la plus large place. Aussi l'enseignement des sciences mathématiques et physiques, chimiques et naturelles l'emporte-t-il nettement sur les exercices littéraires.

Dans tous les programmes nous retrouverons cette préoccupation dominante, aussi bien dans le cycle primaire et secondaire que dans le cycle universitaire. Le Québec lui-même peut se réclamer de la France du xvii<sup>e</sup> siècle ; en fait, il se trouve inséré dans une des nations les plus dynamiques du Nouveau Monde, et il est bien obligé de s'appliquer à préparer les médecins et les avocats, les commerçants et les industriels, les agronomes et les ingénieurs dont il pense avoir un besoin plus impérieux que des écrivains, des artistes, des philosophes, voire des professeurs.

L'éducation se propose donc expressément de préparer l'enfant à la vie. L'adage que le vieux continent aime encore à répéter : « *Non scholae sed vitae discemus* » reçoit ici son application pratique. Nous en trouvons la preuve dans la différence des programmes suivis de région à région. Bien sûr il y a un fonds minimum commun, mais que de

BIBLIOTHÈQUE  
SAINTE-ANNE

nuances entre l'école anglaise des bourgs industriels et l'école française des villages ruraux, et celle de ces centres groupant les enfants venus de fermes lointaines dispersés dans un large district forestier ou agricole. Mêmes transpositions, mêmes adaptations en ce qui concerne l'enseignement des jeunes filles. Toutes doivent suivre un cycle complet d'enseignement ménager, d'hygiène, de puériculture. A tous les degrés on trouve des disciplines que l'on tend à réserver plus spécialement aux femmes : brevet d'infirmière, économie domestique, pédagogie, science sociale, bibliothèque.

C'est cette même tendance pragmatique et utilitaire qui a si fortement encouragé le développement, à tous les stades, d'un bon enseignement technique, formant ouvriers, artisans, contremaitres, ou simplement habiles bricoleurs, sachant manier, dans leur foyer, le marteau, la scie, ou les pinces à couper le fil de laiton. Il en est de même et à tous les degrés : primaire, secondaire, supérieur, pour le développement de l'enseignement agricole. Au plus haut échelon, ces écoles techniques ou agricoles se trouvent tout naturellement insérées dans les Universités.

Ainsi l'enseignement au Canada a un caractère essentiellement démocratique. Il est destiné à donner, à tous et à chacun, des chances égales d'acquérir toutes les connaissances, de recevoir la formation appropriée qui les préparera le plus efficacement à leur vocation propre. Du reste, l'enseignement public, primaire et secondaire est gratuit. Chacun peut en profiter. L'enseignement privé est ouvert aux enfants de toutes conditions, les prix sont toujours très bas. L'enseignement supérieur entraîne cependant des frais relativement élevés. Les droits d'inscription s'élèvent à 150, parfois à 350 \$, c'est-à-dire qu'ils varient de 75 à 100.000 fr.

D'ailleurs, la prolongation de la scolarité peut représen-

ter, pour certaines familles, des charges relativement lourdes, ne serait-ce que le manque à gagner, la privation d'une main-d'œuvre familiale utile à la ferme, à l'atelier ou au bureau.

Il arrive souvent que le jeune élève ou étudiant, pour seconder sa famille, mette à profit ses longues vacances de l'été — elles commencent le plus souvent dès le début de juin — pour prendre sa part des occupations paternelles ou maternelles dans la saison la plus active de l'année canadienne. Ou bien on les voit, garçons ou filles, s'engager pour la saison d'été dans des emplois auxquels répugneraient nos jeunes Français ou Françaises de même condition.

Nous avons été servis, dans les grands hôtels de Banff et de Jasper, par des filles ou des fils de grandes familles bourgeoises. Industriels, notables commerçants, médecins, avocats, hauts fonctionnaires, parlementaires et même ministres, autorisent volontiers leurs enfants à gagner eux-mêmes une part de leurs frais d'études en faisant fonctionner des ascenseurs, en servant à table ou dans les chambres la riche clientèle des hôtels de luxe. Même pendant la durée des cours, il en est qui, dans les villes universitaires, gagnent presque chaque soir un, deux ou trois dollars, dans une occupation assez typiquement américaine, celle de « baby sitter ». Etant donné l'absence presque totale de domesticité dans beaucoup de familles, les parents ont souvent quelque difficulté à sortir le soir pour un dîner, un bal, un spectacle. On fait appel à un « baby sitter », généralement une étudiante, parfois aussi un étudiant, qui vient s'installer au foyer, reçoit des instructions qui, le plus souvent, consistent simplement à donner la sécurité d'une présence auprès des enfants endormis. Le « baby sitter » peut ainsi avoir une soirée laborieuse, lisant, écrivant, méditant, tout en gagnant

une partie des frais que ses études occasionnent à sa famille.

Ces simples remarques auront montré sans doute combien le Canada attache d'importance au problème de l'enseignement et par quels moyens on s'efforce, en dépit des multiples difficultés, d'assurer également à tous les enfants les mêmes chances de recevoir la formation qui leur sera nécessaire pour la poursuite de leur vocation propre.

### III. — Le régime scolaire.

Pour bien connaître un système scolaire, il est bon de savoir comment il s'est constitué à travers les temps. Je rappellerai donc sommairement quelques-unes des grandes étapes de l'enseignement au Canada.

Il paraît bien établi que les religieux ou religieuses qui ont suivi les fondateurs de la Nouvelle-France se sont tout de suite préoccupés d'assurer l'instruction et l'éducation des petits Français et des jeunes Indiens. Dès 1616, on trouve une école fonctionnant à Trois-Rivières. On nous assure qu'en 1635, alors que la jeune colonie comptait tout au plus quelques centaines d'habitants, les Jésuites ouvraient déjà un collège classique fonctionnant sur le modèle de leurs maisons de France.

Partout où il y avait une paroisse organisée, les « petites écoles » rassemblaient la jeunesse. En 1689, les Ursulines, sous l'inspiration de Marie de l'Incarnation, ouvraient à Québec une première école. En 1657, Marguerite Bourgeoys fondait la Congrégation enseignante de Notre-Dame. L'enseignement était gratuit. On suivait les programmes de la Mère Patrie. On conservait précieusement les rares livres apportés de France, sur lesquels les enfants, tour

à tour, venaient apprendre leurs leçons de catéchisme, de grammaire, d'arithmétique, voire de latin.

Au moment du traité de Paris, pour une population qui atteignait à peine 70.000 habitants, répartis dans environ 120 paroisses, 50 « petites écoles » maintenaient dans la jeunesse de la colonie un niveau d'instruction primaire qui pouvait se comparer avec le niveau d'instruction de la jeunesse sur le vieux continent.

Ce n'est que vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'on signale, en Nouvelle-Ecosse, des écoles fondées par certaines œuvres protestantes venues d'Angleterre, notamment la Société pour la Propagation de l'Évangile.

Sous le régime anglais, les écoles ont été peu nombreuses et laissées à l'initiative des diverses confessions religieuses. Cependant, sous forme de concessions de terrain, l'État a encouragé la fondation de nouvelles institutions scolaires. A partir de 1802 au Nouveau-Brunswick, en 1811 en Nouvelle-Ecosse, en 1816 dans l'Ontario, en 1829 dans le Québec, l'État a même accordé de modestes subventions en proportion du nombre des enfants. Aussi, à cette époque (1829), la région de Québec compte-t-elle une centaine d'écoles.

Déjà, du reste, quelques institutions, développant le programme des études classiques, revendiquaient le titre d'Université. La première en date fut King's College, fondé à Toronto en 1817, et dont un fougueux polémiste, l'évêque anglican Strachan, sera le président de 1827 à 1850. A cette date, le Collège ayant été sécularisé pour devenir l'Université de Toronto, Strachan démissionne et fonde Trinity College, qui, aujourd'hui encore, reste placé sous le contrôle de l'Église anglicane.

Le grand adversaire de l'évêque Strachan, le méthodiste Egerton Ryerson, devait mener la plus vigoureuse campagne pour la sécularisation de l'enseignement.

Nommé surintendant en chef de l'Éducation pour le Haut-Canada en 1844, Ryerson exercera ses fonctions pendant 32 ans, jusqu'en 1876, avec des pouvoirs presque absolus. Il a été le principal inspirateur de la politique scolaire de la plupart des provinces où dominent les éléments d'origine britannique, surtout dans l'Ontario. Sans doute est-ce lui qui contribua le plus efficacement à enlever à l'Église anglicane le contrôle général de l'enseignement au Canada, que l'évêque Stracham s'était si énergiquement appliqué à lui conserver.

Dalhousie avait été fondé à Halifax en 1818, et McGill à Montréal en 1821, Queen's à Kingston en 1841 et l'Université Laval à Québec en 1854.

McGill, après des débuts difficiles sous la direction de pasteurs anglicans, devait connaître un rapide développement sous la présidence d'un autre grand éducateur, le naturaliste William Dawson, qui fut le principal de l'Université McGill sécularisée, de 1855 à 1893, soit pendant 38 ans.

Entre temps, Ryerson, avec son *Journal of Education* qu'il avait fondé en 1848, et dont il gardera la direction jusqu'en 1876, devient l'animateur d'un puissant mouvement d'opinion en faveur du développement de l'instruction publique. Il organise, tant dans la colonie qu'à l'étranger, une large enquête et engage une campagne persévérante et passionnée pour l'établissement d'un système scolaire cohérent.

Au moment de la fondation de la Confédération, en 1867, l'accord était fait pour laisser aux provinces la compétence en matière scolaire. L'article 93 du *British North America Act* ne fait que le confirmer. Mais on peut dire que les idées défendues par Ryerson ont donné leurs principes de base à toutes les législations scolaires des provinces de langue anglaise.

Dans la suite, l'histoire de l'enseignement au Canada ne contient guère que le récit des batailles livrées avec acharnement pendant près de trois quarts de siècle par la minorité française pour obtenir qu'à tous les enfants, même en dehors du Québec, l'enseignement soit donné dans leur langue maternelle.

Il semble qu'aujourd'hui, dans certaines provinces, un compromis ait été trouvé qui, dès lors qu'il est appliqué loyalement, donne, sur l'essentiel, satisfaction aux revendications des éléments français. Nous aurons l'occasion de constater, en étudiant le problème du budget, qu'il ne subsiste plus de difficultés vraiment sérieuses, sinon à propos de la répartition des taxes scolaires.

Mais il nous faut d'abord essayer de dégager les caractéristiques propres de l'organisation scolaire du Canada.



Il serait difficile d'établir à ce sujet une comparaison entre la France et le Canada. Chez nous le système scolaire est complètement centralisé ; au Canada, chaque province a un régime différent. Il y en a même deux dans le Québec.

Cependant, les points de ressemblance sont assez nombreux pour nous permettre de dégager les caractéristiques d'un régime scolaire véritablement propre au Canada.

Pour respecter l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord, qui confie le soin de l'éducation aux différentes provinces, le Dominion ne s'est donné aucune législation scolaire fédérale. Il n'a reconnu à aucune de ses institutions administrative, gouvernementale ou parlementaire, la moindre compétence, la plus légère autorité en matière scolaire. Aucun organisme fédéral ne peut proposer à l'approbation des autorités provinciales les mesures qu'il

jugerait utile de voir appliquer partout, d'un commun accord. Aucun service officiel ne peut assumer la responsabilité de faire aboutir des vœux, exprimés si souvent par les parents, les maîtres ou l'opinion publique, comme l'uniformisation des programmes d'études, la concordance des méthodes de recrutement et de formation des maîtres, l'équivalence des grades, l'équitable répartition des subventions entre les provinces.

On peut donc dire qu'en dehors des rares exceptions que nous verrons dans un chapitre spécial, les provinces ont conservé le contrôle total de tout leur système scolaire.

Toutes les provinces ont, dans leur gouvernement, un ministre de l'Éducation, à l'exception de la Nouvelle-Ecosse où le Premier Ministre lui-même préside le Conseil de l'Instruction publique, et du Québec où l'autorité suprême appartient à deux comités, l'un sous le contrôle de la hiérarchie catholique, l'autre où toutes les autres dénominations religieuses sont représentées.

A côté du ministre, un haut fonctionnaire, appelé sous-secrétaire d'Etat, directeur ou surintendant, est placé à la tête de tous les services de l'Éducation nationale. Ce directeur général est lui-même dans certaines branches assisté d'un nombre important d'inspecteurs ou de directeurs qui sont agents d'exécution, mais qui jouent aussi le rôle de conseillers.

D'autres directions spécialisées sont créées en vue d'assurer le contrôle soit de la santé, soit des programmes, soit de l'enseignement de la musique, soit de l'orientation professionnelle, etc. Chacun de ces directeurs spécialisés a naturellement la charge de toutes les écoles primaires ou secondaires de la province.

Les provinces ne sont guère intervenues dans la gestion des établissements d'enseignement public. Elles n'ont guère fait que donner les directives générales, en fixant

par la loi les programmes d'étude, les règles de recrutement et de rémunération des maîtres, la durée de la scolarité, les obligations d'hygiène à l'école, etc., etc... La responsabilité de la gestion a été longtemps confiée à des comités locaux ayant des pouvoirs extrêmement étendus pour la direction des affaires scolaires de chaque municipalité. Ces autorités locales ont jalousement défendu, contre la province, les limites de leur juridiction propre. Mais, au fur et à mesure qu'elles se sont trouvées dans l'obligation de solliciter une aide financière de plus en plus grande de la province, elles ont dû lui reconnaître le droit de fixer des règles communes pour l'emploi des fonds attribués. D'où règles de plus en plus rigoureuses pour la construction et l'entretien des bâtiments scolaires, pour l'établissement des programmes, pour la détermination des grades, le salaire des professeurs, etc... D'où, surtout, la pression de plus en plus forte exercée par la province pour provoquer le regroupement et la concentration des anciens districts scolaires trop étroits, trop coûteux et où, trop souvent, les dirigeants se montraient par trop incompetents et inefficaces.

C'est de l'Alberta que le mouvement est parti. Aujourd'hui, dans toute cette province, il n'y a plus que 57 districts scolaires groupant chacun environ 70 professeurs et 1.500 élèves.

De même, la Colombie Britannique, au lieu de 650 districts scolaires, n'en a plus que 75 ayant tout pouvoir d'administrer l'ensemble des écoles de leur circonscription, aussi bien les écoles des villes que les écoles rurales.

Le regroupement est en train de se faire dans le Saskatchewan où 75 % des districts ont été déjà reconstitués, et dans le Manitoba qui compte aujourd'hui 100 districts scolaires « consolidés ».

Dans l'Ontario, 3.070 districts scolaires, soit plus

de 60 % des anciennes municipalités scolaires, ont été dissous pour former des plus larges unités, à l'intérieur desquelles peuvent s'organiser toutes les formes d'enseignement, classique, professionnel, agricole, technique, commercial, etc.

Dans le Québec, les écoles restent encore le plus souvent sous le contrôle des paroisses. Mais dix conseils ou comités de comtés ont la charge des écoles protestantes.

Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse regroupent rapidement leurs districts. Seule, l'île du Prince-Edouard a conservé 458 municipalités scolaires : en fait, la province assume la plus grande part de leur gestion financière par le moyen de 30 divisions administratives.

\* \*

Cet élargissement, ce regroupement des petites unités scolaires, a permis à la province d'assurer une meilleure distribution des moyens d'instruction et de formation. En conséquence, elle a dû assumer une plus large part des charges des écoles.

Le revenu des différentes institutions d'enseignement primaire ou secondaire provient toujours de deux sources : d'une part, des taxes immobilières perçues directement sur chaque district et mises à la disposition de chacune des autorités responsables et, d'autre part, des subventions du gouvernement provincial.

Les renseignements les plus complets dont nous disposons sont empruntés à la brochure publiée par le Bureau des Statistiques du Dominion et qui porte sur l'exercice 1943-1944. Sur un total de dépenses de 170 millions 638 mille dollars, 100 millions restaient à la charge des provinces et seulement 4 millions 700 mille à la charge du Dominion dont près de la moitié est destinée aux écoles pour les Indiens ou les Territoires du Nord-Ouest.

En 1945, les dépenses, en nette progression, se sont élevées à près de 200 millions de dollars, dont 160 millions pour toutes les écoles des cycles primaires et secondaires, ainsi que pour les écoles agricoles ou techniques, industrielles ou commerciales et placées sous le contrôle des provinces, 7 millions 700.000 dollars pour les écoles privées, 2 millions 150.000 pour les écoles indiennes du Dominion et 25 millions représentant les dépenses des 22 Universités.

Une statistique récemment publiée, portant sur l'année 1946, indique un nouveau bond des dépenses scolaires : plus de 300 millions de dollars. La part supportée par les autorités locales étant de 120 millions, celles des provinces de 86 millions, celles du Gouvernement fédéral 75 millions, c'est-à-dire 20 à 25 fois plus que précédemment. La part des écoles privées ne dépasse pas 8 millions de dollars, le reste représentant les dépenses des Universités et des collèges.

La part contributive du gouvernement provincial varie d'une province à l'autre. En 1946, nous apprend un document officiel, les gouvernements de l'Ontario, de la Colombie Britannique et de l'île du Prince-Edouard supportaient 50 % de toutes les dépenses des écoles publiques. Tandis que la participation des gouvernements des Provinces des Prairies et des Maritimes n'était que de 35 %. Du reste on constate partout, de décade en décade, une forte augmentation des subventions provinciales, la répartition de ces subventions se faisant suivant des règles différentes suivant le nombre des classes ou en proportion de la fréquentation scolaire. D'autres subventions sont directement attribuées à l'amélioration de l'équipement scolaire, aux bibliothèques de classe ou à tel ou tel enseignement : musique, beaux-arts, sciences ménagères, etc.

Par ailleurs, les autorités locales lèvent des taxes sur les biens immobiliers qui sont spécialement destinées à

l'école, et pour lesquelles les contribuables sont autorisés, dans certaines provinces comme l'Ontario, à spécifier qu'ils veulent que ces taxes soient affectées soit à l'école publique, soit à l'école privée de leur confession religieuse là où il en existe. Le plus souvent, cette mesure d'inspiration libérale se trouve inappliquée sinon inapplicable.

\* \*

Le nombre des établissements d'enseignement, pour une population scolaire de plus de 2 millions, est de 33.691, celui des professeurs de 94.000 dont 79.500 placés sous le contrôle des provinces, 6.500 maîtres de l'enseignement privé avec 800 écoles, 415 professeurs des écoles indiennes et 7.700 professeurs de l'enseignement supérieur ou des collèges fédérés ou rattachés.

\* \*

Il faudrait évoquer ici la splendeur, le confort, la merveilleuse adaptation à leurs fins de la plupart des constructions scolaires pour tous les degrés. Longtemps on a imité Oxford et Cambridge. Mais, depuis plus de 25 ans, on s'inspire plutôt, et souvent fort heureusement, du plan général des établissements scolaires aux Etats-Unis.

Rien n'est négligé de ce qui peut assurer les meilleures conditions de détente, d'hygiène, de santé, de confort : Choix de sites magnifiques, monuments aux lignes architecturales d'une grande sobriété et simplicité, larges fenêtres s'ouvrant sur des horizons admirables, pièces communes, salles de classe et d'étude, dortoirs et réfectoires spacieux comportant des installations de chauffage et d'air conditionné maintenant une température à peu près constante.

Le plus souvent d'immenses espaces sont réservés pour la récréation, les jeux de plein air, les sports d'été et d'hiver.

A côté de salles de radiographie, les infirmeries sont le plus souvent dotées d'un excellent matériel moderne pour l'examen médical et le dépistage des maladies. Des séances régulières sont organisées pour l'examen de la dentition et de la vue. Je ne dirai rien de l'équipement pour l'étude des sciences physiques, chimiques et naturelles, ni des laboratoires pour le cycle secondaire où chaque enfant a la possibilité de manier les appareils, de faire certaines expériences, d'apprendre à se servir du microscope, des éprouvettes ou de tous les instruments de pesage ou de mesure.

Ainsi, d'une part, le Canada s'efforce de retenir le meilleur de l'expérience séculaire de l'Europe en matière d'enseignement, mais il ne refuse pas de profiter des exemples de la grande République voisine. Il semble même en ce domaine pouvoir réussir une intelligente synthèse de deux civilisations.

Une lacune est à signaler cependant : l'insuffisance des bibliothèques des écoles primaires et secondaires, et même de la plupart des Universités. Si elles contiennent la plupart des ouvrages courants, et même des centaines de milliers de livres nécessaires à la préparation des cours sur les matières du programme, elles ne peuvent fournir à ceux qui préparent une thèse de doctorat les ouvrages permettant les recherches les plus poussées dans la multiplicité des disciplines qui sont du ressort des grandes Universités modernes.

Le Canada attend de la réalisation de gigantesques projets en cours des ressources nouvelles d'une ampleur extraordinaire destinées à perfectionner encore l'équipement scolaire.



Il est à souhaiter qu'une part soit enfin réservée à améliorer le recrutement, la formation et le traitement des professeurs. La situation du personnel enseignant est, en effet, la grande faiblesse de l'enseignement au Canada. Aussi quelques-uns des meilleurs esprits dans la Presse ou au Parlement s'efforcent-ils d'intéresser l'opinion publique à ce problème primordial.

On comprend qu'il serait nécessaire d'accorder de meilleurs traitements si l'on veut exiger une plus longue préparation, notamment en vue d'une spécialisation dans l'une ou l'autre branche de l'enseignement.

Jusqu'ici, tout le système, inspiré par les circonstances, s'est trouvé entraîné à accorder de grandes facilités de formation pour les professions les plus immédiatement utiles au développement économique, politique et social du pays. L'Université, l'école et le collège semblaient ainsi préoccupés de former d'abord des avocats et des médecins, et surtout toujours plus d'infirmiers, d'ingénieurs, d'agronomes, de chimistes, de prospecteurs, d'industriels, de commerçants. Depuis des générations, rien ne semble avoir été fait pour retenir dans l'enseignement, ou dans la recherche désintéressée, une partie de l'élite scolaire.

Beaucoup de ceux qui avaient la vocation d'enseigner se sont tournés vers les Etats-Unis. E. G. Newton, du *Canadian Warline Information board*, déclarait à Cleveland, en novembre 1944, qu'il avait découvert sur les annuaires de 20 Universités seulement des Etats-Unis 350 professeurs nés au Canada. Si l'enquête pouvait être menée dans les centaines de collèges universitaires et d'Universités que comptent les Etats-Unis, ce serait sans doute plusieurs milliers de maîtres dont le Canada devrait

regretter la perte. Or, ces maîtres n'avaient pas cru pouvoir faire une carrière honorable dans leur pays. Cette émigration des élites intellectuelles a été extrêmement préjudiciable au développement de la culture au Canada.

Pour y remédier il faudra, avant tout, relever le prestige de la fonction enseignante, augmenter dans la population l'estime, la considération, pour le corps des professeurs. Et, en premier lieu, accorder aux maîtres des salaires et des traitements plus conformes aux exigences de la vie sociale dans une nation moderne en pleine ascension. Car il n'est aucune profession exigeant quelque apprentissage qui soit aussi mal rétribuée. Les grèves qui se sont déclarées dans les écoles de Montréal, au début de 1949, ont fortement attiré l'attention de l'opinion publique sur ce problème de première importance.

Alors que de simples manœuvres, des ouvriers n'ayant aucune qualification, aucune spécialisation, gagnent couramment 120 ou 150 dollars par mois, on a appris qu'un trop grand nombre d'instituteurs ou de professeurs gagnaient moins de 100 dollars par mois. En 1946 la moyenne des salaires était tout juste de 1.308 dollars par an. Et cette moyenne, fortement relevée par les salaires accordés dans quelques grandes villes, ne donne qu'une faible idée de la véritable situation aggravée encore par la disparité des traitements dans les diverses provinces. Les statistiques détaillées montrent que, dans certains pays, notamment dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, la moyenne n'est que de 740 dollars, et même de 576 dollars dans l'île du Prince-Edouard. En Ontario, sur 21.500 instituteurs et institutrices, la moyenne s'établit à 1.200 dollars, mais plus de 9.000 ont moins de 1.100 dollars, 6.000 moins de 1.000 dollars (1).

(1) Ces chiffres sont heureusement en augmentation sensible depuis 1946.

Aussi, éprouve-t-on de plus en plus de difficultés à recruter les maîtres nécessaires à tous les degrés de l'enseignement.

Il manquerait présentement plus de 10.000 instituteurs si, comme il le faudrait, on décongestionnait certaines classes. Il en manquera sans doute 20.000 avant peu d'années, si on n'avise pas, étant donné l'accroissement rapide de la population scolaire.

Or, beaucoup d'instituteurs entrent dans l'enseignement comme dans une position d'attente. Ils abandonnent l'école sitôt qu'ils trouvent une situation mieux rétribuée. Pendant la guerre on a assisté à un véritable exode d'instituteurs et d'institutrices vers les industries travaillant pour l'armée, et les vides ainsi creusés n'ont jamais été comblés.

D'autre part, on a constaté que les trois quarts des instituteurs des écoles publiques, même de garçons, sont des jeunes filles ou des femmes. En 1939, les effectifs comptaient 29 % d'hommes ; en 1946, 23 % seulement. Et même cette proportion n'est qu'une moyenne, ce qui signifie qu'elle est encore bien plus faible dans certaines provinces. Dans les Provinces Maritimes, elle n'est que de 12 % et dans le Québec, pour les professeurs laïcs, de 17 %. Par contre, dans la Colombie Britannique, les professeurs hommes représentent 47 % du total de l'effectif.

Un très fort pourcentage des jeunes professeurs ne restent dans l'enseignement qu'un très petit nombre d'années. La plupart des jeunes filles abandonnent l'enseignement au moment du mariage. En conséquence, il y a une insuffisance manifeste de grades et de spécialisation.

On a dit souvent que 85 % des instituteurs n'ont aucun grade. Une note officielle récente reconnaît même que, dans l'ensemble des provinces, le Québec excepté, 90 % des maîtres n'ont qu'un certificat temporaire ne correspondant à aucun grade, aucun diplôme.

Il est à souhaiter qu'un prompt remède soit apporté à une situation aussi alarmante. Effectivement, le nombre des gradés, dans l'Ontario, est en augmentation constante ; c'est un symptôme encourageant.

TABLEAU DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES SCOLAIRES.

Kindergarten	Durée 1 an	Age 5-6	Examen final.
Ecole primaire (Elementary School)	8 ans grades I à VIII	6-14	Diplôme obtenu avec bonne moyenne ou exa- men de passage.
High School ou Collegiate Institute ou Technical School ou Composite High School	5 ans 4 ans	14-19 14-18	Senior Matriculation. Examens divers.
Universités (arts, sciences, médecine, droit)	3 ans ou 4 ans 2 ans  1 ou 2 ans	18-21 ou 18-22  22-24  24-26	Baccalauréat (Bachelor of Arts 3 ans ou Honour » » 4 ans). Maîtrise ès arts ou scien- ces (avec petite thèse). Master of Arts. Doctorat de philo. ou Sc. ou pédagogie, ou méde- cine, ou droit (avec thèse).

#### IV. — Le rôle du Dominion.

L'Acte de l'Amérique du Nord qui plaçait le système scolaire sous la juridiction des provinces a cependant

réservé quelques secteurs à la compétence du Gouvernement fédéral. C'est notamment l'enseignement pour les Indiens et dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que l'enseignement militaire.

Les écoles fédérales pour Indiens et Esquimaux sont placées sous l'autorité du ministre des Mines et Ressources qui assure déjà la tutelle de tous les Indiens. Dans l'année 1945, 346 écoles (y compris 76 internats) réparties à travers toutes les provinces — l'Ontario en comptant le plus grand nombre — recevaient 18.805 enfants indiens, sur une population totale évaluée à 120.000. La fréquentation scolaire atteignait une proportion fort honorable de 80 % des enfants inscrits, mais le tiers de ces enfants — 5.700 — ne passent qu'une seule année à l'école, la moitié (soit 8.560) deux années et un peu moins de 7 % (1.061) vont jusqu'à la septième année ou au delà.

De même, pour les Territoires du Nord-Ouest, les écoles placées sous la direction du même ministre recrutent leurs élèves parmi les Indiens et les Esquimaux, les métis ou les quelques blancs résidant. Mais, en raison des distances et du caractère nomade de la plus grande partie de la population, le régime est généralement l'internat.

Les établissements sont entre les mains des deux principales confessions religieuses : catholique et anglicane. Elles sont subventionnées et contrôlées par le Gouvernement. Il n'existe qu'une école publique entretenue par des taxes locales, à Yellowknife, et une école non confessionnelle à Fort-Smith.

Le total des dépenses pour ces deux types d'écoles s'élevait en 1944 à 2 millions 300.000 dollars dans le budget fédéral, ce qui, au change de 318, représente une dépense moyenne annuelle d'environ 40.000 francs par enfant.

Les divers collèges militaires sont naturellement placés sous l'autorité du ministère de la Défense Nationale. Le

Royal Canadian Naval College, autrefois à Esquimalt, est installé aujourd'hui à Royal Roads, dans le magnifique domaine de Dinsmuir. Deux autres écoles militaires, l'une pour l'armée de terre à Kingston, l'autre pour l'armée de l'air à Armour-Heights, se trouvent toutes deux dans l'Ontario. Quelques-uns des meilleurs élèves officiers sont envoyés aux frais du Dominion soit à l'Université, soit au Collège Militaire des Sciences en Angleterre.

Par ailleurs, dans la plupart des Universités, il existe des divisions d'entraînement. Elles comportent un programme d'études de 4 années, établi en accord avec les autorités militaires du Dominion et chacune des 19 Universités où ces cours fonctionnent.

D'autres institutions préparent des cadres de sous-officiers. On assure la formation du personnel civil auxiliaire de l'armée, notamment à Kingston, en liaison avec le Collège de la Défense Nationale.

Pendant la guerre en 1940, sous une autre forme, mais en s'autorisant des mêmes principes, le Gouvernement fédéral a pu prendre toute une série de mesures dites « d'urgence de guerre » pour la formation des spécialistes dont l'armée avait besoin. C'est le ministère du Travail qui devait assumer la responsabilité de cette branche d'enseignement, mais en liaison avec les institutions provinciales, publiques ou privées existantes.

Dès juin 1940, d'importantes subventions étaient mises à la disposition des provinces, lesquelles devaient en assurer la distribution entre les diverses municipalités scolaires. Chacune de celles-ci, dans son secteur, assurait le contrôle de l'enseignement destiné à donner à l'armée, dans le minimum de temps, le maximum d'ouvriers spécialisés et d'artisans nécessaires soit pour la production intensive du matériel de guerre, soit pour les services auxiliaires des armées. Des dizaines de milliers de jeunes ont

ainsi reçu un sérieux complément de formation technique. On peut dire que l'effort de guerre du Canada en a grandement bénéficié.

Toujours dans le même esprit, et sans vouloir empiéter sur les droits des provinces, le Dominion, sitôt la guerre finie, comprit que des mesures communes devaient être adoptées dans toutes les provinces pour faciliter le retour à la vie civile. Le ministère des Anciens Combattants eut la charge de coordonner les efforts entrepris pour la réadaptation de tous les soldats libérés. Certains avaient dû interrompre un cycle déterminé d'études. Pour chacun, les problèmes les plus différents se posaient suivant la date de leur départ et la durée de leur absence, le point où ils avaient laissé leur programme. Plus de 50.000 anciens combattants (vétérans) furent répartis dans les diverses Universités. Le Dominion assumait la plus grande partie de la charge supplémentaire imposée aux Universités, et même suivant le cas attribuait une indemnité journalière pour leur entretien et celui de leur famille à chacun des vétérans ayant repris le cours de ses études. L'aide de l'Etat, sous les diverses formes, se prolongeait pour une durée égale au temps passé aux armées.

Malgré le concours fédéral, les diverses institutions scolaires qui ont eu à recevoir ces anciens combattants ont vu leurs charges augmenter dans des proportions beaucoup plus fortes. De nouveaux bâtiments ont dû être construits d'urgence, l'équipement complété et renouvelé, le corps professoral renforcé.

Le même effort était fait, dans le même moment, pour 70.000 soldats qui ne paraissaient ni disposés, ni préparés, à rentrer ou à retourner à l'Université. Ils furent placés à travers toutes les provinces dans 106 écoles industrielles, 200 écoles commerciales et 116 centres de formation professionnelle.

Il ne semble pas que le rôle du Dominion en ces circonstances ait soulevé la moindre critique. La presse, qui réagit si aisément chaque fois qu'on touche au problème de l'école, semble avoir reconnu la parfaite correction du Gouvernement fédéral en un secteur si délicat.



Jusqu'ici on peut considérer que le Dominion est resté, autant que les circonstances le lui permettaient, dans les limites définies en matière scolaire par l'Acte de l'Amérique du Nord. Mais les nécessités d'un rapide développement dans le domaine agricole et industriel ont fait apparaître qu'il fallait au moins accorder au Dominion la possibilité d'encourager et de stimuler la formation professionnelle des jeunes.

Dès 1913 la loi sur l'éducation agricole et, en 1919, celle sur l'enseignement technique autorisent le Dominion à répartir entre les provinces, pendant une période de dix années, une subvention de deux millions de dollars par an pour les écoles agricoles ou techniques.

Une somme uniforme de 10.000 dollars est d'abord attribuée à chaque province, soit au total 90.000 dollars; le reste, soit un million 910.000 dollars, est réparti entre les diverses provinces proportionnellement au nombre des enfants recensés ayant entre 15 et 19 ans.

Par ailleurs, une somme de trois millions de dollars, partagée suivant les mêmes règles, est destinée spécialement à la construction et à l'entretien des bâtiments scolaires et du matériel. Il est du reste stipulé que la contribution de la province doit toujours être au moins égale à celle du Dominion.

Nous avons signalé précédemment qu'en ce moment même — avril 1949 — les associations d'instituteurs et

de professeurs font campagne pour l'extension massive de mesures semblables à tous les degrés et à toutes les formes de l'enseignement. Seul, dit-on, le Dominion est en mesure d'augmenter les impôts ou les taxes en proportion avec l'accroissement des charges. Seul il peut assurer l'équitable répartition des ressources entre toutes les provinces.

On s'autorise des exemples précédents pour affirmer qu'il serait possible à la fois d'empêcher les empiètements du Dominion sur les droits des provinces en matière scolaire et de confier au Dominion le soin d'organiser la collecte d'une plus grande partie des taxes destinées à l'école.

On voit mal cependant comment, si cette pratique se généralisait, on pourrait interdire aux autorités fédérales d'exercer un contrôle, et même de donner des directives sur l'emploi des fonds qu'elles auraient elles-mêmes distribués.

\* \* \*

Il est d'autres secteurs, de plus en plus nombreux, où, par le développement de certaines activités modernes, le Dominion s'est trouvé normalement appelé à assumer de réelles fonctions éducatives. Jusqu'ici il n'a pu être question de lui voir prendre la direction de certains manuels scolaires que l'on voudrait faire adopter partout, comme la géographie, l'histoire, l'enseignement civique. Mais l'introduction du film, du phonographe et de la radio dans les écoles a amené le Dominion à établir de véritables programmes d'auditions par la radio ou de spectacles par le film documentaire à l'usage des écoles. L'Office national du film, en accord avec les organismes compétents de chaque province, prépare des programmes destinés spécialement aux écoles des districts ruraux.

Il en est de même pour la Société Radio-Canada qui a réussi à s'entendre avec toutes les provinces, même celle de Québec, pour donner des émissions en anglais et en français, adaptées aux divers cours d'étude des différentes classes de chaque genre d'écoles.

Dans le même sens, il conviendrait de signaler l'influence considérable exercée sur l'enseignement supérieur des sciences et de l'agronomie par les deux grandes institutions fédérales, le Bureau des Recherches Scientifiques et les Fermes Expérimentales.

Enfin, un puissant mouvement d'opinion réclame que le Dominion soit chargé de la fondation d'une grande Bibliothèque nationale qui recevrait le fonds déjà très riche de la bibliothèque du Parlement, ainsi que celui d'un certain nombre de bibliothèques publiques, universitaires ou privées. Ce projet, il faut le dire, a rencontré jusqu'ici d'assez vives oppositions. Il en est de même pour le remaniement des collections des Musées. Plus récemment, en avril 1949, le Gouvernement fédéral décidait d'organiser une enquête sur les arts, les lettres et les sciences. Il en chargeait une commission composée de cinq éminentes personnalités, trois de langue anglaise et deux de langue française, dont le R. P. Lévesque, doyen de la Faculté des Sciences de l'Université Laval de Québec. Le président désigné est M. Vincent Massey, chancelier de l'Université de Toronto, qui, dans ses diverses fonctions politiques ou diplomatiques, a su se concilier l'estime et la sympathie de tous. L'annonce de cette enquête a suscité partout le plus vif intérêt. Quelques journaux de la province de Québec ont cependant demandé que la Commission nouvelle n'étende pas ses attributions et ne tente pas de tourner les principes constitutionnels en matière d'éducation, ni d'empiéter sur la juridiction des provinces en proposant des mesures qui viseraient plus ou moins directement

à une certaine unification des programmes et des méthodes d'éducation.

En définitive, si le Dominion n'a eu jusqu'ici que des pouvoirs limités dans le domaine de l'enseignement, on peut constater qu'en certains secteurs des pressions s'exercent pour que le champ de ses responsabilités ou de ses possibilités d'initiative soit considérablement élargi.

### V. — L'école primaire.

Nous ne pouvons songer à étudier dans le détail tous les systèmes d'enseignement primaire de chacune des provinces. C'est tout juste si nous pouvons rechercher leurs caractéristiques communes en notant, au passage, certaines divergences plus significatives d'une tendance donnée. Quelques rapides indications ne feront que confirmer et préciser les observations générales que j'ai présentées dans les chapitres précédents.

\* \* \*

En dépit des difficultés particulières que rencontre au Canada le développement de l'instruction publique, le nombre des illettrés est relativement faible, à peine 4 %.

La durée de la scolarité est fixée par les différentes législatures provinciales. Elle est le plus généralement de huit ans, l'enfant entrant à l'école vers six ans, pour la quitter vers quatorze ans, en classe 8. Toutefois, dans l'Ontario, le cours primaire complet dure également dix ans ; l'enfant entrant à six ans ne quitte l'école que vers seize ans. Mais les deux dernières années sont rattachées au cours secondaire. Bien entendu, les élèves les mieux doués et les plus appliqués peuvent gagner une année et même parfois deux.

Dans certaines régions de la Colombie Britannique, de l'Alberta, dans la cité de Winnipeg et plusieurs cités de l'Ontario, les classes 7 et 8, groupées avec les classes 9 et 10, forment une sorte de Lycée préparatoire (Junior High School). Une note officielle du ministère des Affaires étrangères déclare que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse seraient sur le point d'adopter ce système.

Malheureusement, sur 100 enfants entrant à l'école primaire, 65 seulement achèvent le programme de la huitième année, 52 poursuivent dans le cycle secondaire, soit au collège technique, soit dans quelque école professionnelle. Enfin, 13 seulement atteignent le niveau des « Honours Matriculation ». Il n'y en a plus que cinq entrant à l'Université. En d'autres termes, 87 % des enfants ne dépassent pas le niveau de l'école secondaire et 95 % n'atteindront jamais l'Université.

\* \* \*

Une première question doit se poser au sujet de l'enseignement préscolaire. Il ne semble pas qu'au Canada, en dehors de certaines grandes villes, les jardins d'enfants soient nombreux.

A Ottawa, toutefois, sur un total de 9.315 élèves fréquentant les écoles publiques en 1948, on nous assure que 1.800 enfants seraient inscrits aux jardins d'enfants, soit 20 % de l'inscription totale. Mais la capitale fédérale est l'une des rares villes canadiennes où le petit enfant est accepté, dès l'âge de 4 ans, pour une durée de deux ans. Habituellement l'enfant entre à cinq ans et ne reste qu'un an. Le nombre de ceux qui dans les villes fréquentent ces écoles ne doit donc pas dépasser 10 % de l'ensemble des élèves du cycle primaire.

D'ailleurs, en l'absence de toute institution formant méthodiquement les jardinières, ces écoles ressemblent beaucoup plus à de simples garderies qu'à nos jardins d'enfants du vieux continent ou des Etats-Unis. Ici ou là, on relève de louables efforts pour adapter à la vie nationale les méthodes Frœbel ou Montessori, mais l'absence d'école de formation, de livres, de matériel constitue un obstacle sérieux. Le Canada, en ce domaine comme dans d'autres, est capable de brûler les étapes. L'exemple de quelques pionniers éveillera sans doute de réelles vocations de jardinières et provoquera la création d'institutions spécialisées dans la préparation de maitresses compétentes pour ce jeune public scolaire.

..

Sur les horaires et les programmes il me suffira de fournir quelques indications sur certaines caractéristiques paraissant communes à la plupart des systèmes provinciaux.

D'une manière générale, un compromis plutôt satisfaisant est partout appliqué, permettant aux éléments d'origine française, comme à ceux d'origine britannique, de faire donner à leurs enfants l'instruction primaire dans leur langue maternelle.

La province de Québec a fait, dans ce sens, l'effort maximum : son système peut apparaître comme l'un des plus libéraux qui soit appliqué dans aucun pays du monde.

..

Partout on s'efforce de tenir compte du fait que la grande majorité des enfants ne poursuivront pas leurs études après la 8<sup>e</sup> année. L'enseignement primaire est

donc organisé de telle manière qu'il puisse, à la rigueur, se suffire à lui-même. Les enfants qui poursuivront leurs études pour entrer dans le cycle secondaire, « académique » ou « professionnel », n'ont généralement aucune autre formalité à remplir qu'un simple examen de passage portant uniquement sur la langue maternelle et le calcul.



On ne saurait dire que l'enfant canadien soit contraint à un programme excessif dans un horaire trop chargé. Il n'a pas à redouter le surmenage que connaissent trop de nos petits Français. Le travail à l'école cesse chaque jour vers quatre heures de l'après-midi. Et, une fois sorti de l'école, l'enfant est complètement libéré de tout devoir à faire, de toute leçon à apprendre chez lui. Il n'y a guère que dans les deux dernières classes (7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>) que, parfois, un léger travail de révision est imposé à la maison. Les samedis et les dimanches sont toujours complètement libres. Et, dans l'horaire régulier des classes, un temps important est réservé aux récréations, aux jeux collectifs, aux sports.

D'ailleurs les programmes ne sont guère chargés et le nombre des matières enseignées des plus limités. Ces programmes varient de province à province, encore que de sérieux progrès aient été faits dans la voie de l'unification, simplement par de libres échanges de vues entre des groupements qualifiés. La plus grande partie du temps est naturellement consacrée à l'étude de la langue maternelle, avec lecture, écriture, diction, vocabulaire, grammaire, et un peu de composition sur des thèmes pris dans la vie courante. Le calcul tient une place à peu près égale partout.

Par contre, l'importance accordée à l'histoire est assez

minime. Dans le Québec, on insiste surtout sur l'histoire de la Nouvelle-France, avec d'assez courts aperçus sur les principaux événements survenus sous le régime anglais et depuis la Confédération. C'est seulement dans les classes supérieures que des notions d'histoire générale sont données, c'est-à-dire, suivant les provinces, celle de la France, de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis.

L'enseignement religieux est particulièrement développé, surtout dans le Québec. Par contre, la géographie se trouve assez négligée. Dans les premières classes, on se contente d'une étude assez générale de la province, de sa configuration, des particularités de son sol et de son climat, de ses ressources, de son peuplement. Plus tard, en comparaison avec la province, on entreprend une étude sommaire des autres régions du Canada. Ce n'est que dans les toutes dernières années que l'on donne quelques grandes notions de géographie générale avec quelques aperçus rapides sur le globe terrestre, les mers et les continents, la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis.

En dehors de ces matières essentielles, et suivant les provinces, sont enseignés des éléments d'hygiène, d'histoire naturelle, de dessin, de chant et, pour les jeunes filles, les sciences ménagères.

Une heure ou une heure et demie peuvent être employées à la seconde langue, soit le français pour les Anglo-Canadiens, soit l'anglais pour les Franco-Canadiens. Même à l'école primaire, ceux-ci l'emportent pour la seconde langue sur ceux-là.

\* \* \*

Je voudrais pouvoir parler longuement des efforts tentés en vue d'une réforme radicale des méthodes pédagogiques. De bons esprits, formés à l'étude des grandes

expériences menées à l'étranger, voudraient introduire plus largement les méthodes actives. On souhaiterait développer davantage chez l'enfant le sens de l'initiative, le goût des responsabilités, l'esprit d'équipe, l'acceptation de la discipline réfléchie. Or, il est difficile de savoir dans quelle mesure exacte ces méthodes nouvelles sont déjà en application réelle.

Ici ou là, on signale des écoles où des enfants, élus par leurs camarades, se voient confier des charges dans l'organisation de la vie scolaire. Congrès et revues des différentes associations d'instituteurs et d'institutrices discutent avec passion et abondance sur la possibilité d'appliquer à l'école canadienne ces principes du « self government » de plus en plus en honneur dans certaines écoles secondaires britanniques ou américaines. Il est déjà assez significatif que, dans ce pays neuf mais si profondément traditionnel, on accorde une attention aussi sympathique aux essais de réforme pédagogique, même les plus audacieux.

Cette même préoccupation se manifeste peut-être plus pratiquement, plus efficacement dans l'organisation des jeux collectifs, dans une large pratique des sports de plein air, dans le développement incessant du scoutisme.

L'effort de modernisation entraîne l'usage bien caractéristique de la radio, du phonographe, du film documentaire. Dans les centres urbains, les premiers essais d'initiation aux métiers sont faits parallèlement à l'introduction d'un enseignement agricole rudimentaire à l'école primaire rurale.

Une grande émulation porte les provinces à transformer, multiplier, moderniser leurs écoles primaires en vue de contribuer plus puissamment à la formation des capacités sociales ou professionnelles dont la jeune nation éprouve un si pressant besoin.

## VI. — L'école secondaire.

Avant de présenter un tableau d'ensemble de l'enseignement secondaire au Canada, il convient d'observer combien il est difficile de réunir des renseignements précis et concordants. Il semble que les statistiques publiées par le Dominion aient renoncé à donner autre chose que les chiffres de recensements officiels, ou des états dressés par les provinces, sans tenter autrement de les classer, de les totaliser ou même de les faire concorder. Dans la multiplicité des colonnes on éprouve quelque embarras à retrouver les précisions dont on aurait besoin, simplement pour déterminer le nombre des élèves au moment où ils commencent les classes de l'enseignement secondaire, et le nombre de ceux qui en sortent pour entrer dans l'enseignement supérieur.

Au surplus, le système scolaire du Québec est si particulier qu'il est préférable le plus souvent de se résigner à grouper les renseignements, déjà assez disparates, recueillis pour les huit autres provinces.

D'une manière générale, le système qui fonctionne partout est assez analogue à celui qui a été désigné en France sous le nom d'école unique. La presque totalité des enfants passe nécessairement par l'école primaire, qui comprend huit classes ou grades, commençant à l'inverse de chez nous. Au 1<sup>er</sup> grade, l'enfant entre à 6 ou 7 ans pour achever le 8<sup>e</sup> grade vers 14 ou 15 ans. Au grade IX (9<sup>e</sup> classe) commence vraiment l'école secondaire. En principe, elle dure 4 ans (5 dans l'Ontario), mais parfois, et plus particulièrement dans les Provinces Maritimes et dans les Universités françaises du Québec ou dans l'Université bilingue d'Ottawa, les grades XI, XII et XIII sont incorporés à une Université.

C'est pourquoi il est si difficile de déterminer exactement le nombre des élèves de l'enseignement secondaire. Nous pouvons cependant constater que, sur un public scolaire total d'environ 2 millions en 1944, 16 % seulement se trouvent dans le grade IX. Nous remarquerons ici que les écoles urbaines ont sensiblement le même nombre d'enfants que les écoles rurales, mais que le pourcentage des enfants poursuivant leurs études après le grade VIII est considérablement plus grand à la ville (24 %) qu'à la campagne (8 %). Il est également plus fort pour les filles (18 %) que pour les garçons (14 %). Cette proportion sera renversée pour les Universités qui comptent plus d'étudiants que d'étudiantes.

De toutes façons, sur ces bases, on peut estimer à 330.000 le nombre des élèves inscrits dans les premières classes de l'enseignement secondaire (grades IX et X), ce qui doit correspondre à un âge moyen de 15 ou 16 ans. Il n'y a plus guère que 5 % des élèves dans les grades XI et XII, soit un total d'environ 100.000 (80.000 pour les villes et 20.000 approximativement pour les campagnes).

Il n'est pas moins compliqué de s'y retrouver dans la diversité des dénominations. Le mot « High School » pourrait se traduire par « lycée ». Souvent les établissements du cycle secondaire sont appelés instituts collégiaux, départements collégiaux ou écoles de grammaire. Des institutions moins importantes, mais qui comportent des classes correspondant aux grades IX et X, sont appelées écoles de continuation, écoles supérieures. J'ai signalé ailleurs les « Junior High School » qui groupent les enfants des grades VII et VIII avec ceux des grades IX et X. Cette formule nouvelle paraît rencontrer une grande faveur dans plusieurs provinces. Pour distinguer les High School des écoles supérieures techniques, on les appelle encore écoles secondaires académiques. Le Bureau

fédéral des Statistiques en publie une liste qui en compte environ 1.300.

..

J'ai signalé l'ampleur et la beauté des installations scolaires. Les collèges sont, sous ce rapport, installés dans des conditions encore meilleures que les écoles primaires. Partout, cependant, des agrandissements sont projetés ou en cours pour recevoir une population scolaire qui s'accroît d'année en année. En ce domaine l'enseignement privé, très généralement catholique, rivalise avec l'enseignement public.

..

Malheureusement, le Canada ne peut se féliciter pareillement des qualités professionnelles du corps enseignant. D'abord l'insuffisance des traitements ne favorise guère le recrutement des étudiants les mieux doués, qui sont attirés vers des professions mieux rémunérées. D'autre part, l'absence d'un examen ou concours analogue à notre agrégation crée un sérieux handicap. Toutes ces raisons et celles sur lesquelles j'ai déjà insisté, notamment la dispersion de la population qui oblige à maintenir à tous les degrés des institutions ayant un nombre d'élèves ou excessif ou insuffisant, font qu'on n'exige trop souvent des maîtres aucune spécialisation. On les emploie, à peu près indifféremment, à enseigner le latin ou le français, l'histoire ou les sciences. Il peut arriver que certains maîtres, exceptionnellement doués, se montrent d'excellents initiateurs dans les matières les plus diverses. Certains suivent des cours à l'Université; mais en général on déplore un abaissement regrettable du niveau intellec-

tuel du corps professoral des écoles secondaires : on retrouve là trop souvent quelques-uns des défauts qui caractérisent la formation primaire lorsqu'elle est utilisée à distribuer un enseignement qui devrait être d'un niveau nettement supérieur. Toutefois, dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest, les étudiants qui se destinent à l'enseignement secondaire doivent suivre des cours de spécialisation (soit latin et français, soit anglais et histoire, soit mathématiques et sciences, etc.). Un examen consacre ces études ; c'est ce qui est appelé : Honour Bachelor of Arts.

\* \*

C'est dans les programmes que nous trouverons les différences les plus profondes entre notre système d'enseignement secondaire et l'école secondaire au Canada. L'enfant qui arrive au lycée (High School) a environ 14 ans et n'a guère fait jusqu'ici qu'apprendre sa langue maternelle, le calcul, un peu d'histoire et de géographie du Canada et les éléments de la seconde langue officielle du Canada, qui est, hors du Québec, le plus souvent le français. Pas de langue ancienne, pas de littérature, ou, plus généralement, pas d'humanités.

Quelle formation secondaire le lycée se propose-t-il de donner à ces grands commençants ? Quel sera le but poursuivi dans les quatre ou cinq années au cours desquelles l'enfant va se transformer en adolescent, l'élève en étudiant ?

Doit-on considérer l'école secondaire simplement comme l'école préparatoire à l'Université, ou bien doit-on l'ordonner de telle manière que ce cycle puisse tenir lieu d'un enseignement complet ? Il faut reconnaître que, le plus souvent dans le passé et un peu partout à travers le

monde, on s'est préoccupé surtout d'organiser dans et par l'école secondaire le recrutement des Universités.

Mais au fur et à mesure que se prolongeait la scolarité et au fur et à mesure qu'augmentait le nombre des élèves entrant dans les grades IX, X et XI, la proportion augmentait de ceux qui devaient interrompre leurs études avant d'avoir obtenu le premier diplôme de bachelier, avant même une simple « matriculation » ; à peine plus de 10 % dans les centres urbains, à peine 1 ou 2 % dans les communautés rurales. Une tendance de plus en plus forte se manifeste donc dans le corps enseignant, dans les familles et même dans l'opinion publique en vue d'obtenir que l'école secondaire donne à l'enfant qui ne poursuivra pas plus loin ses études une formation pouvant en quelque manière se suffire à elle-même.

Nous verrons plus loin comment, en conséquence, se sont développées des écoles secondaires « non-académiques », techniques, commerciales ou agricoles. Contentons-nous ici de jeter un rapide regard sur les programmes de l'école secondaire académique. Nous constaterons que, même en ce secteur, on s'applique à restreindre dans les horaires la part réservée aux études surtout orientées vers la préparation à l'Université. C'est sous l'effet de ces préoccupations utilitaires que des changements nombreux sont intervenus dans les diplômes donnant droit à l'enseignement supérieur. Nous le verrons plus loin.

D'ores et déjà, les programmes (à l'exception toujours de ceux de la province de Québec) sont assez fortement modifiés, mais avec de notables différences de province à province. C'est dans l'Alberta que les modifications ont été les plus radicales. Une seule langue étrangère peut être choisie et cela exclut le latin aussi bien que le grec, à moins que l'élève ne consente à consacrer une année de plus à ses études secondaires. Dans les autres provinces

de l'Ouest et l'Ontario, une seconde langue étrangère peut être introduite, mais comme matière à option, et seuls, en pratique, les élèves qui se destinent aux cours de lettres de l'Université prendront le latin ou le grec comme l'une de leurs options.

En conséquence, le nombre des étudiants inscrits pour le grec qui était de 538 en 1928 dans l'Ontario est tombé à 132 en 1943, alors que, dans cette même période, le nombre des élèves de ces classes avait presque doublé.

Même déclin pour le latin, et il se précipite dans les dix dernières années. En 1938 il y avait encore en Nouvelle-Ecosse 45 % d'inscriptions pour le latin, il n'y en a plus que 24 % en 1943. Dans le Nouveau-Brunswick, on tombe de 74 % à 45 %. Dans le Saskatchewan, de 58 à 15 %. Pour l'Ontario, les derniers chiffres sont plus satisfaisants : après une chute de 73 % en 1923 à 58 % en 1928, le pourcentage s'est maintenu depuis entre 54 et 58 %. Il est assez intéressant d'observer que ce qui a été perdu par le latin est, par voie de conséquence — puisqu'on n'a le choix que d'une seule langue étrangère — gagné par le français. La proportion ne cesse d'augmenter d'année en année : 72 % en Saskatchewan, 85 % en Nouvelle-Ecosse, 86 % en Nouveau-Brunswick et 92 % en Ontario. Seul l'Alberta qui, plus radical, décourage même l'étude d'une seule langue étrangère, enregistre seulement 31 % d'inscriptions en français.

L'allemand est en nette régression depuis la guerre. Il a perdu les 2/3 de ses inscriptions. De même pour l'espagnol qui, en dépit du développement du commerce avec l'Amérique espagnole, est passé en Ontario de 400 inscriptions en 1923 à 95 en 1943.

Naturellement, dans toutes les provinces où dominent les éléments d'origine britannique, la place la plus importante est faite à l'anglais. Mais là encore, on entend réno-

Autrefois, la correction du langage était enseignée autour de l'étude de la grammaire comme une véritable spécialité ; aujourd'hui on insiste davantage sur le rôle pratique de la langue. Vous donnerez plus aisément aux enfants, prétend-on, le sens de la correction grammaticale et du mot juste en développant en eux le goût d'une lecture choisie, variée, bien plus qu'en leur faisant apprendre par cœur des règles de syntaxe. De même vous perfectionnerez plus vite le style en demandant à vos enfants des rédactions sur des sujets intéressant leur vie de tous les jours qu'en les rebutant par des exercices dont ils ne comprennent ni le sens, ni l'utilité.

Après ces observations qui marquent la réaction en train de s'opérer contre les humanités, est-il nécessaire d'ajouter que le programme des écoles secondaires académiques ne comporte pas la philosophie. Peu d'histoire. Par contre les sciences et les mathématiques sont assez poussées. Les grades correspondant à nos classes du même degré trouvent le jeune Canadien, lorsqu'il y accède avec un retard de trois ans sur son camarade français, sensiblement au même niveau. De plus il y a au programme les sciences sociales et l'hygiène. Enfin, l'étudiant peut opter entre quelques cours facultatifs qui une fois choisis entrent dans son programme de matriculation. Il y a notamment musique, arts, études commerciales et une langue étrangère.

\* \* \*

Ce qui caractérise peut-être le mieux les nouvelles tendances de l'école secondaire, c'est la place de plus en plus grande que prennent les diverses techniques au sein même de l'enseignement académique.

Des institutions de création assez récente réunissent les principaux cours qui, autrefois, étaient habituellement

donnés dans des écoles différentes : académiques, commerciales, techniques, agricoles et ménagères pour les filles. Ces écoles sont appelées « Composite High School ». Naturellement, elles ne comportent pas les cinq matières de cours, mais celles qui ont adopté la formule s'efforcent de la réaliser de plus en plus complètement, autant que la situation locale le permet ou l'impose.

Ladite formule convient d'ailleurs assez bien aux exigences particulières d'une population dispersée sur un territoire immense. Bien des enfants risquaient de ne pas recevoir l'enseignement spécialisé que leurs parents souhaitaient leur donner parce que l'école technique se trouvait trop éloignée de la résidence familiale. En contre-partie nous retrouvons ici le défaut commun à l'ensemble de l'enseignement au Canada : la valeur professionnelle amoindrie des maîtres qui enseignent plusieurs matières. D'autre part, la multiplication des cours dans les institutions secondaires provoque nécessairement une augmentation du nombre des maîtres du cycle secondaire. Cela en un moment où déjà il faut déplorer le nombre insuffisant de bons maîtres spécialisés. On décentralise l'enseignement académique ou technique, on place toute la variété des options possibles à proximité du plus grand nombre d'enfants, mais plus, dans ce pays immense, on raccourcit la distance entre l'enfant et l'école, et plus on oblige la direction de l'école à faire de chaque professeur un véritable maître Jacques, employé à toutes les besognes, enseignant indifféremment tout, mais ne connaissant à fond aucune des matières qu'il doit enseigner.

Cette réserve étant faite, il faut constater qu'ainsi l'enseignement technique, agricole, commercial, ménager, s'adapte de plus en plus aux exigences locales. Il offre à l'enfant toute une gamme de cours entre lesquels il peut choisir sa spécialité : électricité, mécanique, plomberie,

menuiserie, ébénisterie, peinture, etc... ou bien comptabilité, banque, exportation, ou bien horticulture, agriculture, forestage, élevage, laiterie.

Les études, comme pour le cycle académique, durent quatre ans. Le temps est le plus souvent partagé en deux parties, à peu près égales, entre le pratique et le théorique. Le travail manuel se fait sous la direction de professionnels n'ayant pas toujours une formation pédagogique appropriée, mais avec l'aide d'un matériel sans cesse renouvelé suivant les progrès incessants des techniques. L'enseignement théorique comprend des cours de culture générale : sciences physiques, chimiques, naturelles, mathématiques, anglais, géographie économique ou physique, sociologie, dessin, etc...

A la fin des études, un examen permet d'obtenir le diplôme de technicien qui ouvre directement certaines carrières et donne au Canada de bons artisans, des ouvriers qualifiés, de futurs contremaîtres ou petits patrons.

Dans la liste des 1.300 écoles secondaires établies par les ministères des Mines et des Ressources du Dominion, une mention précise est faite de celles de ces écoles qui, en plus de l'enseignement académique, donnent pendant le jour un certain enseignement professionnel. La liste en dénombrait 129 pour tout le Canada, dont 25 dans l'Ontario et 42 dans la Colombie Britannique.

Il y a, en outre, 36 écoles secondaires techniques qui ne donnent pas de cours académiques. Il y en a 18 dans l'Ontario (dont environ 12 dans la seule région Toronto-Hamilton-London-Windsor). Le Québec en compte 8, une de garde forestier, celle du meuble placée sous la direction d'un Français à Montréal, et celle des arts domestiques à Québec.

200 écoles donnent des cours commerciaux, dont 11 seulement n'ont pas de cours académiques.

Par contre, l'enseignement agricole compte un bien plus grand nombre d'écoles secondaires, quelques-unes très anciennes, qui sont exclusivement agricoles. Il n'y en a pas moins de 31 dont la grande majorité (22) se trouve dans le Québec. Certaines, comme Oka, sont justement réputées ; l'Ontario, qui n'en compte que trois, possède la non moins célèbre école agricole de Guelph doublée d'une école vétérinaire. La Nouvelle-Ecosse et le Manitoba ont chacun une école. Dans l'Alberta, le Saskatchewan et la Colombie Britannique, l'école secondaire agricole est incorporée à l'Université.

Peut-être ces rapides observations sur les traits propres à l'enseignement secondaire au Canada nous aideront-elles à mieux comprendre certaines particularités de l'enseignement supérieur dans le nouveau continent, et notamment au Canada.

## VII. — Les Universités.

1. **Quelques mots d'histoire.** — L'histoire des Universités canadiennes est singulièrement complexe, mais certaines particularités de leur fondation ou de leur développement ont contribué à mettre entre elles des points de ressemblance.

On remarquera d'abord que les 23 institutions qui ont reçu des différentes provinces leur charte civile d'Université sont toutes, à l'exception de celles des provinces de l'Extrême Ouest (Saskatchewan, Alberta, Colombie Britannique), d'origine essentiellement confessionnelle.

Dès le début de la colonisation française, vers 1635, le Collège des Jésuites peut faire, modestement, figure de précurseur des établissements d'enseignement supérieur. Il fut fermé en 1775.

Sous le régime britannique, l'Eglise anglicane la première fonde en Nouvelle-Ecosse, dès 1788, King's College qui recevra en 1802 sa charte royale. En 1798, sous l'inspiration du gouverneur Simcoe, une initiative semblable est prise dans le Haut-Canada (Ontario). Le King's College qui recevra en 1827 sa charte royale est appelé à devenir l'Université de Toronto. Longtemps il restera sous la direction de l'Eglise anglicane.

Au Nouveau Brunswick, un King's College est fondé en 1800. Il devient officiellement Université en 1828. A Montréal, McGill débute en 1891, également sous le patronage de l'Eglise anglicane.

En 1836, les baptistes fondent Victoria Université dans le Haut-Canada, l'Eglise écossaise Queen's en 1841, les Wesleyens Mount Allison à Sackville en 1843. Plus tard, les baptistes auront Acadia à Halifax et McMaster à Hamilton.

Toutes ces institutions, ouvertes aux Canadiens d'origine britannique de l'une ou l'autre des confessions protestantes, s'organisent sur le modèle d'Oxford, quelques-unes de Cambridge. Cependant, en 1820, on tentera de créer à Halifax une Université sur le modèle de celle d'Edimbourg. Elle n'aura guère de succès. Ce n'est qu'en 1863, lorsqu'elle sera reprise par les presbytériens, que l'Université de Dalhousie connaîtra un véritable épanouissement.

Au contraire, les catholiques du Canada français prendront pour modèle l'Université de Paris. En 1852, l'Université Laval regroupe à Québec les collèges existants. Beaucoup plus tard, Montréal recevra sa charte royale, puis sa charte pontificale. L'Université d'Ottawa peut faire remonter son origine au modeste collège de Bytown fondé en 1848 par Mgr Guigues. Le Collège de Saint-Boniface, ouvert à la même époque par Mgr Provencher,

mérite d'être considéré comme un précurseur des institutions d'enseignement secondaire et supérieur.

Dans leur beau livre *Humanities in Canada*, MM. Kirkconnell et Woodhouse ont parfaitement montré comment ces institutions, d'origine ecclésiastique, ont progressivement été amenées à abandonner leur caractère confessionnel. Les divers gouvernements provinciaux se sont également empressés de profiter de toutes les occasions pour encourager ce mouvement. Le développement rapide d'un trop grand nombre d'établissements faisait porter aux diverses dénominations religieuses des charges trop lourdes pour chacune d'elles. D'autant qu'au fur et à mesure que s'augmentait le nombre des étudiants, s'augmentait aussi le nombre des spécialités exigeant un personnel enseignant de plus en plus nombreux. Le développement des études scientifiques, physiques, chimiques, naturelles qui nécessitaient toutes des installations de plus en plus coûteuses, laboratoires, bibliothèques, musées, ont précipité le regroupement de cette multiplicité de petites institutions. Cependant, certaines d'entre elles, tout en acceptant de se fédérer, de s'incorporer dans des grandes Universités non confessionnelles, ont conservé une véritable autonomie, leur permettant souvent de continuer à enseigner, dans les collèges incorporés, certaines matières et même de conférer des grades.

C'est ainsi que l'Université de Toronto, aujourd'hui nettement non confessionnelle, comprend, à côté des Facultés des départements ou des divisions placés sous son autorité, des collèges fédérés restant sous la direction de trois confessions : Victoria (Eglise Unie), Trinity (anglican), Saint-Michel (catholique). D'autres établissements, notamment écoles d'agriculture, école vétérinaire ou école de pharmacie, sans être fédérés, présentent leurs étudiants à Toronto pour la collation des grades.

L'Université de Manitoba a une organisation similaire, avec quatre collèges affiliés : 2 catholiques, un anglicane un de l'Eglise Unie et un collège non confessionnel. Saskatoon a deux collèges qui sont catholiques. Edmonton en a deux, un catholique, un de l'Eglise Unie.

Il serait difficile de déterminer exactement combien les Provinces Maritimes ont de véritables Universités ayant reçu la chartre qui leur permet de conférer les grades. Si l'on ne retient que les institutions ayant des cours organisés pour les « post gradués », on en trouve trois pour la Nouvelle-Ecosse et deux pour le Nouveau-Brunswick. Cependant certaines listes donnent près d'une trentaine d'institutions qui auraient les cours au moins pour les deux premières années préparatoires au baccalauréat ; elles se croient, de ce fait, autorisées à se présenter comme des Universités.

Dans le tableau ci-contre j'ai seulement retenu 3 Universités pour la Nouvelle-Ecosse, 4 pour le Nouveau-Brunswick, 1 pour l'île du Prince-Edouard.

A remarquer enfin que 6 seulement sur les 21 sont placées directement sous l'autorité des gouvernements provinciaux. Toutes les autres sont des établissements privés, même quand ils reçoivent des subventions des provinces, ils gardent une complète autonomie administrative.

Parmi les 15 Universités qui ne sont pas provinciales, 4 sont cependant non confessionnelles : Dalhousie à Halifax, MacGill à Montréal, Queen's à Kingston et Western Ontario à London ; 7 catholiques, une anglicane (Bishop's University), à Lennoxville (Québec) ; 2 baptistes, l'une en Nouvelle-Ecosse, l'autre à Hamilton ; 1 de l'Eglise Unie, Mount-Allison à Sackville.

**2. Les développements de l'enseignement supérieur.** — En moins d'un siècle on a pu constater, à travers le

## PRINCIPALES UNIVERSITÉS DU CANADA.

Villes et Universités	Etu- dians en 1941	Etu- diantes en 1941	Dépendance
<i>Nouvelle-Ecosse</i>			
Halifax : Dalhousie.....	606	160	anglicane
Wolfville : Acadia.....	219	195	baptiste
Antigonish : St-François-Xavier ...	245	77	catholique
<i>Nouveau-Brunswick</i>			
Fredericton : Nouveau-Brunswick ..	301	63	provinciale
Sackville : Mount-Allison .....	205	180	Eglise Unie
Bathurst : Sacré-Coeur .....	276	?	catholique
Moncton : Saint-Joseph .....	326	?	catholique bilingue
<i>Ile du Prince-Edouard</i>			
Charlottetown : Saint-Dunstan ....	120	?	catholique
<i>Québec</i>			
Montréal : Université .....	3.600	400	catholique
Montréal : MacGill.....	2.097	919	non confessionnel
Québec : Laval .....	2.500	100	catholique et provinciale
Lennoxville : Bishop's University ..	95	32	anglicane
<i>Ontario</i>			
Toronto : University.....	3.930	2.051	provinciale Eglise Unie,
Kingston : Queen's .....	1.386	327	provinciale en partie
Ottawa : Université .....	1.100	269	catholique O.M.I. et pro- vinciale bilingue
London : Western Ontario.....	885	410	provinciale
Hamilton : Mac-Master .....	320	185	baptiste
<i>Manitoba</i>			
Winnipeg : University .....	1.558	802	provinciale
<i>Saskatchewan</i>			
Saskatoon : University .....	1.373	519	provinciale
<i>Alberta</i>			
Edmonton : University .....	1.325	476	provinciale
<i>Colombie Britannique</i>			
Vancouver : University .....	1.325	476	provinciale

monde, l'extraordinaire développement de l'enseignement à tous les degrés, mais plus spécialement de l'enseignement supérieur. C'est ainsi que les États-Unis ont vu le nombre de leurs étudiants passer de 60.000 en 1870 à un million et demi en 1940. La population des Universités s'est donc augmentée huit fois plus vite que la population générale. Au Canada, depuis le début du siècle, alors que la population a simplement doublé, le nombre des étudiants s'est multiplié par six. Le mouvement a pris une telle ampleur que, dans les nations les plus prospères, il pose à l'attention des pouvoirs publics des problèmes singulièrement difficiles, problèmes des bâtiments universitaires, de l'équipement, du recrutement du corps professoral, plus généralement des augmentations de crédits nécessaires.

Dans les milieux préoccupés d'abord de la formation professionnelle, civique, morale et religieuse de la nation, on s'interroge surtout sur la valeur des résultats éducatifs qui peuvent être obtenus par cette formation de masse. On se demande si ces progrès, qui peuvent s'enregistrer en signes arithmétiques, témoigneraient en même temps de progrès concordants sur le plan intellectuel et spirituel. Peut-être, un temps, à l'époque du scientisme a-t-on trop attaché d'importance à la recherche de la quantité. Aujourd'hui on se préoccupe surtout de la qualité de la formation donnée aux masses sans cesse grossissantes de jeunes. Les nations qui ont eu un essor particulièrement rapide redoutent même maintenant une augmentation excessive des effectifs universitaires.

A vrai dire, au Canada plus qu'ailleurs il est difficile d'apprécier si les Universités ont bien été en mesure de suivre la progression de leur population étudiante, si elles ont réussi à donner à ces foules de plus en plus nombreuses la formation qu'elles réclamaient pour répondre aux obligations de leur vie individuelle, familiale

ou sociale. En étendant aussi largement la distribution de la culture, n'en abaisse-t-on pas le niveau au détriment des élites, de plus en plus nécessaires cependant à l'essor des nations ?

Partout l'évolution est en cours, nulle part on n'a pu établir un bilan sérieux des résultats obtenus. D'autre part, les systèmes universitaires sont profondément différents ; il faudrait, pour porter un jugement sérieux, modifier les critères de nation à nation, plus encore d'Université à Université, et même de collège à collège, de Faculté à Faculté.

Au Canada, on se sent même impuissant à établir un recensement exact des étudiants pouvant être véritablement comparés aux étudiants de nos Universités de France. Déjà on peut hésiter quand il s'agit de déterminer les niveaux respectifs de culture entre les étudiants de nos Universités de province et ceux de la Sorbonne, à plus forte raison entre les étudiants français et leurs camarades de Louvain, de Milan ou d'Oxford. Il est donc bien naturel qu'avant de comparer les statistiques, on essaie de voir ce qu'elles représentent au juste.

Dans le rapport annuel de l'Université de Toronto, des chiffres ont été risqués à deux reprises. En 1936, le Président Cody déclarait qu'il y aurait 1 étudiant pour 385 habitants, en Angleterre — 1 pour 808, en Italie — 1 pour 604, en Allemagne — 1 pour 480, en France — 1 pour 300 au Canada — 1 pour 100 aux Etats-Unis.

Essayons de contrôler ces chiffres avec les données des statistiques officielles. Nous ne possédons pas d'autres documents autorisés pour l'ensemble du Canada que la brochure publiée en 1946 par le Bureau de Statistiques du Dominion et qui s'en tient aux années 1944 et 1943. De multiples tableaux nous sont présentés, mais on nous fait honnêtement observer qu'il a été impossible d'établir

entre eux une concordance absolue, certaines Universités, dans la réponse à l'enquête qui leur avait été adressée, ayant fait figurer plusieurs fois le même étudiant sous des rubriques différentes sans qu'il soit possible d'éliminer tous les doubles emplois, notamment en ce qui concerne les étudiants à temps complets et ceux qui suivent simplement des cours d'été ou des cours du soir.

Le tableau qui présente les totaux les plus forts nous donne pour 1943 : 106.846 étudiants, dont 70.305 jeunes gens, 36.541 jeunes filles. Mais 63.777 seulement sont des étudiants présumés à temps complet, pour une année régulière. Dans le nombre de 106.000, en effet, sont compris ceux ayant suivi des cours d'été, des cours par correspondance, etc... Bien plus, un nombre assez important d'étudiants figuraient dans les collèges préparant aux « matriculations », c'est-à-dire un ou deux ans avant le baccalauréat. Il n'y en aurait que 49.818 (34.683 jeunes gens, 15.135 jeunes filles) inscrits à des cours considérés chez nous comme de degré universitaire. Encore y en a-t-il, parmi eux, 10.200 ne suivant pas les cours réguliers. Il ne reste donc plus que 39.600 étudiants à temps complets, c'est-à-dire 1 pour 300 habitants.

En poussant encore plus loin notre examen, il nous faut constater que plus de la moitié des étudiants sont inscrits à des divisions ou départements professionnels comme arts ménagers, commerce, musique. Pour les cours correspondant vraiment aux disciplines universitaires de nos Facultés et de nos grandes Ecoles : Lettres, Sciences, Droit, Médecine, Génie Civil, nous arrivons au chiffre bien plus modeste encore de 18.000 étudiants, soit 1 étudiant pour 656 habitants. Ce chiffre, qui place le Canada un peu après la France, semble plus conforme aux impressions que l'on peut retirer d'une fréquentation des deux milieux universitaires : le français et le canadien.

Il n'en reste pas moins que des établissements universitaires ont vu grandir dans des proportions considérables leurs effectifs. Et le mouvement qui s'était déjà accéléré pendant la guerre s'est encore précipité après les hostilités lorsqu'il a fallu recevoir la foule des anciens combattants. Pour en donner quelque idée, et à défaut de statistiques d'ensemble, nous nous en tiendrons aux observations présentées par le président de l'Université de Toronto dans son rapport de 1948. Alors, nous dit-il, que le maximum des effectifs de l'avant guerre avait été atteint en 1932-33 avec un nombre de 8.274 étudiants, l'année 1947-48 a enregistré 17.007 étudiants suivant des cours qui conduisent à des certificats, diplômes, degrés. En plus, 13.199 personnes étaient inscrites pour des cours complémentaires et le Conservatoire royal de musique comptait 8.000 étudiants. C'est donc 38.000 étudiants qui animent les vastes locaux et terrains de l'Université de Toronto. Et le président Smith exprime quelque inquiétude à ce sujet : l'Université peut recevoir dans des conditions normales, pour le bénéfice des étudiants et de l'institution, tout au plus 10.000 étudiants. Ne serait-il pas préférable, se demande-t-il, que tous ceux qui se destinent à certaines carrières industrielles ou commerciales soient dirigés vers des écoles techniques plus directement organisées pour eux, et que toute cette jeune population scolaire qui n'a pas encore sa première « matriculation » soit gardée dans des collèges préparatoires où elle ne serait pas prématurément mêlée à la vie universitaire ?

C'est un problème de fond que nous retrouverons plus loin. Mais ce problème pose, du même coup, celui de l'équipement matériel des Universités. Il n'y a aucun doute que le Canada, avec ses 21 ou 22 Universités et ses nombreux collèges fédérés ou affiliés, peut se flatter d'avoir,

en proportion de sa population, le plus magnifique ensemble de terrains et de bâtiments.

La splendeur des sites, l'étendue immense des terrains de jeu, de sport, de récréation, les parcs, jardins, bois, serres, qui entourent le plus souvent ces monuments grandioses dépassent de loin tout ce que nous avons de plus beau, de plus grand et de plus moderne en France.

Je ne saurais même donner quelque idée de l'impression qu'elles m'ont faite les unes et les autres lorsque je les visitai pour la première fois. Celle de Vancouver, où l'on accède en venant de la ville par de longues allées boisées et où des bâtiments suivant le type anglais sont nombreux, isolés les uns des autres par de merveilleux jardins. Celle d'Edmonton, superbe dans son architecture de briques rouges ; celle de Saskatoon, si moderne d'allure avec ses élégants pavillons en beau granit. Et Montréal qui, sur le Mont-Royal, domine toute la ville, et dont le bloc imposant des bâtiments, vu de loin, évoque une vaste cité serrée autour de son gigantesque beffroi. L'Université de Toronto est au centre de la ville, mais une ceinture de parcs et de jardins fait d'elle comme un flot de silence et de recueillement au milieu d'une cité de négoce et d'usines. D'année en année, les laboratoires sont de mieux en mieux équipés. De vastes amphithéâtres, d'immenses salles de lecture ou d'études, de détente ou de jeux, sont sans cesse édifiés, agrandis, transformés.

Là encore, une véritable émulation stimule les provinces, poussant chaque institution à développer, à améliorer, à élargir ses installations. J'en parlerai dans mon chapitre de conclusion. Il faut étudier d'abord l'organisation même des Universités.

**3. L'organisation de l'enseignement supérieur.** — Cependant, on peut retrouver entre elles, comme aux autres

degrés de l'enseignement, des traits communs qui distinguent les Universités canadiennes de celles du vieux continent, voire de celles des Etats-Unis.

Nous rappellerons d'abord que six Universités sont placées directement sous la juridiction provinciale. Elles sont toutes non confessionnelles. Ce sont les quatre Universités de l'Ouest, celle de Fredericton dans le Nouveau-Brunswick, et celle de Toronto.

Quatre sont des établissements privés non confessionnels : Dalhousie, Halifax, McGill à Montréal, Queen's à Kingston et Western Ontario à London. Cette dernière Université est placée à la fois sous les juridictions provinciale et municipale.

Les catholiques ont 7 Universités, 2 dans le Québec, 1 dans l'Ontario, 1 en Nouvelle-Ecosse, 1 dans l'île du Prince-Edouard et 2 au Nouveau-Brunswick.

Essayons de retrouver dans cette complexité les caractères essentiels des divers types d'Universités.

Saskatoon nous fournit le meilleur exemple de l'Université provinciale, ses divers organismes directeurs ayant chacun leur constitution propre et leurs pouvoirs clairement définis.

L'Université a à sa tête :

- 1<sup>o</sup> un Sénat présidé par un chancelier,
- 2<sup>o</sup> un Conseil d'administration (Board of Governors) dont les pouvoirs sont délégués à un président,
- 3<sup>o</sup> un Conseil académique où, d'office, siège le président,
- 4<sup>o</sup> les Facultés avec leurs doyens.

Un congrès, une assemblée plénière des professeurs élit le chancelier ainsi que douze des membres qui composeront le Sénat. Par ailleurs, le Sénat comprend comme membres de droit : le ministre de l'Education, le président de l'Université, le surintendant de l'Education, le pré-

sident du Conseil de l'Education et le principal des deux collèges fédérés. La compétence du Sénat se limite aux problèmes de l'enseignement et des programmes. Il confère les grades et les diplômes. En outre, il désigne cinq des membres du « Board of Governors ».

Dans les autres Universités ayant un Sénat, la composition peut varier, ainsi que le mode de désignation, mais ils n'ont jamais autorité que sur les problèmes de l'enseignement proprement dit. Ils ne peuvent assumer aucune responsabilité dans la gestion administrative ou financière de l'établissement.

C'est donc le « Board of Governors » et son président qui disposent de tout le pouvoir exécutif et qui ont véritablement la charge de la conduite de l'Université.

A l'Université de Saskatoon, le « Board » comprend 8 membres, les 5 désignés par le Sénat, et 3 seulement nommés par le lieutenant gouverneur prenant sa décision en conseil des ministres et la rendant publique par un « ordre en conseil ». Le président est nommé par le « Board of Governors » et en son nom ; sous son contrôle, il assume la pleine gestion administrative et financière. Les professeurs ne peuvent être nommés par le Board que sur la présentation du président. Il en est de même pour tout le personnel de préparation, auxiliaires, lecteurs, ou pour les employés administratifs. De lui dépendent toutes les promotions, changements, renvois. C'est encore lui, toujours sous le même contrôle, qui administre tous les biens, meubles et immeubles de l'Université, dispose des ressources, règle les dépenses, décide des aménagements, agrandissements.

Certaines Universités, comme Dalhousie, ont donné à l'assemblée générale des Etudiants le pouvoir de proposer le nom de 6 membres du « Board of Governors ».

Les précautions les plus sérieuses ont été prises pour

limiter l'influence du pouvoir politique sur l'Université, tout en évitant de la placer, comme c'est le cas aux Etats-Unis, sous l'autorité presque exclusive de ses plus riches bienfaiteurs. Néanmoins, comme le pouvoir suprême appartient à la partie administrative, il est naturel que le président, responsable de la bonne marche de l'établissement, soit porté à prendre plus volontiers en considération les conseils ou les désirs des gros souscripteurs que les vœux et les recommandations des doyens de Facultés et de leurs professeurs. C'est peut-être pourquoi il arrive assez souvent qu'une bonne part des ressources soit utilisée, sous des formes assez spectaculaires, à la construction de nouveaux bâtiments ou à leur aménagement et que trop peu soit fait pour améliorer la formation des professeurs, augmenter leur traitement ou développer les bibliothèques. Du reste, cette tendance, mieux contrebalancée qu'elle ne l'est aux Etats-Unis, n'a pas eu d'aussi fâcheux résultats au Canada que dans la République voisine.

On a placé à côté du Sénat, mais en ne lui accordant qu'un rôle consultatif, un Conseil académique qui réunit le président de l'Université, les doyens, les professeurs et leurs assistants. Ce Conseil émet des avis sur les matières concernant l'enseignement, les programmes, les grades, l'institution ou la transformation des Facultés, des branches, départements ou divisions d'études, ainsi que sur les règles d'attribution des bourses.

..

Sous l'autorité et le contrôle du Sénat et du Conseil, la Faculté a la responsabilité des questions de discipline, d'horaires, de bourses. Elle est composée du président de l'Université, du doyen pour chacune des Facultés,

des professeurs, lecteurs, préparateurs depuis deux ans en fonction et de quelques membres nommés par le Sénat.

\* \*

On retrouve dans les Universités catholiques, avec de profondes différences, certaines dispositions qu'elles ont en commun avec les Universités provinciales et non confessionnelles. Le pouvoir suprême est confié à une Société d'administration, large Conseil dont les membres sont, par moitié, désignés par l'autorité religieuse, par moitié élus.

Le recteur, qui est nommé par l'ensemble des archevêques et évêques protecteurs de l'Université, n'appartient pas à ce Conseil et c'est là une source de difficultés de tous ordres. Ses fonctions sont plutôt analogues à celles de chancelier qu'à celles du président des autres Universités.

Les Universités protestantes sont constituées suivant les mêmes règles. Mount-Allison, par exemple, a un Sénat composé surtout des membres désignés par le « Board of Regents ». Sa compétence ne s'étend qu'aux seuls problèmes de l'enseignement. Le « Board of Regents » compte 44 membres dont 24, c'est-à-dire la majorité, sont nommés par le Conseil général des Eglises Unies, 20 représentent la Fédération des Etudiants. C'est ce « Board » qui possède les pouvoirs de gestion.

\* \*

Je déborderais les cadres que j'ai assignés à cette étude si je tentais de donner une idée exacte de ce que sont les collèges groupés autour des Universités.

Certains sont en quelque manière incorporés, fédérés. Ils jouent le rôle de véritables Universités, jouissant d'une

assez large autonomie. Ils ont leur propre corps professoral, leur programme particulier en certaines matières. Ils peuvent même, parfois, conférer des grades. C'est le cas notamment des trois collèges confessionnels rattachés à l'Université de Toronto qui sont les établissements d'enseignement spécialisés. C'est le cas du Collège agricole et du Collège vétérinaire du Guelph, qui tous deux sont provinciaux.

..

D'autre part, de nombreux collèges ou institutions secondaires sont dits affiliés parce qu'ils préparent spécialement aux examens de telle ou telle Université. Ils suivent donc les programmes tracés par celle-ci et présentent leurs élèves aux jurys nommés par l'Université pour la collation des différents grades.

Il convient enfin d'ajouter que certains de ces collèges, et c'est le cas notamment de plusieurs institutions des Provinces Maritimes qui ont une charte d'Université, n'ont aucune Faculté, aucun cours de niveau vraiment universitaire. Ils ont le droit de conférer des grades, et dans l'espoir qu'ils pourront un jour user de ce droit, ils le défendent jalousement, mais en fait tous leurs élèves vont suivre les cours et préparer leurs examens dans les Universités auxquelles ils sont rattachés. Ils suivent donc le programme de ces Universités pour les grades X, XI et XII.

**4. Les Programmes, les Facultés, les Grades.** — Au Canada, à l'instar des Etats-Unis, les Universités étendent sans cesse leur champ d'action, accordant de plus en plus d'importance aux études théoriques et pratiques qui ouvrent les professions, et de moins en moins

aux humanités, toujours en honneur dans les Universités qui suivent la tradition européenne.

Sans doute, les nécessités de la vie pratique imposent certains aménagements, même en Europe, même en France, mais du moins les vieux cadres restent rigides. La plupart de nos Universités ont quatre ou cinq Facultés : Lettres, Sciences, Droit, Médecine, Pharmacie. Strasbourg a, en plus, une Faculté de théologie catholique et une théologie protestante. Elles ne préparent guère directement qu'à trois professions : professorat, barreau et magistrature, médecine. Mais toutes attachent un grand prix à la formation générale de base. On n'apprend pas tant aux futurs avocats ou médecins des recettes de métier que les principes généraux du droit ou bien ces règles fondamentales qui font les bons cliniciens. Ceux qui désirent, avant tout, recevoir la formation pratique ou même théorique qui leur ouvrira plus vite l'accès d'une profession déterminée doivent entrer dans l'une des écoles ou institutions préparant directement à cette carrière. Ces établissements n'étant en aucune façon rattachés à une Université, ils n'envoient pas leurs élèves passer des examens aux Universités, ils confèrent eux-mêmes des diplômes, attestant qu'ils ont terminé avec succès les études de l'école.

Au Canada, au contraire, nous l'avons déjà vu, plus de la moitié des étudiants (21.000 sur 39.000) suivent des cours que nous ne saurions rattacher à aucune de nos Facultés.

Bien plus, beaucoup d'Universités canadiennes manquent complètement de certaines branches d'études qui nous paraissent essentielles dans nos diverses Facultés. Il paraît assez étrange, pour quelqu'un venu de France où près d'un tiers des étudiants sont inscrits à la Faculté de Droit (33.817 en 1948 sur un total de 120.000 étu-

diants), de constater les faibles effectifs des cours de droit : 373 pour tout le Canada en 1944 ! Dans l'Ontario, le Droit s'enseigne en dehors de ces Facultés où il semble que l'on enseigne tout. L'Ecole de Droit de Osgoode Hall à Toronto est placée sous le contrôle du barreau de l'Ontario. La Colombie Britannique, elle non plus, n'a pas d'enseignement du Droit.

De même, parmi les nombreuses Universités du Nouveau-Brunswick, il n'en est pas une seule où soit enseignée la médecine. Celle de Saskatoon n'a que les années précliniques et la Colombie Britannique n'a même pas de cours préparatoires.

Toutes les Universités ont un département qui s'appelle « arts et sciences » et qui groupe certaines des disciplines enseignées dans nos Facultés des Lettres et des Sciences avec toutes sortes d'autres matières assez inattendues. Par contre il y manque parfois la plupart des chaires que comporte dans nos vieilles Facultés l'enseignement de l'histoire, de la géographie ou de la philosophie (1).

Une brochure publiée par le Bureau fédéral des Statistiques en 1947 sur l'Education supérieure au Canada (1942-1944) a classé les principales Facultés existant dans l'une ou l'autre, ou dans la plupart des Universités. Arts et Sciences vient en tête avec 19 Universités. Sciences appliquées et génie (13), sciences hospitalières (13), commerce (11), pédagogie (10), musique (9), sciences ménagères (8), pharmacie, service social, art dentaire, forment

(1) On s'efforce présentement de remédier à cette situation, et pour cela on fait très spécialement appel à quelques-uns de nos plus éminents professeurs d'universités de France. Toronto a obtenu pour la philosophie la venue du maître éminent Etienne Gilson. L'Université de Montréal et l'Université Laval ont confié aux professeurs Blanchard et Deffontaines, Palanque et Latreille, non seulement des chaires, mais le soin d'organiser tout l'ensemble des cours requis pour un enseignement supérieur de la géographie et de l'histoire.

des départements dans 5 Universités ; agriculture, architecture, génie forestier, science secrétariale dans 4 ; bibliothéconomie, culture physique dans 3 ; physiothérapie, thérapie professionnelle et optométrie dans 1 ou 2.

Je tiens à faire remarquer que je n'ai retenu que les « Facultés » présentées par le Bureau fédéral des Statistiques. Il y a encore notamment, sous la rubrique « arts et sciences », une multiplicité de spécialités ayant leur programme, leur chaire, leurs grades propres. D'autre part, je n'ai fait état que des Universités : les collèges ont eux aussi des branches spéciales pour lesquelles ils accordent des grades.

On comprend que d'excellents esprits aient cru devoir pousser un cri d'alarme. L'envahissement des Universités par un nombre grandissant de jeunes qui viennent avec la volonté bien arrêtée de suivre exclusivement les seuls cours qui peuvent leur être d'une utilité immédiate pose des problèmes inquiétants sur l'avenir de la fonction universitaire. La foule de ceux qui réclament seulement qu'on les aide à entrer rapidement dans les carrières les mieux rémunérées risque de submerger le petit nombre des étudiants préoccupés essentiellement de la formation générale de leur esprit. La régression des humanités, l'impossibilité où l'on se trouve de réserver dans les programmes la part des études de littérature et de philosophie, met en danger la formation des plus hautes élites professionnelles du commerce et de l'industrie comme de la médecine ou du barreau. Dans tous les pays du monde, on s'aperçoit de plus en plus que le bon technicien, pour parvenir aux emplois supérieurs, a besoin d'une culture de base, indispensable pour introduire de l'ordre dans ses idées, une certaine distinction, un savoir-faire et savoir-vivre nécessaire aux relations sociales avec le personnel, l'administration ou la clien-

tèle. Heureusement il semble qu'un certain redressement s'opère.

\* \* \*

Pour compléter cet exposé, quelques indications doivent être données au sujet des grades.

Les Universités canadiennes ne reçoivent pas seulement des étudiants ayant déjà passé l'examen qui clôt le cycle des études secondaires. Les élèves qui sortent des lycées canadiens (High Schools) ont généralement 18 ans et ils ont seulement le « junior » ou « senior matriculation ». Avant d'obtenir leur baccalauréat, ils devront travailler encore trois ou quatre années à l'Université ou dans un collège affilié. Ils seront alors appelés « gradués ».

Le plus grand nombre n'ira pas plus loin. Du reste il est juste d'observer que le baccalauréat des Universités canadiennes, sans équivaloir à notre licence, est supérieur à notre baccalauréat français. Il se prépare en trois ans, après le « senior matriculation », en quatre ans après le « junior ». En d'autres termes, l'année d'études comprise entre le « junior » et le « senior » peut être faite soit dans un collège ou High School, soit à l'Université ; de plus en plus, on tend à exiger que l'étudiant, avant d'entrer à l'Université, ait complètement achevé le cycle de ses études secondaires dans un collège.

Le programme varie d'Université à Université. La part réservée aux humanités et aux sciences n'est pas toujours la même. Parfois il y a un baccalauréat es-sciences B. Sc., distinct du B. A. Dans ce cas il ne comporte qu'un examen sommaire sur les matières littéraires avec des épreuves complémentaires de sciences : mathématique, physique, chimie, biologie.

Du reste, chaque Université propose plusieurs sections entre lesquelles l'étudiant peut choisir.

A Toronto, par exemple, trois sections s'offrent au choix de l'étudiant :

- I. Humanités (langues).
- II. Mathématiques et sciences.
- III. Humanités et sciences sociales.

On se préoccupe beaucoup, et notamment dans l'Ouest, avec plus d'insistance dans l'Alberta, de suppléer de quelque manière au recul des études littéraires. On s'applique à rechercher les bases d'une nouvelle culture axée sur les réalités concrètes de la profession, de la vie sociale et civique. Une large place est faite à l'étude des civilisations et plus particulièrement d'une civilisation influencée par les progrès mécaniques.

Chaque Université essaie d'adapter ses méthodes aux exigences particulières d'une jeune nation en plein essor économique. On a l'ambition de dégager, d'une masse mieux éclairée, des élites plus larges capables de conduire le Canada vers ses magnifiques destinées.

Le Saskatchewan propose quatre sections. Ailleurs, on a introduit l'étude des grandes œuvres de la littérature de tous temps, en s'aidant de bonnes traductions. On voudrait transposer dans l'enseignement supérieur les méthodes employées pour les jeunes enfants, en organisant le travail universitaire autour de grandes idées centrales.

On se refuse à renoncer à certaines spécialisations. Même à l'intérieur des trois ou quatre sections, l'étudiant conserve la possibilité de se déterminer entre plusieurs matières à option. A travers les règlements de chaque Université, l'analyse de ce mécanisme compliqué serait fastidieuse et déborderait le cadre de cette étude. Qu'il me suffise de marquer la tendance à rechercher un compromis entre la spécialisation précoce et une commune culture de base. Partout on reconnaît que l'Université

manquerait à son but essentiel si elle ne donnait pas à tous ceux qui viennent lui demander une formation supérieure un large fonds de connaissances communes, nécessaire à tout esprit vraiment cultivé, quelle que soit sa vocation, quelle que soit la profession à laquelle il se destine.

Malgré tout, le niveau des études secondaires restant assez bas, on n'accorde pas une grande considération au baccalauréat simple appelé, avec une note quelque peu péjorative, « Pass, General ou Ordinary B. A. ».

Aussi a-t-on accueilli avec faveur l'initiative de Toronto, reprise aussitôt à travers tout le Canada et en application aujourd'hui dans 15 Universités. Les étudiants les mieux doués ont la possibilité de suivre, dans tout le cycle qui termine leurs études secondaires et commence leurs études supérieures, des cours spécialisés qui leur permettront de recevoir non pas le simple, l'« Ordinary B. A. », mais les « Honours B. A. ».

Ce système, ingénieusement adapté des « Honours Schools » d'Oxford ou des « Tripos » de Cambridge, bénéficie partout d'un immense prestige. Généralement un petit nombre d'élèves se risquent à l'affronter. Cependant, à Toronto, plus de la moitié de ceux qui entrent à l'Université tentent les « Honours ». Beaucoup, du reste, resteront en route ou pourront être transférés dans le « Ordinary Course ».

Le principe essentiel du système, c'est, me semble-t-il, une spécialisation assez approfondie, assez étendue qui remédie aux inconvénients d'une spécialisation trop étroite et trop précoce. On s'efforce d'assurer le bienfait de véritables humanités en organisant pendant les quatre années d'études une certaine concentration des efforts, tout en approfondissant chaque matière de telle sorte qu'elle se rattache aux fondements mêmes de la culture générale.

Souvent, le nombre des spécialisations proposées est considérable. Dès son entrée dans le cycle universitaire, l'étudiant doit choisir la spécialité à laquelle il devra se consacrer pendant quatre années s'il a déjà son « senior matriculation » et cinq années dans le cas où il lui sera permis de commencer ses études universitaires après le « junior matriculation ». Pendant tout le temps de la préparation, on se montrera particulièrement exigeant. Et le jeune candidat sait qu'à n'importe quel moment des quatre années du cours, un échec dans l'une ou l'autre matière, même si elle était d'importance secondaire, l'obligerait à renoncer définitivement aux « Honours ».

A Toronto, le nombre des « Honours Courses » des spécialisations est de 31. Quatorze sont du domaine des humanités, cinq du champ des sciences sociales et douze comprennent toutes les sciences, mathématiques, physiques, chimiques et naturelles. Les possibilités de choix sont donc grandes, mais, en revanche, on ne laisse à l'étudiant aucune matière à option à l'intérieur du programme qu'il aura choisi.

Si, par exemple, il s'est décidé pour la section « langue et littérature anglaises » ou bien pour « langue et littérature classiques », il devra jusqu'au bout suivre rigoureusement le cycle dans lequel il sera entré.

Dans plusieurs Universités et notamment à Western Ontario, McMaster, Queen's, on bloque les études de base dans la première année, en réservant les spécialités pour les trois années suivantes. Il en est de même à McGill, où les étudiants sont autorisés à entrer avec seulement leur « junior matriculation », mais où, en conséquence, ils seront obligés de faire cinq années d'études au lieu de quatre.

Il semble que, de plus en plus, tous ceux qui se destinent à l'enseignement tentent de prendre les « Honours B. A. ». Ainsi la formation des professeurs peut-elle s'améliorer

sensiblement. Ils élargissent et approfondissent leurs connaissances dans les matières où ils seront normalement appelés à continuer leur enseignement. Progressivement, l'enseignement secondaire recrutera ainsi parmi cette élite d'étudiants ceux qui deviendront, après leur passage dans une école normale du genre de celle de Toronto, et après une maîtrise ès-arts, les professeurs spécialisés dans quelques-unes des grandes branches du savoir : anglais, latin, histoire, géographie, mathématiques, sciences, etc...

Du reste, la plupart des étudiants, même là où ce n'est pas exigé, lorsqu'ils veulent poursuivre jusqu'au M. A., commencent par les « Honours B. A. ».

Pour la maîtrise ès-arts, il nous faut constater que chaque Université pose des conditions, fixe des programmes, organise ses examens de manière assez nettement différente.

Plusieurs d'entre elles, notamment McGill, Queen's, Saskatchewan, Colombie Britannique, Manitoba, Western Ontario, McMaster, exigent que tous les candidats au grade de maître ès-arts aient obtenu le « Honours B. A. », tout au moins s'ils sont candidats dans certaines branches. Les autres Universités, et spécialement celles de langue française, acceptent n'importe quel baccalauréat.

Des différences existent encore quant à la durée des études. Alberta, McMaster, Manitoba, Toronto, Western Ontario, se contentent d'une seule année, la plupart des autres exigent deux années, mais admettent que les cours d'été entrent en ligne de compte. C'est ainsi que l'Université Laval et Mount-Allison comptaient, pour deux années régulières d'Université, quatre sessions de cours d'été.

Plusieurs Universités exigent une thèse d'environ 200 pages qui peut être simplement dactylographiée. Certaines

considèrent que la thèse doit entrer pour les 3/5 du travail de l'année dans l'attribution du grade.

Le nombre de ceux qui obtiennent la maîtrise ès-arts ou ès-sciences, ou la licence qui peut être tenue pour équivalente, est en constante progression dans le Québec, mais il reste faible. Voici la statistique officielle pour les années 1921 et 1941 :

	Maîtres ès arts	Maîtres ès sciences	Licenciés	Totaux
1921. . .	147	30	41	218
1941. . .	349	146	128	574

Soulignons que, sur les 218 gradués de 1921, il y avait 48 étudiantes, soit près d'un quart, et seulement 67 sur 574 en 1941, soit à peine plus du dixième. Alors que le total des gradués s'est augmenté de 150 %, le nombre des jeunes filles ayant conquis une maîtrise ou une licence est à peine de 25 % plus élevé.

Le nombre des doctorats est encore bien plus faible. 1.572 en 25 ans (de 1920 à 1944), soit 60 en moyenne. En réalité, en 1944, le nombre s'élevait à 177 dont 15 femmes. L'Ontario et le Québec décernent à peu près seuls des doctorats. Les autres provinces ne figurent dans notre statistique que pour quelques unités.

### VIII. — Les écoles normales, les cours d'été.

Je crois avoir assez nettement souligné l'insuffisance de formation des maîtres à tous les degrés de l'enseignement.

J'en ai montré quelques-unes des causes ; ce sont les mêmes qui retardent les progrès de l'enseignement au

Canada : population trop clairsemée sur un territoire trop étendu, attrait des professions industrielles ou commerciales mieux rétribuées, diversité des langues et des religions, manque d'une unité de direction sur le plan fédéral, tout cela aboutissant à rétrécir un public scolaire déjà faible et à augmenter considérablement le montant des dépenses exigées pour chaque genre d'enseignement.

On ne pouvait songer à fonder au Canada un établissement semblable à notre Ecole Normale Supérieure. Celle-ci ne parvient à maintenir le haut niveau de son recrutement que parce qu'elle peut mettre en compétition plusieurs milliers des meilleurs étudiants d'une population comptant plus de 40 millions d'habitants ayant même langue et mêmes traditions.

Cependant, on doit signaler l'intéressante expérience faite par le Gouvernement provincial de l'Ontario avec son « Ontario College of Education » qui, en 1944, réunissait 61 étudiants et 165 étudiantes, soit près de trois fois plus de jeunes filles que de jeunes gens.

Le baccalauréat simple est exigé à l'entrée. Ce serait excellent, si la durée des études n'était pas limitée à une seule année. Or en cette unique année, il est matériellement impossible à l'étudiant de poursuivre à la fois les études générales et les études spécialisées qu'il a commencées chaque fois qu'il a pris les Honours B. A. Il n'est même pas encouragé à tenter, après l'école normale, de conquérir une maîtrise ès-arts ou ès-sciences. Pendant cette unique année de préparation à la fonction éducative, il ne pourra que recevoir des notions de psychologie ou de méthodologie pédagogique.

Un centre d'orientation professionnelle est annexé au Collège. Son action est appréciée non seulement au Canada, mais même aux Etats-Unis.

Pour former les maîtres de l'enseignement primaire,

chaque province a fondé, depuis longtemps déjà, un assez grand nombre d'écoles normales. Il y en a, au total, dans tout le Dominion, 85. En 1945, ces écoles comptaient 900 professeurs et environ 5.000 élèves, instituteurs ou institutrices, ce qui suffit à peine au renouvellement du personnel qui, pour quelque cause que ce soit, prend sa retraite ou se retire. Les effectifs ne sauraient donc répondre aux besoins d'une population en augmentation rapide.

Dans l'Ontario, les huit écoles normales comptent 1.200 à 1.500 élèves. L'école normale d'Ottawa, placée sous le contrôle de l'Université catholique, a 150 élèves inscrits. C'est la seule école normale bilingue de tout le Canada. Le Nouveau-Brunswick, qui a une population à 47 % de langue française, ne compte pas une seule école normale bilingue.

La « matriculation junior » ou « senior » est en principe exigée pour l'admission. Le programme, à la fois théorique et pratique, se propose de donner un complément de culture générale et les bases essentielles d'une formation pédagogique. Mais comment imaginer qu'il soit possible de réaliser entièrement un tel programme en une seule année d'études commençant à la mi-septembre pour s'achever au début de juin.

Seule, la province de l'Alberta garde ses élèves instituteurs deux années et elle exige le « senior matriculation » à l'entrée.

Dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest où l'école normale ne retient les élèves qu'une seule année, le « senior matriculation » est exigé à l'entrée.

Là encore, les meilleurs élèves sont invités à consacrer encore deux années à compléter leur formation en prenant un grade d'éducation à l'Université.

Au Manitoba, un pensionnat a été créé pour recevoir les élèves des écoles normales. Dans le Québec, le bac-

calauréat n'est pas exigé à l'entrée et l'élève instituteur quitte l'école normale alors qu'il a à peine 18 ans.

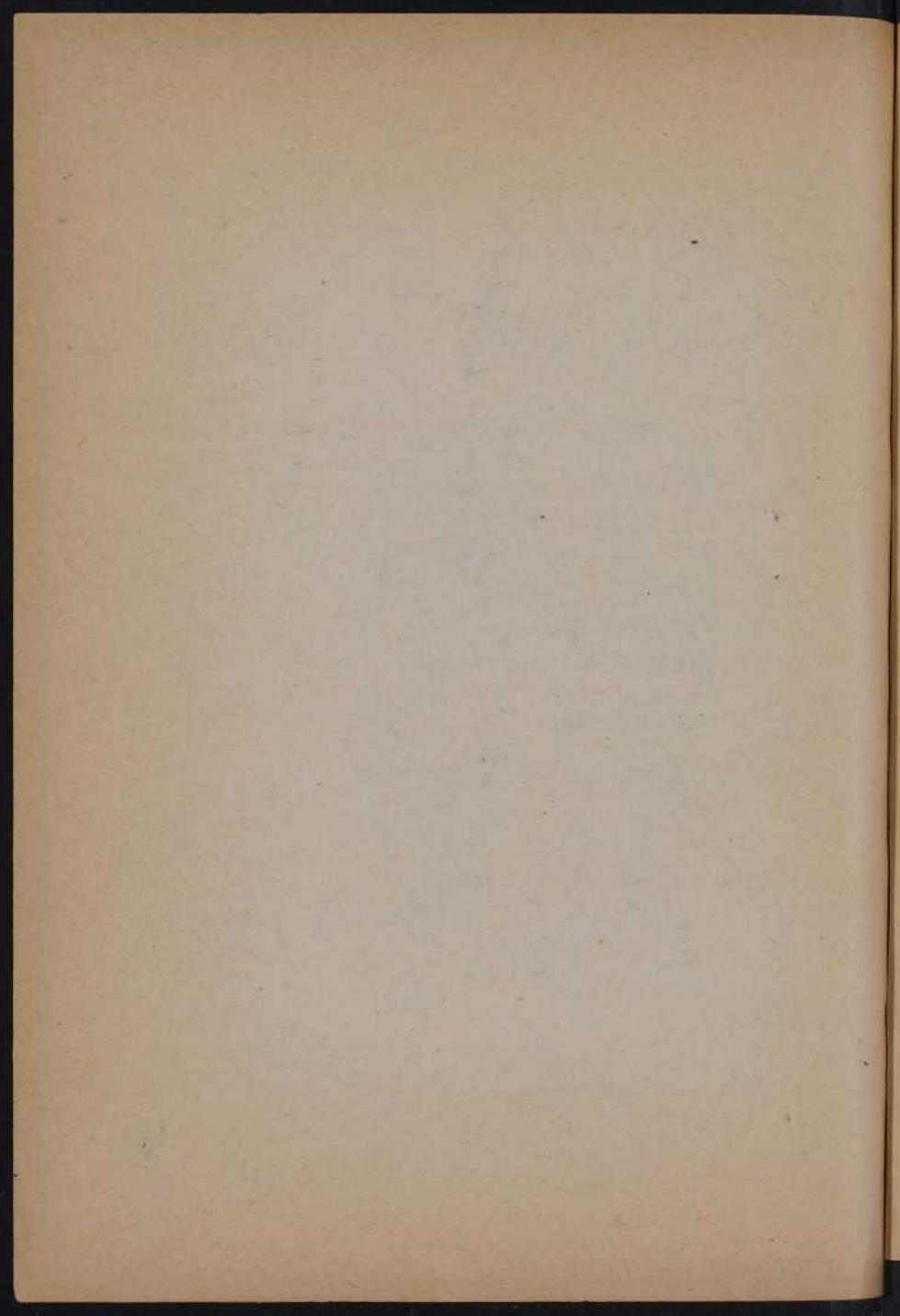
Les maîtres sont les premiers à déplorer l'insuffisance de leur formation, Aussi les voit-on y suppléer pendant leurs études soit par des cours par correspondance, soit par les cours d'été.

Il ne semble pas qu'un tel système, encore qu'il constitue un assez bon palliatif, mérite d'être longtemps conservé. Partout, à travers le monde, on a reconnu que, pour s'exercer avec une pleine efficacité, la fonction enseignante, plus que d'autres, requiert une assez longue période de vacances où le maître aussi bien que l'élève peut se reposer, se détendre, mais aussi approfondir ses connaissances par la lecture, les voyages d'études, etc...

De toutes façons, les cours d'été qui, au Canada, fonctionnent sur une très large échelle, sont généralement de bonne qualité. On en trouve dans la plupart des Universités. Ils durent 4 à 5 semaines, distribués en une ou plusieurs sessions de travail.

A Toronto, on enseigne surtout la pédagogie. Au Manitoba, la session se tient pendant 4 semaines au bord d'un lac, et six semaines à l'Université même. C'est à Banff que l'Université d'Alberta organise son école d'été des Beaux-Arts. J'ai pu la visiter un soir où les élèves de langue anglaise avaient monté une série de scènes du théâtre français. Je garderai longtemps le souvenir, non seulement de l'accueil enthousiaste qui m'a été fait par ces jeunes instituteurs et institutrices, mais aussi de la qualité vraiment exceptionnelle de la représentation.

L'Université de Kingston possède le plus important de tous les cours par correspondance. Son école d'été en est en quelque façon la filiale. En 1944 on comptait, pour tout le Canada, 34.000 élèves inscrits aux cours par correspondance.



## CONCLUSION

Peut-être pensera-t-on que mon livre manque d'équilibre et que j'ai donné un développement disproportionné à la question de l'enseignement. C'est que là, me semble-t-il, se trouve le secret des destinées du Canada.

S'il parvient — et il en prend les moyens — à former et à conserver les élites qui lui sont de plus en plus nécessaires pour la poursuite de sa prodigieuse ascension, alors, mais alors seulement, le Canada peut espérer voir se réaliser la prophétie que, dès 1905, Sir Wilfrid Laurier osait risquer : « Le XIX<sup>e</sup> siècle a été le siècle des Etats-Unis, le XX<sup>e</sup> sera le siècle du Canada (1). »

(1) « It has been observed on the floor of this House, as well as outside of this House, that, as the nineteenth century had been the century of the United States, so the twentieth would be the century of Canada. This opinion has not been deemed extravagant. On this continent and across the waters it has been accepted as the statement of a truth beyond controversy. » Speech at the House of Commons, February 21, 1905. Sir Wilfrid Laurier a repris bien souvent, sous des formes différentes, le même propos, notamment à Toronto en 1917 et à Québec en 1910. Il déclarait alors : « Pendant cent ans, c'est l'étoile américaine qui a resplendi dans le firmament. Eh bien, j'ai l'ambition, moi, qu'en ce vingtième siècle, l'étoile vers laquelle se tourneront tous les regards, j'ai l'ambition, dis-je, que cette étoile soit l'étoile du Canada. »

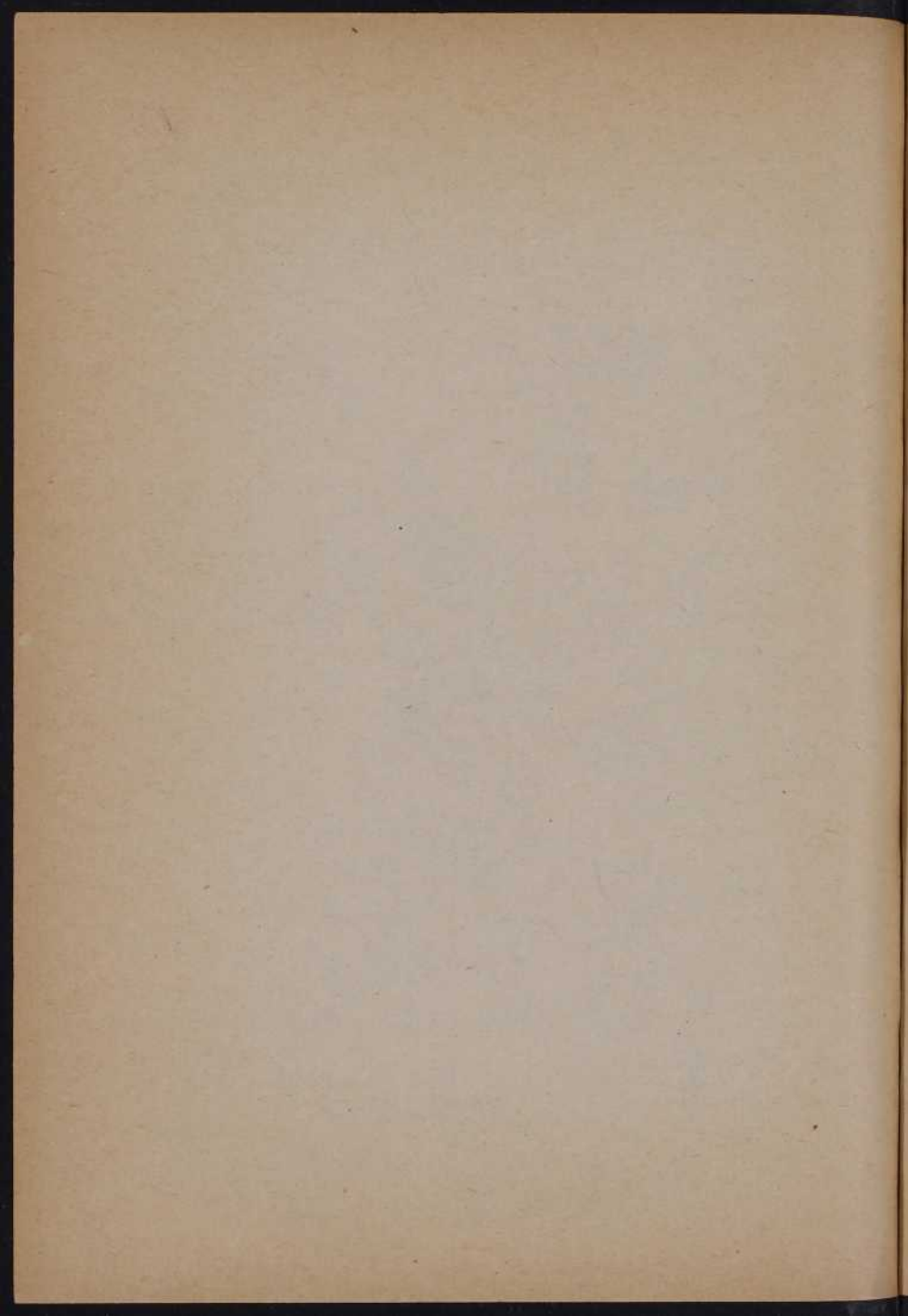
Bien peu de Canadiens avaient ajouté quelque créance à l'audacieuse anticipation.

Cependant, en 1933, un journaliste de talent, W. A. Deacon, écrivait un gros livre, *My vision of Canada*, tout entier consacré à démontrer que les prévisions de Sir Wilfrid Laurier étaient en train de se réaliser. Et si vite, observait-il, que « ce que j'avais cru devoir survenir dans une génération, je puis en lire le récit, chaque matin, dans mon journal. Je ne serais pas surpris que cette prophétie se trouve, en quelque façon, périmée, pendant que mon manuscrit se trouvera encore à l'impression ».

A mon tour, je me hâte de donner mon manuscrit à l'imprimeur avant que l'encre ne soit complètement sèche. Les dernières nouvelles qui m'arrivent des régions où opèrent les prospecteurs laissent toutes présager que l'économie canadienne va faire dans les prochaines années, que dis-je, les prochains mois, de nouveaux et formidables bonds. On se refuse encore à supputer l'étendue des ressources nouvelles que l'on découvre un peu partout : charbon et pétrole, fer et titanium et surtout cet uranium dont le Canada possède, sans doute, les plus importants gisements. Du coup, son influence parmi les plus grandes puissances industrielles ne cessera de grandir, en un moment où tout l'effort de la recherche scientifique entraîne le monde dans une ère atomique.

La France suivra avec une attention passionnée les étapes de la continuelle montée de la nation canadienne. Le prestige grandissant du Canada nous apporte, en effet, de profondes raisons d'espérer en l'avenir de l'humanité. Nous savons que le Canada gardera les principes essentiels qu'il a reçus de ses traditions française et britannique, principes qui ont fondé la civilisation européenne, autrement dite chrétienne. Sous le contrôle du peuple canadien, les énergies dégagées de la désintégration de

la matière ne seront pas mises au service des instincts de violence. Au contraire, elles permettront de sauvegarder la liberté et la dignité des personnes et d'assurer aux sociétés un nouvel épanouissement matériel et spirituel dans la justice et la charité qui, seules, peuvent nous assurer une ère durable de prospérité et de paix.



## APPENDICES

### I

#### A MACKENZIE KING (1)

C'est pour moi un honneur et une joie de vous présenter, à vous, Monsieur le Premier Ministre, ainsi qu'à Monsieur le Ministre de la Défense nationale et aux chefs d'Etat-major de l'Armée canadienne, les officiers de notre croiseur-école « Jeanne d'Arc ».

J'éprouve un plaisir non moins grand, et une égale fierté, à offrir à nos valeureux marins l'occasion de rencontrer l'un des meilleurs amis de notre pays, le grand homme d'Etat dont le Canada, avec l'univers tout entier, célèbre la présence ininterrompue à la tête du gouvernement depuis un si grand nombre d'années que l'événement constitue un record de longévité gouvernementale.

Rassurez-vous : il ne me sera pas nécessaire, pour opérer cette double présentation, de prononcer deux allocutions. Pour exprimer toute ma satisfaction de voir rapprochés à ma table le chef de la grande nation amie auprès de laquelle j'ai l'honneur de représenter la France et les officiers de

(1) Toast prononcé le 28 mai 1948 par M. Francisque Gay, ambassadeur de France, à l'occasion d'une réception donnée aux officiers du croiseur-école « Jeanne d'Arc », en présence du Très Honorable Mackenzie King, Premier Ministre du Canada. Texte reconstitué d'après la sténographie.

notre « Jeanne-d'Arc », il me suffira d'évoquer le souvenir d'une heure glorieuse de notre histoire.

Lorsque, il y a un peu plus d'un an, j'ai été chargé comme vice-président du Conseil de présider aux cérémonies qui ont marqué l'anniversaire de la délivrance de la Corse, j'ai eu l'occasion de souligner l'extraordinaire concours de circonstances qui associait dès ce moment le Canada et la « Jeanne d'Arc » aux opérations préliminaires de la Libération.

Mon récit sera bref. Il remonte à l'été de 1943. La France subissait encore les dures contraintes de l'occupation allemande. La résistance intérieure s'affirmait. A Londres, puis à Alger, une petite équipe de bons Français, groupés autour du général de Gaulle, s'appliquait à rassembler les énergies françaises. Jusqu'alors, de fâcheux malentendus avaient empêché nos grands alliés de voir, en cette équipe, les légitimes détenteurs du pouvoir. Cependant, aucun effort n'avait été épargné pour obtenir la reconnaissance du gouvernement provisoire. Les plus clairvoyants des Français estimaient — non sans raison — que si cette question n'était pas réglée avant l'écrasement des armées allemandes, la France risquait fort de se voir plongée, au jour de la Libération et pendant longtemps, dans d'affreuses disputes intestines.

Un jour, nous apprenons que, sur le sol canadien, dans la citadelle de Québec, au centre de cette mémorable plaine d'Abraham, Winston Churchill et le Président Roosevelt se sont rencontrés. Ils ont eu avec vous, avec vous seul, Monsieur le Premier Ministre, de longues conversations. On ne sait rien des problèmes qui ont été examinés, rien des décisions prises. Mais la chronologie est là, et elle nous apprend que quelques heures à peine après que les grands hommes d'Etat avaient quitté les lieux où Montcalm est mort, l'Angleterre, l'Amérique, le Canada décidaient de reconnaître le Comité français de la Libération nationale, comme seul chargé de la défense des intérêts français à travers le monde. C'était le 26 août. On n'ose imaginer les difficultés supplémentaires que nous aurions eu à surmonter si, dès cette date,

la *France libre* n'avait pas été ainsi confirmée dans ses responsabilités et son autorité.

Aussitôt, les événements, comme s'ils étaient conduits désormais par une Providence tutélaire, vont se précipiter. Le 6 septembre, c'est l'armistice italien. Deux jours plus tard, le 8 septembre, c'est le soulèvement de la Corse. Alors s'inscrivent, dans les annales de notre histoire nationale, de véritables pages d'épopée.

Encadrées par les troupes allemandes, des forces italiennes considérables se refusent à obéir aux prescriptions d'armistice et occupent l'île. Cependant le général Giraud, à peine rentré d'un voyage singulièrement émouvant à Québec, Montréal et Ottawa, décide, avec le concours de l'amiral Lemonnier, de porter rapidement secours aux forces de la résistance intérieure en Corse. Malheureusement, il n'y a, à Alger, ni troupes, ni avions, ni bateaux. Les alliés, retenus en Sicile, se refusent à engager la moindre partie de leurs effectifs dans une telle aventure. Peu importe ! L'ordre est lancé aux quelques rares navires de notre flotte qui subsistent, et qui sont éparpillés sur tous les océans, de rallier au plus tôt les ports de l'Afrique du Nord. Le vieux sous-marin « Casablanca », commandé par le capitaine L'Herminier, ce héros légendaire, arrive le premier d'Italie. En plus de son équipage, il transportera 109 hommes et leur matériel. Ainsi, lourdement chargé, il ne pourra naviguer en plongée. Trois fois, trompant la vigilance des batteries côtières de l'ennemi, il réussit la dangereuse opération. Peu après — et ce n'est pas de la légende, c'est bien de l'histoire — arrivent, de Dakar, le « Montcalm », et, des Antilles, la « Jeanne d'Arc ».

Je ne saurais distinguer entre leurs exploits que je ne tenterai même pas de relater. Je ne dirai pas comment ces deux bateaux, ayant subi de lourdes avaries, ayant à peine pris quelques heures pour faire les réparations indispensables, vont transporter, sans escorte de navires, sans protection d'avions, avec de pauvres moyens de défense anti-aérienne, les hommes, le matériel — et, amarrés sur les ponts, de dangereux bidons d'essence — puis les débarquer dans des ports

encore placés sous le feu de l'ennemi. Sous le double pavillon, sous le double signe, sous la double protection de Montcalm et de Jeanne d'Arc, l'opération réussit. Après quelques jours de durs combats, une première portion du sol français est enfin délivrée du joug ennemi. Seuls des marins et des soldats français associés aux armées de la résistance intérieure avaient mené avec succès cette première et brillante offensive

Est-il nécessaire de me résumer ?

Sur le front diplomatique, c'est après la rencontre de Québec que le Comité français de la Libération nationale voit son autorité reconnue et confirmée. Sur le front des batailles, c'est la rencontre du « Montcalm » et de la « Jeanne-d'Arc » qui prélude aux opérations de délivrance de la Patrie française.

Cela suffit, je pense, cher Monsieur le Premier Ministre, pour vous présenter l'équipage de notre croiseur-école. Le capitaine de vaisseau Cabanier, qui le commande aujourd'hui, est le digne émule de celui qui a dirigé les opérations devant Ajaccio.

Devant vous, chers marins, je voudrais dire maintenant plus expressément l'étendue de notre gratitude pour notre hôte de ce soir. Je ne veux parler que pour ma satisfaction et la vôtre, car il est superflu de rappeler tout ce que la France doit au Canada, donc à l'homme d'Etat qui en dirige les destinées. Nous savons tout ce qui a été fait ici pour soutenir l'effort de la guerre de libération. Peut-être n'a-t-on pas pris une mesure aussi exacte du généreux effort accompli par le Canada sur le front de l'entr'aide et de la charité.

Par le Canada, c'est-à-dire par chacun de ses habitants sur qui ont pesé les impôts et les taxes nécessaires pour que le gouvernement puisse remplir son œuvre d'assistance internationale, de solidarité, ou, mieux, de charité humaine. Quand on examine les chiffres dans cette perspective, on constate aisément que la part du contribuable canadien est deux fois supérieure à celle du contribuable de la grande démocratie voisine. Hier même, une dépêche d'agence rapportait que le général Marshall, ouvrant la campagne pour le secours à l'enfance malheureuse en Europe et en Asie,

s'adressant à des citoyens des Etats-Unis, déclarait : « Les Etats-Unis se sont fixé comme but la somme de soixante millions de dollars, c'est-à-dire quarante cents par habitant. Le Canada lui, s'est inscrit pour dix millions de dollars, c'est-à-dire environ un dollar par personne. »

Comment pourrions-nous oublier jamais ce nouveau témoignage que le Canada nous a donné de sa fidélité, de sa compréhension, de son amitié ? Quelle extraordinaire, quelle magnifique explosion d'une charité toujours agissante ! Avec quel empressement vous accourez au secours de toutes nos détresses, de toutes nos misères. Oui, il me plaît de vous le dire aujourd'hui : notre dette de gratitude est immense. Nous savons ce que nous devons à vos vaillantes populations, à celles de l'Ouest comme à celles de l'Est, aux habitants de vos cités industrielles ou de vos fertiles campagnes. Ce que nous vous devons aussi, à vous, Monsieur le Premier Ministre, qui avez été l'animateur, l'ordonnateur de tout l'effort d'entraide du Canada unanime.

Puis-je ajouter que, par une délicatesse supplémentaire, vous nous avez délégué, comme dispensateur de vos libéralités, la plus aimable — et la plus aimée — des ambassadrices, la Générale Vanier.

Je dois m'arrêter. Mais, auparavant, je voudrais, en mon nom, au nom de mon gouvernement, au nom aussi, j'en suis sûr, de tous les Français, vous exprimer mes souhaits très sincères et bien affectueux de bonne et d'heureuse santé pour vous, Monsieur le Premier Ministre, et de prospérité et de paix pour votre pays.

Puisse-t-il bénéficier encore pendant de longues années des précieux conseils que vous ne manquerez pas de lui continuer de votre retraite, laquelle restera, j'en suis bien sûr, toujours active et consacrée au bien public.

Et je lève mon verre avec l'assurance qu'ainsi, demain comme dans le passé, nos deux nations seront toujours à la face du monde profondément unies par un égal attachement à un même idéal de liberté et de fraternité, de justice et de paix.

## II

## RÉCEPTION DE DOCTEURS HONORIS CAUSA

*Discours prononcé le 18 octobre 1948 par l'Ambassadeur de France à la réception des nouveaux docteurs honoris causa à l'Université d'Ottawa (1).*

Bien souvent la France s'est trouvée associée aux destinées de la nation canadienne et c'est pour rappeler la participation de notre pays à l'établissement de votre Université que vous avez voulu aujourd'hui honorer l'ambassadeur de France.

Je devrais éprouver quelque confusion à me voir revêtu des insignes de cette haute dignité universitaire. Mais qu'importe l'insuffisance de mes titres, puisque notre enseignement supérieur est ici magnifiquement représenté par deux de nos maîtres les plus admirés. Hier, vous avez applaudi l'éminent académicien qui évoquait avec son magnifique talent les terreurs de l'an 2.000. C'est plutôt de l'an mille et des docteurs de la philosophie chrétienne qu'il parle, en anglais, à cet Institut d'études médiévales de Toronto auquel nous l'avons prêté. Depuis vingt ans qu'il enseigne chez vous, il s'est fait aimer de tous parce qu'il vous comprend et vous aime tous. On l'a bien vu lorsque, l'Académie le recevant sous sa coupole, il rendait un bel hommage au Canada. De surcroît, ce philosophe se passionne pour la chose publique. Aussi, avons-nous fait d'Etienne Gilson un sénateur.

Le recteur de l'Institut Catholique de Toulouse, lui, vous a entretenu, ces jours derniers, des orientations les plus récentes de la philosophie moderne. Il est de circonstance

(1) Parmi les nouveaux récipiendaires figurait notamment S. Ex. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec.

M. Robert C. Wallace, vice-chancelier de l'Université Queen's de Kingston, avait été chargé des remerciements d'usage au nom des récipiendaires de langue anglaise, l'ambassadeur de France au nom des récipiendaires de langue française.

de souligner qu'à Toulouse la Faculté de théologie est sept fois centenaire. Elle a pu disputer à la Sorbonne le titre de la plus ancienne Université d'Europe. La Sorbonne s'est inclinée. A mon tour, je m'incline devant le recteur de la plus vieille Université du monde : Mgr Bruno de Solages.

Ceci dit, il m'est facile d'accepter, avec gratitude et fierté, votre hommage : il témoigne de votre longue et émouvante fidélité. Oui, l'histoire des relations entre la France et le Canada ne s'achève pas avec le récit, tour à tour glorieux et douloureux, des exploits de Jacques Cartier et de Champlain, de Lévis et de Montcalm. Nous ne vous avons pas envoyé seulement des explorateurs, des défricheurs et des soldats. Vous avez conservé votre part du patrimoine constitué au grand siècle par nos écrivains, nos artistes, nos penseurs. Eux aussi, ils sont partis de chez nous, ces prêtres et ces missionnaires, ces religieux et ces religieuses qui, par leurs labours et leur martyre, ont établi la foi dans votre pays.

Combien il me serait agréable d'évoquer à loisir l'œuvre accomplie par l'héroïque phalange qui accompagnait nos premiers colons. Jésuites et Récollets, Augustines et Ursulines ont fondé partout paroisses, hôpitaux et écoles. Ils ont eu la gloire d'être les meilleurs auxiliaires des grands prélats qui se sont succédé sur le siège de Québec : les Montmorency-Laval, les de Saint-Vallier et les Plessis, les Taschereau et les Villeneuve, dont respectueusement je salue le digne successeur en ce jeune prélat dont la France a éprouvé l'amitié, Son Excellence Monseigneur Roy.

Un jour, nos chefs politiques se sont refusés à soutenir l'effort de nos pionniers. Ils portent la responsabilité de notre défaite militaire. Elle les a trouvés résignés à l'abandon de ceux qui avaient porté sur le nouveau continent notre langue et notre foi.

Cependant, ces enfants de France, placés contre leur gré sous la domination britannique, ont su manifester le plus loyal attachement à leur nouveau souverain sans jamais renoncer à leurs chères traditions.

Quand le flot des émigrants anglais, écossais, américains,

menaça de les submerger, les premiers colons, écartés des principaux secteurs de la vie sociale, durent le plus souvent se retrancher dans des carrières méprisées, dans les emplois les plus durs et les moins rémunérateurs. Il a donc fallu assister à une longue éclipse de l'influence française. Cependant les pasteurs du troupeau fidèle ne se résignent pas et se tournent vers la vieille mère-patrie. Chaque fois, la France, en dépit des difficultés au milieu desquelles elle-même se débat, répond avec empressement aux sollicitations qui lui parviennent.

Admirons les voies mystérieuses de la Providence. Il semble que, dans l'excès de nos misères, elle nous fournit le moyen de secourir les meilleurs fils de notre esprit.

Dans mes voyages à travers le Canada, du Pacifique à l'Atlantique, partout j'ai retrouvé la trace de l'action bien-faisante de ces serviteurs de Dieu que la tourmente révolutionnaire ou les persécutions religieuses avaient chassés de leurs œuvres.

Fils de France par exemple, cet abbé Sigogne, apôtre infatigable de l'Acadie, et cet abbé de Calonne, frère du ministre de Louis XVI qui, en compagnie de l'abbé Richard, visite Rustico, à la pointe de l'île Saint-Jean. Rustico, patrie de tant de prélats, dont l'archevêque vénéré de Toronto, Son Eminence le Cardinal MacGuigan. Fils de France encore, Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, qui, exilé après la révolution de 1830, poussa jusqu'à Bytown et dont tout le Bas-Canada garde un souvenir reconnaissant. Fils de France surtout ces congréganistes innombrables qui, après les lois de 1903, viennent renforcer vos institutions religieuses au travail.

Tous d'ailleurs, même en ces jours difficiles, sont largement soutenus par les offrandes de la Propagation de la Foi. Je m'en voudrais d'insister parce que, depuis, le Canada a généreusement remboursé au centuple, capital et intérêt, le modeste viatique remis à nos missionnaires.

Un jour, il faudra écrire l'œuvre accomplie par les fils de Jean Eudes, l'une des gloires les plus pures de la spiritualité française. Le rôle que les Eudistes ont joué et continuent

de jouer dans les Provinces Maritimes rappelle étrangement le rôle des Sulpiciens dans le Bas-Canada ou celui des Oblats dans tout l'Ouest et dans le Nord, de Saint-Boniface à Vancouver, de la Rivière de la Paix aux rives de l'Arctique.

Mais c'est plus spécialement de l'apostolat des Oblats à Bytown et de la part qu'ils ont prise dans la fondation de votre Université que j'ai à vous parler.

Auparavant je voudrais rappeler, en quelques mots, où en était le Canada vers 1848.

La population totale du Bas-Canada s'élevait, en 1851, à 890.000 habitants, parmi lesquels 757.000 catholiques, dont 670.000 d'origine française. Dans le Haut-Canada, sur une population totale de 952.000, on compte 168.000 catholiques, dont 26.000 seulement sont d'origine française.

Jusqu'en 1820, la juridiction de l'évêque de Québec s'étend sur toute l'immensité du Canada, du Cap-Breton aux Rocheuses. Ce n'est qu'en 1836 que Montréal est érigé en évêché. Le nombre des églises est partout insuffisant. Pas ou peu d'écoles, encore moins de collèges.

Les chiffres, pour ce qui allait devenir le diocèse de Bytown, sont particulièrement attristants. Le recensement de 1851 accuse, pour les comtés de Prescott, de Russell, Carlton, Lanark, Renfrew et Ottawa, une population totale de 88.000 habitants, dont 39.000 catholiques, parmi lesquels 15.000 sont d'origine française.

Mais une sèche statistique n'exprime pas la désolation spirituelle de cette région. Les voyageurs, nous rapporte le R. P. Alexis dans sa belle histoire du diocèse d'Ottawa, se détournent de Bytown qu'ils représentent comme un véritable enfer. « Bûcheurs », « claireurs », « chèneurs », ces premiers colons qui vivent de la forêt voient avec colère l'afflux d'une population hétéroclite qu'amène le creusement du Canal Rideau. L'opposition des intérêts, des tempéraments et des passions multipliait les querelles. On les vidait à grand renfort de coups et de beuveries, d'injures et de jurements. Des immensités hostiles décourageaient le zèle des sept ou huit prêtres appliqués à la conversion de cette rude population.

C'est le moment où un jeune évêque, Mgr Bourget, prend possession du siège épiscopal de Montréal. Cette Ville-Marie dont M. Olier, M. de Maisonneuve, M. de la Dauversière, Marguerite Bourgeoys avaient si ardemment souhaité la fondation. C'est ce nouvel évêque, dont l'épiscopat se prolonge de 1840 à 1876, qui, avec le concours de Saint-Sulpice, va inspirer, stimuler, organiser la renaissance religieuse du Canada.

Avant même d'avoir pris possession de son siège, Mgr Bourget a réinstallé ces Messieurs à la tête de son séminaire de théologie. Mais il a besoin de bien d'autres concours. C'est à la France, une fois de plus, qu'ils seront demandés. Or, notre pays se relève à peine des terribles secousses de la Révolution. L'évêque s'embarque pour faire sa sollicitation plus pressante. A sa prière, les Jésuites reprennent le chemin du Canada, accompagnés ou suivis des Sœurs du Sacré-Cœur, des Pères de la Croix, des Clercs de Saint-Viateur, des Sœurs du Bon Pasteur et surtout des Oblats que nous célébrons aujourd'hui.

A peine rentré, l'intrépide pasteur visite tout l'Ouest de son immense diocèse et, remontant le Saint-Laurent, il déborde les limites de sa juridiction pour pénétrer jusqu'à Bytown. Il fonde des paroisses notamment à Chelsea, à Aylmer, aux Chaudières.

Cette tournée pastorale aura surtout fait comprendre à l'évêque combien il est nécessaire et urgent d'encadrer toutes ces populations grandissantes dans une solide organisation ecclésiastique. Mgr Maurault, l'éminent recteur de l'Université de Montréal, a retracé un jour, en des pages denses et lumineuses, l'histoire de ce grand dessein de Mgr Bourget. Il a été ainsi établi que l'influence de l'évêque a déterminé l'institution, en moins de 40 ans, de 17 nouveaux diocèses, de Toronto à l'Athabaska, de Saint-John à Victoria, sans oublier, bien entendu, Bytown. Un Sulpicien, Mgr de Charbonnel, nommé premier évêque de Toronto, appelle aussitôt les Basiliens. Un Oblat, Mgr Taché, succède à Mgr Provencher sur le siège de Saint-Boniface. On me permettra de mentionner, dans un hommage filial, le nom de l'auxiliaire de Mgr Faraud :

Mgr Clut, dont ma famille conserve précieusement la mémoire. C'est encore un Oblat, Mgr Guigues, qui deviendra le premier évêque de Bytown.

Je ne tenterai point après cela de dire quelle fut l'action de l'admirable Père Talmon qui allait préparer les voies à Mgr Guigues. Cette histoire, vous l'avez entre vos mains. Un savant modeste et consciencieux, le R. P. Morrissette, l'a parfaitement résumée dans la plaquette du centenaire. Relisez-la et vous suivrez d'étape en étape la réalisation du plan audacieux dont Mgr Guigues, les Pères Talmon et Tabaret avaient arrêté de concert les grandes lignes.

Du reste, en quelques tableaux pleins de charme et de couleurs, le *Pageant* que vous avez présenté nous en a fait revivre les principaux épisodes.

Dans cette cité turbulente, où Français et Britanniques se sont longtemps épuisés en luttes stériles, le Collège sera, de propos délibéré, ouvert aux uns comme aux autres. Les Canadiens qui, longtemps, ont été les plus délaissés seront l'objet d'attentions spéciales. Mais tous auront la même facilité d'apprendre parfaitement leur langue en acquérant l'ensemble des connaissances qui pourront faire d'eux des hommes, des citoyens, des chrétiens accomplis.

Extraordinaire expérience de ce Collège bilingue dont des Français venus de France ont pris l'initiative. En 1866, un an avant la Confédération, le Collège recevra de l'Etat sa charte civile d'Université et, en 1889, Rome lui conférera sa charte pontificale.

Toujours animée du même esprit, poursuivant son œuvre de formation et de rapprochement, l'institution a grandi, s'est développée. Les unes après les autres, les écoles spécialisées ont été fondées. Les Facultés de théologie, de droit canon, de philosophie et de médecine comptent plus de 500 étudiants.

Vos 2.500 jeunes gens, vos 1.127 jeunes filles viennent naturellement surtout de l'Ontario, mais Québec, les Provinces Maritimes ou des Prairies vous envoient d'importants contingents. Il en vient même des Etats-Unis.

Le français reste toujours à l'honneur, mais plus de mille

de vos étudiants reçoivent leur formation en anglais. Le plus grand nombre d'entre eux possèdent également les deux langues.

Pourquoi s'attarder sur le passé ou le présent. C'est l'avenir que vous entendez préparer. Votre jeune nation a déjà étonné le monde par la prodigieuse avance qu'elle a prise, au cours de la dernière décade, dans tous les domaines de l'activité humaine. Vous vous disposez, j'en suis sûr, à nous émerveiller davantage encore dans les années qui vont venir.

Le Canada de demain, pour poursuivre son essor, aura besoin d'élites encore plus nombreuses, encore mieux formées, toutes animées, quelles que soient leurs origines, d'un respect mutuel de leurs traditions respectives, soutenues par une égale volonté de participer au développement matériel et spirituel de leur commune patrie.

Vous savez que, pour porter votre Université à la hauteur de sa splendide mission, vous pouvez compter sur le zèle intelligent du digne successeur du Père Tabaret, le R. P. Laframboise, qui a su s'entourer d'une équipe de brillants professeurs. Il sera soutenu, du reste, des conseils de celui qui occupe si dignement le siège fondé par Mgr Guigues. Nul ne pourrait dire si la langue de Lacordaire est plus familière à Son Excellence Mgr Vachon que la langue de Newman. D'ailleurs, avant d'être le Grand Chancelier de votre Université, il a été un maître écouté et aimé de l'Université Laval.

Il ne faudra donc pas attendre de nombreuses décades pour que, sous cette double impulsion, vos professeurs étendent encore plus largement et plus efficacement le rayonnement de leur enseignement dans les esprits et dans les cœurs.

Avec quelle confiance vos amis — et je sais que je parle plus spécialement ici au nom de tous les nouveaux docteurs *honoris causa* — vont surveiller le développement de votre œuvre. La belle jeunesse que vous formez veut se rendre capable de diriger toutes les activités économiques et intellectuelles de votre vaste pays. La force dont ils auront besoin pour soutenir la dignité de leur vocation, ils la puiseront aux sources éternelles de la foi, de la charité, de la vie chrétienne.

## III

VINGT ANS DANS L'HISTOIRE DES ÉCHANGES  
FRANCO-CANADIENS

*Discours prononcé par l'Ambassadeur de France le 28 mars 1949, au Board of Trade de Toronto, au banquet qui réunissait les principaux industriels et commerçants du Canada.*

J'ai accepté avec beaucoup de reconnaissance l'aimable invitation du président du *Board of Trade Club*. L'ambassadeur de France sait, en effet, qu'il va parler à une élite du monde des affaires du Canada, d'un problème qui nous est à tous particulièrement cher : le problème des échanges franco-canadiens.

A vrai dire, jusqu'à ces dernières années, jamais, chez vous comme chez nous, on ne s'est vraiment préoccupé d'établir et de développer entre nos deux pays un puissant et fructueux mouvement d'affaires, de négoce, d'échanges de toutes sortes.

Déjà, aux temps lointains de la Nouvelle-France, la mère-patrie envoyait surtout à sa colonie des explorateurs et des militaires, des pêcheurs et des trappeurs, des missionnaires et des paysans. Le Canada lui livrait des petites quantités de poisson, de fourrures, de bois de marine, en échange des quelques produits nécessaires à l'habitation, à l'habillement, à la nourriture.

Sous le régime britannique, pendant les premières années de la Confédération et jusqu'à la première guerre mondiale, le Canada écoulait largement le surplus de ses ressources naturelles — blé, bois, minerais — dans le Royaume-Uni ou les Etats-Unis, leur achetant en retour le charbon, le pétrole, l'acier, les textiles, les machines nécessaires à l'équipement et au fonctionnement de ses industries naissantes.

Avant de vous montrer toutes les possibilités d'échange existant entre la France et le Canada, je voudrais étudier

à grands traits quelles ont été, dans ces vingt dernières années, de 1928 jusqu'aux premiers mois de 1949, les transformations qui se sont opérées dans la structure économique de nos deux pays.

J'évoquerai, d'abord, cette ascension vertigineuse du Canada qui se trouve aujourd'hui placé au troisième rang des grandes puissances commerciales du monde. Je parlerai ensuite des épreuves terribles qui, deux fois en vingt-cinq ans, ont opéré des ponctions dangereuses dans le capital humain de la France et dans tous les secteurs de sa vie nationale.

### I. — Le Canada de 1928 à 1948.

Aucune nation n'a jamais inscrit plus merveilleuse épopée dans les annales de l'humanité.

A l'époque du rapide peuplement de l'Ouest Canadien, le monde prend conscience du prodige qui s'opère. En 40 ans, la population du Canada aura doublé, passant de 6 millions à près de 13 millions d'habitants.

Cependant les groupements humains paraissent encore bien clairsemés pour assurer l'exploitation des ressources naturelles d'un immense territoire. Mais des réserves d'énergie hydraulique, pratiquement illimitées, compensent l'insuffisance de la main-d'œuvre. Partout, des usines surgissent, des mines sont creusées ; les fermes, dotées du matériel le plus moderne, se multiplient.

La première guerre mondiale vient stimuler les tentatives d'industrialisation, à la campagne comme à la ville, l'une et l'autre associées à la même tâche, engagées dans la plus féconde émulation. Cependant il apparaît que le Canada, comme toutes les nations économiquement jeunes, devra longtemps exporter une large part de sa production primaire : poisson, bois, céréales, minerais, pour obtenir en échange les machines et les matières premières, charbon, pétrole, textiles, dont il a besoin.

En 1928, la production totale du Canada dépasse six mil-

liards de dollars : un quart environ, ne pouvant être absorbé sur le marché intérieur, devra être écoulé à l'étranger. Aussi, avec une population de dix millions d'habitants, moins d'un demi pour cent de la population du globe, le Canada se classe au 6<sup>e</sup> rang des grandes puissances commerciales du monde.

Des causes multiples, historiques ou géographiques, vont orienter son formidable courant d'échanges presque exclusivement vers les Etats-Unis et l'Angleterre.

A elles seules ces deux nations, l'une plus fortement exportatrice, l'autre importatrice, comptent pour 80 à 90 % dans le commerce extérieur total du Canada, le reste du monde n'intervenant donc que pour 10 à 20 %.

En 1928, c'est la France qui, venant après les Etats-Unis et l'Angleterre, entretient le plus fort mouvement d'affaires avec le Canada. Les exportations atteignent 26 millions et les importations seulement 12 à 14 millions. C'est, sans doute, le seul moment dans l'histoire de nos relations économiques où la balance commerciale est nettement favorable à la France.

Il n'en reste pas moins que la grande masse des achats et des ventes se fait presque entièrement avec deux nations seulement, dont la bonne santé économique peut affecter profondément le Canada. Du coup, la situation de celui-ci peut se révéler vulnérable en période de dépression.

On l'a bien vu lors de la crise mondiale. Les exportations ont fléchi des deux tiers, passant d'un milliard quatre cent mille à 500 millions de dollars. En conséquence, le revenu national a diminué de près de moitié.

L'Angleterre restreint ses achats de produits alimentaires et les journaux américains, privés d'une large part de leurs recettes de publicité, doivent limiter le nombre de leurs pages, donc leurs achats de papier journal.

Pour sauvegarder l'avenir de ses relations commerciales avec sa clientèle britannique, le Canada accepte de signer les accords d'Ottawa de 1932 qui, renforçant le système de la préférence impériale, n'affectent guère les relations avec les Etats-Unis, mais vont décourager davantage les échanges avec les autres nations du monde.

Cependant, dès 1935, la menace allemande oblige l'Europe à réarmer, provoquant un puissant courant de demandes. L'économie canadienne se redresse. Le mouvement va aller en s'intensifiant pendant toute la guerre mondiale. Partout des usines nouvelles se construisent, les anciennes renouvellent leur outillage. Dans tous les domaines, minier, agricole, bancaire, commercial, on assiste à un prodigieux renouvellement des techniques et des méthodes. Les nouveaux perfectionnements augmentent, tout à la fois, la production, la productivité et la masse des produits de toutes sortes qui peuvent être expédiés outre-mer.

On a pu se demander un temps si, la guerre finie, le Canada serait en mesure de garder ce haut niveau de productions et d'échanges. Constatons aujourd'hui que tous les progrès réalisés ont été maintenus, consolidés, développés. La structure même de l'économie canadienne s'en trouve profondément transformée et l'assiette du commerce extérieur modifiée.

Alors qu'après 1928 la production primaire entrait pour près de 50 % dans les exportations canadiennes, le Canada exporte aujourd'hui 75 % de produits mi-finis ou complètement manufacturés contre seulement 25 % de produits bruts. En de nombreux secteurs, le Canada peut soutenir la concurrence avec les principales puissances industrielles du monde.

La totalité de son commerce extérieur le place au troisième rang des grandes nations commerciales. Il est devancé seulement par les Etats-Unis et l'Angleterre. Si l'on tient compte du chiffre de la population, il occupe même la première place, puisque ses échanges par habitant sont deux fois ceux de l'Angleterre et trois fois ceux des Etats-Unis.

Cependant, aussitôt après la guerre, l'équilibre du système a paru ébranlé. Les nations particulièrement éprouvées avaient, certes, d'immenses et pressants besoins à satisfaire, mais elles ne pouvaient régler leurs achats qu'en monnaies dépréciées, inconvertibles en dollars.

C'est alors que nous avons assisté à un extraordinaire mou-

vement d'entr'aide, sans nul précédent dans l'histoire. Les nations épargnées par le fléau ont accordé à leurs alliés d'Europe, sous forme de dons, de crédits, de subventions, le concours financier nécessaire à la remise en ordre des économies ruinées.

En poussant son effort d'assistance jusqu'à la limite extrême de ses possibilités, le Canada avait dangereusement amoindri ses réserves d'or et de dollars U. S. A.

En novembre 1947, vous décidez courageusement de restreindre au maximum vos importations des Etats-Unis. Bien vite la situation se redresse. Les achats dans la zone sterling augmentent massivement. Ils diminuent dans la zone dollar. Les ventes opèrent un mouvement inverse.

Au même moment, du reste, le plan Marshall accorde aux nations de l'Europe Occidentale des moyens de paiement dont une part importante pourra être employée sur le marché canadien.

Vous êtes donc assurés de conserver la clientèle britannique, mais du même coup, vous avez l'occasion de modifier, de diversifier, d'étendre, au mieux de vos intérêts d'aujourd'hui et de demain, la distribution de vos ventes.

D'ailleurs à Bretton Woods et à Genève vous vous êtes montrés les partisans décidés d'une plus grande liberté du commerce entre toutes les nations du monde. Après avoir réussi à desserrer les liens d'une formule triangulaire trop étroite, le Canada voit s'ouvrir devant lui de multiples possibilités d'échanges, notamment avec les démocraties de l'Europe Occidentale. Je voudrais maintenant examiner dans quelle mesure la France plus spécialement pourra en bénéficier.

## II. — La France de 1928 à 1948.

Au cours de la même période où nous avons assisté à la prodigieuse ascension du Canada, le rapide redressement de la France faisait l'admiration du monde.

Dès 1928, la France, qui n'avait pu obtenir que l'Alle-

magne supportât une part des réparations, avait seule relevé la plus grande partie de ses ruines. Pour cela elle avait dû liquider ses avoirs à l'étranger ainsi que ses réserves d'or et augmenter considérablement sa dette extérieure et intérieure.

Peu importe, la nation entière s'était remise au travail. Son outillage industriel, qui n'avait cessé de tourner pendant toute la durée de la guerre, avait été renouvelé, perfectionné. La production nationale avait retrouvé son équilibre traditionnel, lui permettant, à la fois de satisfaire la plus grande part des besoins de la consommation intérieure et de reprendre le rythme ancien de ses échanges extérieurs. C'est à peine si les fournisseurs et les clients étrangers intervenaient pour un dixième dans le total des achats et des ventes. La structure économique reste profondément différente de celle de la Grande-Bretagne ou du Canada où le commerce extérieur peut affecter jusqu'à 25 ou 30 % de la production nationale.

Cependant la France avait retrouvé sa place, la cinquième parmi les grandes puissances commerciales du monde. Le montant de ses exportations l'emportait sur celui de ses importations. La France n'a ni le désir, ni la possibilité de vivre complètement repliée sur elle-même, enfermée dans une sorte d'autarcie. Elle manque de charbon, de pétrole, de caoutchouc, de textiles de base et de la plupart des métaux non-ferreux. Sa production d'oléagineux est déficiente. Mais elle produit assez de fer, de potasse, de vin, d'articles de modes, meubles, vêtements, orfèvrerie, pour pouvoir vendre d'importants surplus sur les marchés extérieurs.

Par une singulière destinée, façonnée en quelque façon par le jeu complexe de facteurs géographiques, historiques, économiques et sociaux, la France a conservé, même après un siècle d'industrialisation, un merveilleux équilibre entre ses multiples activités nationales. En tous domaines, on retrouve ce sens de la mesure qui est peut-être bien le trait le plus caractéristique du génie français. A l'intérieur de chacune de nos provinces, on constate la même harmonieuse

répartition des ressources et des productions. Aucune de nos régions n'est exclusivement agricole. Le plus industriel de nos départements, le Nord, est en même temps le plus gros producteur de blé et de betteraves à sucre.

Visitez nos campagnes, morcelées en une infinité de parcelles. D'un regard vous pouvez explorer l'étendue des terres cultivées par un même fermier : chacune des exploitations produit, tout à la fois, céréales et légumes, fruits et miel, œufs et laitages, viande et lard, vin ou cidre, et jusqu'au bois nécessaire au chauffage du foyer domestique.

Les usines, à quelques exceptions près, sont construites à même échelle. Notre industrie n'a pas été touchée par la contagion du gigantesque et du colossal qui soulève le Nouveau Continent. Elle est adaptée aux dimensions d'un marché intérieur suffisant, qui ne requiert point les spécialisations rigoureuses imposées pour la fabrication en très grande série.

Seuls les excédents de cette production, infiniment variée, iront à l'exportation. Aussi nous vendons au monde un nombre relativement considérable de produits, mais en quantité généralement assez faible, et cela donne à notre commerce extérieur sa physionomie propre.

Si, à cause de cela sans doute, nous n'avons guère bénéficié du grand boom de 1922, le retour des crises cycliques, la dépression brutale de 1929 nous ont éprouvés moins durement que d'autres nations.

C'est tout juste si la France a ressenti le contre-coup amorti des rudes secousses qui ébranlaient toute l'économie mondiale. Nous n'avions pas eu à redouter, comme l'Angleterre, d'être coupés de nos sources de ravitaillement. Nous pouvions toujours à la rigueur nous suffire. La France n'a pas été touchée non plus par l'épidémie de faillites qui désorganisait le système bancaire et commercial des plus grandes puissances économiques. La France n'a pas eu à brûler des stocks de blé ou de coton. Ses usines ont certes travaillé au ralenti, mais en conservant leurs débouchés dans un marché intérieur à peu près stable. Nous n'avons pas connu le chômage menaçant qui, un moment, a paru devoir provoquer

de redoutables perturbations sociales en Angleterre, aux Etats-Unis et même au Canada.

Les seules catastrophes qui, périodiquement, ont mis en péril notre nation, ce sont les guerres allemandes, l'invasion étrangère, l'occupation ennemie.

Alors que le monde sortait péniblement de la crise, l'Allemagne qui, par désespoir, s'était livrée aux nazis, rompait tous ses engagements et s'engageait dans un formidable programme de réarmement. Il nous a fallu alors consacrer plus de 30 % de notre revenu national à l'organisation de notre défense. Les sommes qui auraient dû être employées à renouveler et à moderniser notre outillage industriel et agricole ont été utilisées à enfour des tonnes de béton tout le long de la ligne fortifiée de nos frontières. Vous savez, hélas, avec quels résultats !

Après la défaite il nous fallut subir quatre années d'occupation, de destructions, de spoliations. Pour entretenir l'armée ennemie, nous avons dû payer, pendant 4 ans, un lourd tribut de 500 millions de francs par jour. Pendant ce temps, l'outillage le plus moderne de nos usines, de nos ports, de nos chemins de fer était démonté, transporté outre-Rhin. 800.000 de nos jeunes travailleurs étaient déportés dans les camps de travail. Notre cheptel était réquisitionné, décimé.

Dans quel état, après la Libération, avons-nous retrouvé notre malheureux pays ? Tout le réseau de nos communications par terre, par eau, par air était complètement désorganisé. Plus de 2 millions de maisons — autant que le Canada en compte de Victoria à Halifax, de Toronto à Edmonton — étaient ou totalement détruites ou gravement endommagées. La terre, faute de bras, de tracteurs et d'engrais, se révélait désormais incapable de nourrir la population. L'indice de la production industrielle était tombé à 37 % de ce qu'il était en 1938. Et toutes nos relations avec l'étranger étaient supprimées. De plus, nous ne disposions d'aucune de ces réserves d'or ou de crédits à l'étranger qui avaient permis notre rapide redressement après la première guerre mondiale.

La France cependant n'a pas perdu courage. Très vite elle a reconstitué le réseau de ses voies ferrées, de ses canaux, de ses ports maritimes et de ses aéroports. Sa flotte marchande a été renouvelée.

Aujourd'hui, grâce à l'aide généreuse de ses alliés, toutes ses industries de base, en voie de rééquipement, produisent une quantité sans cesse grandissante de charbon, de ciment, d'électricité, d'acier, de matériel ferroviaire, d'engrais, de machines agricoles. En janvier 1949, la production de l'acier dépassait de 50 % le niveau le plus élevé de 1938.

Il nous reste à franchir une dernière étape dont le Plan Marshall fixe le terme. Pendant trois ans encore, la France, malgré les déficits de sa balance commerciale, pourra continuer à acheter les matières premières et l'outillage nécessaire à son rééquipement.

Au cours de l'année écoulée, 60 % des achats étrangers que nous avons dû faire ont été réglés, non par l'échange normal avec nos produits, mais par les dons ou les crédits de nos alliés américains et canadiens.

Des observateurs amis se sont demandé avec inquiétude si, à l'échéance prévue, nous aurions réussi à nous mettre en mesure de nous passer de ces concours exceptionnels. Oui, j'en ai la conviction absolue, si la paix est sauvegardée, le volume de nos ventes à l'étranger peut augmenter suffisamment pour nous permettre de continuer tous les achats de matières premières sans lesquels notre production nationale risquerait de s'effondrer. Pour démontrer que ce programme n'est pas trop ambitieux, il me suffira de rappeler que notre commerce extérieur ne joue pas dans l'économie française un rôle d'une ampleur comparable à celui qu'il joue dans les économies britannique et canadienne.

Il est singulièrement significatif qu'en 1948 la France, avec les besoins accrus de son rééquipement, a eu à importer des produits qui ne représentent que 9 % de sa production nationale, tandis que les exportations ne dépassent pas 3 %. Pour la Grande-Bretagne les chiffres respectifs sont 16 et 14 %.

Il suffirait donc que nous augmentions de 5 à 6 % celles de nos productions destinées aux marchés étrangers pour que l'équilibre de notre commerce extérieur soit pleinement réalisé. Qui pourrait douter que le travailleur français ne soit capable d'un semblable effort ? Est-ce que l'expérience du passé ne garantit pas l'avenir ?

Nos classes laborieuses ont parfaitement compris qu'il nous appartenait de financer la plus large part de l'œuvre de notre relèvement. Elles ont donc accepté, mieux qu'on ne l'a dit, que le standing de vie soit maintenu à un niveau extraordinairement bas. Beaucoup de salaires et de traitements ne dépassent pas 45 dollars par mois. C'est ce qui nous a permis, sinon d'écarter, du moins de limiter le danger de l'inflation. D'ores et déjà on enregistre une chute des prix. Les dépenses publiques étant fortement comprimées, nos finances ont été assainies. Le succès inattendu de l'emprunt Queuille a étonné le monde. Les stocks de l'industrie et du commerce ont été reconstitués. Nos magasins regorgent de marchandises. Mais la clientèle n'ayant que des moyens de paiement limités doit restreindre ses achats.

En conséquence le montant de nos exportations ne cesse d'augmenter. En 1948, il est en progression de 90 % sur 1947. En janvier 1949, le montant de nos exportations de produits agricoles atteint 4 milliards de francs au lieu de moins d'un milliard en janvier 1948. Si ce mouvement continue, nous retrouverons bien vite, en tonnage et en valeur, les chiffres que nous avons atteints après la première guerre mondiale. Mais là encore le Canada peut nous aider puissamment. Est-ce possible et comment ? C'est ce qui me reste à examiner.

### III. — Possibilités d'échanges franco-canadiens.

Nous voici parvenus au point où nous pouvons déterminer quelles sont les chances et les profits réciproques d'un développement des échanges franco-canadiens.

Dès les premiers jours après la Libération, l'aide mutuelle avait permis à la France de se procurer, sur le marché canadien,

une bonne part des produits nécessaires à son ravitaillement et à son relèvement.

Puis ce fut l'accord de crédit du 9 avril 1946, signé en application de la loi dite « The Export Credits Insurance Act of Canada ». La France se voyait accorder un crédit de 242 millions de dollars, remboursable en trente annuités, avec un intérêt de 3 %.

Ce crédit, aujourd'hui complètement engagé, nous a permis d'acheter non seulement les matières premières qui nous font défaut, mais aussi des machines agricoles (tracteurs, charrues, moissonneuses, batteuses), des locomotives, des bateaux (chalutiers, pétroliers, charbonniers). Ainsi pendant quatre années, de 1945 à 1948, les exportations canadiennes vers la France ont oscillé entre 80 et 90 millions de dollars. Pendant ce temps les importations du Canada en provenance de la France passaient de 6 millions de dollars à 12 millions en 1948. Autrement dit, pour un dollar de marchandises françaises livrées au Canada, la France achetait pour 10 dollars de marchandises canadiennes. En d'autres termes, en tenant compte de nos populations respectives, quand le Français achète trois dollars des produits canadiens, le Canadien n'en achète qu'un des nôtres.

La France est, dans l'ordre d'importance, le troisième client du Canada, après les Etats-Unis et l'Angleterre. Elle ne vient qu'au 13<sup>e</sup> rang de ses fournisseurs. Par ailleurs, le Canada n'arrive qu'au 19<sup>e</sup> rang de nos clients. Dans le total de nos exportations vers les pays étrangers, non compris les territoires de l'Union française, nos ventes au Canada ne représentent que 0,50 %.

Malgré ce déséquilibre, la France, grâce au plan Marshall, peut continuer à s'approvisionner dans la zone dollar. En 1948, elle a obtenu que 20 millions de dollars de fournitures « off shores » soient livrées par le Canada. Nous insisterons auprès de Washington pour que, jusqu'en 1952, le Canada soit encore autorisé à nous livrer, chaque année, pour environ 30 millions de fournitures diverses.

Saurons-nous, de part et d'autre, mettre à profit ce répit

pour stabiliser, consolider, développer les relations commerciales franco-canadiennes ?

Sans vouloir ramener tout le système des échanges à une forme de troc, dollar contre dollar, n'est-il pas manifeste qu'une trop grande disparité entre les ventes et les achats effectués entre deux pays peut comporter de graves inconvénients ?

Vous l'avez parfaitement compris dans vos rapports avec les Etats-Unis. Tout ce que j'ai dit à propos des échanges franco-canadiens, plusieurs de vos ministres l'ont dit avec une égale conviction, mais avec plus de compétence et d'éloquence, en ce qui concerne vos relations d'affaires avec la grande République voisine. A maintes reprises, ils ont proclamé que, dans le cadre même des accords de Genève ou des projets de La Havane, vous vous appliqueriez à élargir non seulement le nombre de vos clients, mais aussi celui de vos fournisseurs.

Mais tout cela, qui est pour le Canada une vue de prudence et de sagesse, s'impose comme une nécessité inéluctable à la France.

En 1952, quand le plan Marshall sera arrivé à son terme, le Canada et la France auront également intérêt à maintenir le volume de leurs échanges. Nous souhaitons pouvoir rester acheteurs, chaque année, de 15 à 20 millions de dollars de ceux de vos produits qui nous sont le plus nécessaires.

D'autant que nous aurons à payer chaque année un supplément de douze millions de dollars représentant les intérêts et l'annuité de remboursement du capital prêté. Déjà, le 31 décembre 1948, j'ai eu l'immense fierté de remettre à votre ministre des Finances, M. Abbott, un chèque réglant notre première annuité. La France se fait un point d'honneur de tenir scrupuleusement ses engagements.

Il nous faut donc, de toute nécessité, continuer de vendre au Canada pour une somme égale au montant de notre dette et de nos importations. Au lieu de nos pauvres 12 millions de ventes effectuées au Canada, il nous faut arriver à 25-30-35 millions, c'est-à-dire les doubler ou les tripler.

Est-ce possible ?

Oui, en ce qui nous concerne. Longtemps, pour ne pas dire

toujours, nous aurons besoin de cuivre, de nickel, d'amiante. Pendant des années, le concours du Canada nous sera précieux pour équiper notre agriculture d'un matériel moderne : tracteurs et machines.

Il me semble que le Canada aurait un égal intérêt à rechercher attentivement quels sont les produits multiples qu'il pourrait avantageusement se procurer en France.

Je sais parfaitement que si le marché canadien couvre des espaces immenses, le nombre des consommateurs est relativement limité. Je sais encore que si le standing de vie moyen de votre population est peut-être l'un des plus élevés du monde, vous n'avez proportionnellement qu'un petit nombre de ces grosses fortunes qui ont constitué dans le passé la clientèle de nos produits de luxe : soie naturelle, tapisseries, céramiques, haute couture, modes, joaillerie, etc... Mais nous ne nous faisons aucune illusion : l'augmentation de la fiscalité, les programmes d'austérité ont considérablement restreint partout les débouchés des articles de luxe. Aussi notre industrie et notre commerce d'exportation se sont-ils mis en mesure de fournir surtout des articles de consommation courante (« staples ») à des prix qui sont de plus en plus équivalents sinon inférieurs à ceux de nos concurrents. De plus, les achats faits chez nous ne vous obligeront à aucun décaissement de dollars, pas même de sterling.

Est-il nécessaire de donner quelques exemples ? D'abord, l'industrie des textiles peut vous fournir aujourd'hui non seulement des étoffes ou de la confection, mais encore tous les produits mi-finis nécessaires à vos jeunes industries de la laine et du coton : des cardés, des peignés, des filés.

Pourquoi ne retrouverions-nous pas notre place dans le marché des vins au Canada ? En 1948 nous ne vous avons livré qu'un douzième de votre consommation en vins non mousseux. Cependant on ne conteste pas l'excellence de nos crus.

Nos livraisons en métaux ferreux et dérivés, en produits chimiques et pharmaceutiques, sont susceptibles d'un développement considérable, de même que les peaux destinées

à la chapellerie, à la ganterie, à la maroquinerie. Les possibilités de choix sont infinies.

J'observerai encore que les efforts faits pour développer la diffusion de nos livres, de nos revues, de nos films, de nos publications musicales n'ont donné jusqu'ici que des résultats assez décevants.

Car, et c'est par là que je voudrais conclure : la vocation de la France n'est pas seulement, n'est pas surtout d'exporter des produits matériels.

\* \* \*

Oui, ce que la France a le plus largement distribué à travers les continents, c'est le talent de ses écrivains, le goût de ses artistes, le génie de ses savants. Pendant des siècles, la langue française a servi aux discussions des philosophes comme aux négociations des diplomates. Le code Napoléon est entré dans la législation de nombreux pays. Les modes françaises, la cuisine française conservent encore leur prestige. La Révolution a porté à tous les peuples un message de liberté, d'égalité, de fraternité.

Les Canadiens, je le sais, sont préparés à entendre ce langage. Ceux de langue anglaise comme ceux de langue française, les hommes d'affaires aussi bien que les universitaires comprennent parfaitement que les professeurs, les artistes, les livres et les revues que la France vous envoie peuvent contribuer puissamment à l'enrichissement de votre propre culture.

Les pionniers qui ont découvert la terre canadienne avaient apporté une part de l'héritage spirituel de la France du xvii<sup>e</sup> siècle. Aux heures les plus difficiles de l'histoire du Canada, ces fils de France ont manifesté le plus total loyalisme envers leur nouvelle patrie. Depuis — deux fois en vingt-cinq ans — la solidarité entre tous les Canadiens s'est, en quelque façon, retrempée dans les combats livrés sur le sol de la vieille France.

Ayant traversé votre pays d'une côte à l'autre, j'ai eu l'occa-

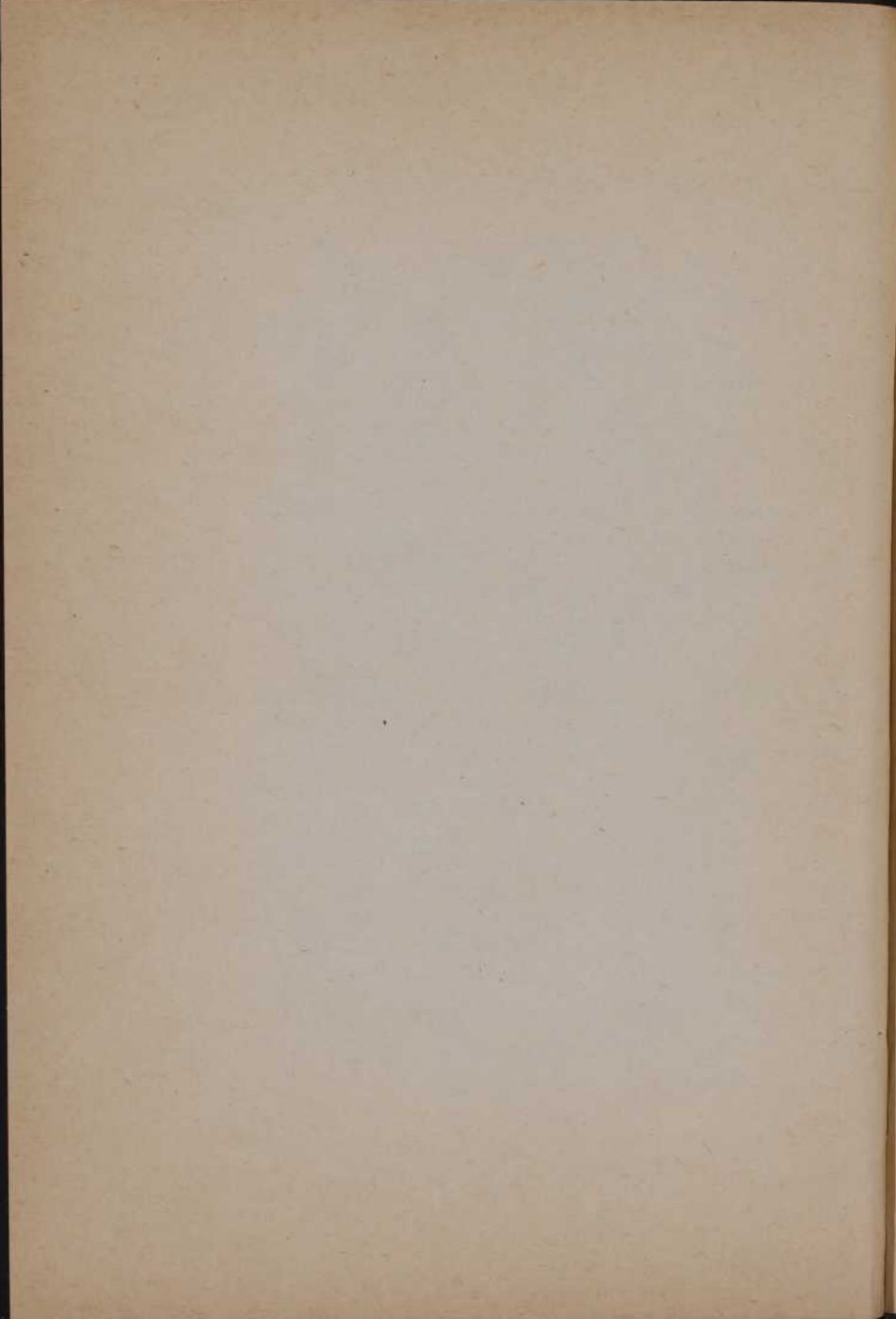
sion de constater que tous les Canadiens travaillent d'un même cœur, avec une égale volonté, à resserrer les liens qui unissent les deux patries. Les liens de nos intérêts réciproques, oui, mais aussi les liens, sans doute plus puissants, d'un idéal commun.

Vos ancêtres respectifs ont pu vous transmettre des langages différents, mais je sais bien qu'ils ont apporté sur votre sol une même civilisation : la civilisation européenne formée par le génie grec, les réalisations romaines et le message chrétien.

Ce pacte de l'Atlantique qu'hier nous avons signé ensemble, ce pacte dont le Canada a été l'un des plus ardents artisans, ne fait qu'affirmer les mêmes principes. Nous serons plus étroitement associés dans un respect mutuel de nos particularités provinciales et nationales parce que nous avons la même conception de la personne humaine, de ses droits, de ses devoirs, de sa destinée. Notre collaboration veut d'abord et surtout préserver le monde de la menace des idéologies de la force et de la haine.

Le Canada, comme la France, s'unit à toutes les nations éprises du même idéal de liberté seulement pour étendre davantage, entre les hommes, des relations commerciales, intellectuelles et spirituelles.

Déjà, ce pacte a été salué comme l'un des plus grands et des plus solennels traités de l'histoire de l'humanité ; il doit nous permettre d'instaurer enfin une paix durable afin que les individus et les sociétés trouvent plus de prospérité, plus de bonheur en réalisant leur destinée dans la justice, laquelle ne trouvera son plein accomplissement que dans l'amour ou, pour l'appeler d'un mot chargé de tout son sens chrétien et humain : la charité.



## BIBLIOGRAPHIE (1)

### OUVRAGES GÉNÉRAUX.

*The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, September 1947, Features of Present Day Canada, in-8°, 264 pages, Philadelphie.

*Annuaire du Canada 1948*, Répertoire statistique officiel des ressources, de l'histoire, des institutions et de la situation économique et sociale du Dominion, in-8°, 1.304 pages, Ministère du Commerce, Ottawa.

Louis ARNOULD, *Nos amis les Canadiens*, in-16, 364 pages, Ed. Oudin, Paris, 1913.

Jean BRUCHESI, *Canada. Réalités d'hier et d'aujourd'hui*, in-16, 408 pages, Ed. Variétés, Montréal, 1948.

*Canada 1947, Canada 1948, Canada 1949*, Brochure officielle, Situation actuelle, Progrès récents, en anglais et en français, 264 pages, Ministère du Commerce, Ottawa.

William, Arthur DEACON, *My Vision of Canada*, in-8°, 308 pages, Ontario, Publishing Company, 1933.

Victor FORBIN, *1.700 km. de film au Canada*, in-16, 316 pages, Baudinière, Paris, 1928.

H. Gaillard DE CHAMPRIS, *Images du Canada français*, in-16, 304 pages, Ed. de Flore, Paris, 1947.

(1) Nous n'avons pu citer ici les multiples monographies, rapports ou livres consultés. Nous nous en sommes tenu à quelques ouvrages essentiels qui nous paraissaient plus accessibles à nos lecteurs.

- Maurice GENEVOIX, *Canada*, in-16, 248 pages, Flammarion, Paris, 1945.
- G.-L. JARY et LOUIS HOURTIQ, *De Québec à Vancouver, A travers le Canada d'aujourd'hui*, in-16, 256 pages, Hachette, Paris, 1924.
- Gustave LANCTOT, *Le Canada d'hier et d'aujourd'hui*, in-16, 296 pages, Ed. Lévesque, Montréal, 1936.
- Jean LIONNET, *Chez les Français du Canada*, in-16, 284 pages, Plon, Paris, 1910.
- Wallace W. STEWART (Ed.), *Encyclopedia of Canada*, 6 vol., University Associates of Canada, Toronto, 1935-37.
- André SIEGFRIED, *Le Canada, Puissance Internationale*, in-8°, 272 pages, Librairie Colin, Paris, 1937, nouvelle édition 1947.
- Joseph WILBOIS, *L'Ouest Canadien*, in-16, 264 pages, Librairie Valois, Paris, 1931.

## LE CANADA POLITIQUE.

- J.-B. BREBNER, *The North Atlantic Triangle: the Interplay of Canada, the United States and Great Britain*, New Haven, Yale University Press, 1945.
- Mc D. CLOKIE, *Canadian Government and Politics*, in-8°, 340 pages, Ed. Clokie, Toronto, 1945.
- Athanase DAVID, *En marge de la politique*, in-16, 180 pages, Ed. Levesque, Ottawa, 1934.
- W.-L. MACKENZIE KING, *Canada, At Britain's Side*, in-8°, 332 pages, Ed. Mac Millan, Toronto, 1941.
- Stephen LEACOCK, *Canada, The foundation of its future*, in-8°, 260 pages, Montréal, 1941.
- David LEWIS et Frank SCOTT, *Un Canada nouveau*, in-16, 275 pages, Valiquette, Montréal, 1943.
- Edgar Mc INNIS, *Canada, A Political and Social History*, in-8°, 572 pages, Ed. Rinehart, Toronto, 1947.
- Margaret Mc WILLIAMS, *This new Canada*, in-8°, 320 pages, Ed. Dent, Toronto, 1948.
- Raymond TANGHE, *Le Canada dans l'ordre international*, in-16, 340 pages, Fides, Montréal, 1944.

## LE CANADA MILITAIRE.

- Major Pierre SEVIGNY, *Face à l'ennemi*, in-16, 176 pages, Ed. Beauchemin, Montréal, 1946.
- Colonel STACEY, *L'armée canadienne 1939-1945*, in-8°, 360 p., Ed. Défense nationale, Ottawa, 1949.
- Colonel STACEY, *Les Canadiens dans la bataille de Normandie*, brochure 150 pages, Ed. Imprimeur du Roi, Ottawa, 1944.
- \*\*\* *Le Canada en guerre*, brochure 150 pages, Commission d'information, 1945, Ottawa.

## LE CANADA ÉCONOMIQUE.

- Raoul BLANCHARD, *L'Est du Canada français, Province de Québec*, tomes I et II, in-8°, 360 et 328 pages, Beauchemin, Montréal, 1935.
- Raoul BLANCHARD, *Le centre du Canada français, Province de Québec*, in-8°, 560 pages, Beauchemin, Montréal, 1947.
- A.-W. CURRIE, *Canadian economic development*, in-8°, 388 p., Thomas Nelson, London, 1942.
- A.-W. CURRIE, *Economic geography of Canada*, in-8°, 450 pages, Mac Millan, Toronto, 1947.
- HERRY et d'HAUFESERVE, *Le Canada d'aujourd'hui*, brochure, 168 pages, Société d'Édition Géographique, Paris, 1929.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE, *Le Canada, memento économique*, brochure, 172 pages, Presses Universitaires, Paris, 1948.
- R. Keit JOPSON, *Canada 1947*, brochure, 168 pages, His Majesty's Stationery Office, London, 1948.
- Esdras MINVILLE, *Notre milieu, Aperçu général sur la Province de Québec*, Hautes Etudes Commerciales, Montréal, 1942.
- Edouard MONTPETIT, *La conquête économique*, tome III, Ed. Valiquette, Montréal, 1942.
- Griffith TAYLOR, *Canada an advanced geography*, Methuen, London, 1947.
- Raymond TANGHE, *Géographie économique du Canada*, in-8°, 272 pages, Ed. Fides, Montréal, 1947.

- \*\*\*, *Canada, post-war possibilities*, in-8<sup>o</sup>, 508 pages, William S. Boas, Montréal, 1948.

## VERS L'UNITÉ NATIONALE.

- CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE, *Mémoires du Dominion et des Provinces*, in-8<sup>o</sup>, 688 pages, Edmond Cloutier, Ottawa, 1946.
- DOMINION-PROVINCIAL CONFERENCE OF RECONSTRUCTION, *Proposals of the Government of Canada*, in-8<sup>o</sup>, 52 pages, 1945.
- Wilfrid EGGLESTON, *The road to Nationhood*, in-8<sup>o</sup>, 336 pages, Oxford University Press, Toronto, 1946.
- Arthur R. M. LOWER, *Colony to nation*, Longmans Green and Company, Toronto, 1946.
- Vincent MASSEY, *On being canadian*, in-8<sup>o</sup>, 188 pages, Dent-Toronto, 1948.
- Maurice OLLIVIER, *Problems of Canadian Sovereignty*, in-8<sup>o</sup>, 500 pages, Canada Leaw Book Company, Toronto, 1945.
- SIROIS, *Rapport de la Commission royale des Relations entre le Dominion et les Provinces*, tome I, 1867-1939, 280 pages ; tome II, *Recommandations*, 300 pages ; tome III, *Documentation*, 216 pages, 1937, King's Printer, Ottawa.
- MASON WADE, *The french-canadian Outlook, A brief account of the unknown North-Americans*, Viking Press, New-York, 1946.

## LE CANADA RELIGIEUX.

- Mgr ANTONIUTTI, *Sub Umbra Petri*, in-16, 396 pages, Ottawa, 1944.
- COMITÉ DE LA SURVIVANCE FRANÇAISE, *La Vocation de la race française en Amérique du Nord*, in-16, 196 pages, Québec, 1945.
- R. P. DUCHAUSOIS O. M. I., *Aux glaces polaires*, in-8<sup>o</sup>, 442 pages, Spes, Paris, 1926.
- Arthur MAHEUX, *Ton histoire est une épopée*, Québec, 1941.
- A. G. MORICE, *Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien (1659-1905)*, 3 volumes, Granger, Montréal, 1915.

Pierre ROUSSEAU, *Saint-Sulpice et les Missions catholiques*, in-8°, 188 pages, Ed. Garaud, Montréal, 1930.

\*\*\*, *La Congrégation de Jésus et de Marie (Eudistes) au Canada*, in-8°, 172 pages, Imprimerie à Besançon, 1946.

\*\*\*, *Les Frères des Ecoles Chrétiennes au Canada*, in-8°, 328 pages, Frères des Ecoles chrétiennes, Montréal, 1921.

*Le Canada ecclésiastique, Annuaire du Clergé 1949*, in-8°, 1392 pages, Beauchemin, Montréal.

Les diverses confessions religieuses publient également des annuaires.

SCHAFF, *Christian Denominations*, Documents doctrinaux des diverses sectes.

*Encyclopedia of Canada*, 6 vol., voir articles : History of religions, anglicanism, presbyterianism, methodism, United Church, etc..., 1937.

#### L'ENSEIGNEMENT AU CANADA.

John BARTLET BREBNER, *Scholarship for Canada*, brochure in-8°, 90 pages, Social Science Research Council, Ottawa, 1945.

E. K. BROWN, *On Canadian Poetry*, in-16, 172 pages, The Ryerson Press, Toronto, 1943.

BUREAU DE LA STATISTIQUE, *Education élémentaire et secondaire au Canada 1942-44*, brochure, 116 pages, Ed. Cloutier, Ottawa, 1947.

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, *Education supérieure au Canada, 1942-44*, 1 brochure, 80 pages, Ed. Cloutier, Ottawa, 1947.

James BRYANT CONANT, *General Education in a free Society*, in-8°, 268 pages, Harvard University, Cambridge, 1948.

Abbé Lionel GROULX, *L'Enseignement français au Canada*, I. *Dans le Québec*, in-8°, 322 pages ; II. *Les Ecoles des Mineurs*, in-8°, 270 pages, Granger, Montréal, 1935.

Abbé GROULX, *Le Français au Canada*, in-16, 236 pages, Delagrave, Paris, 1932.

KIRKCONNELL et WOODHOUSE, *The Humanities in Canada*, in-8°, 288 pages, Research Council, Ottawa, 1947.

- Sir Richard LIVINGSTONE, *On Education*, in-16, 156 pages, University Press, Cambridge, 1945.
- Mgr Olivier MAURALT, *Propos et Portraits*, in-8<sup>o</sup>, 300 pages, Ed. Valiquette, Montréal.
- Franklin MESSENGER, *An interpretative History of Education*, in-16, 368 pages, Crowell Company, New-York, 1938.
- Esdras MINVILLE, *Invitation à l'étude*, in-16, 168 pages, Ed. Fides, Montréal, 1946.
- Edouard MONTPETIT, *Reflets d'Amérique*, in-16, 252 pages, Ed. Valiquette, Montréal, 1948.
- José ORTEGA Y GASSET, *Mission of the University*, in-16, 104 pages, University Press, Princeton, 1944.
- M. SAUNDERS, *Education for Tomorrow*, in-8<sup>o</sup>, 132 pages, Toronto Press, 1946.
- Georges SIMARD, *Pour l'Education dans un Canada Souverain*, in-16, 250 pages, Edition de l'Université d'Ottawa, 1945.
- Walter SAGE, *Graduate Training in Arts in Canadian Universities*, brochure, 40 pages, Social Science Research Council, 1944.
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ONTARIO, *Mémoires divers sur l'enseignement religieux dans les écoles*, Ottawa.
- NATIONAL COUNCIL OF THE CHRISTIAN CHURCHES IN CANADA, Commission on Protestant and Catholic Relations, Ottawa, 1945.

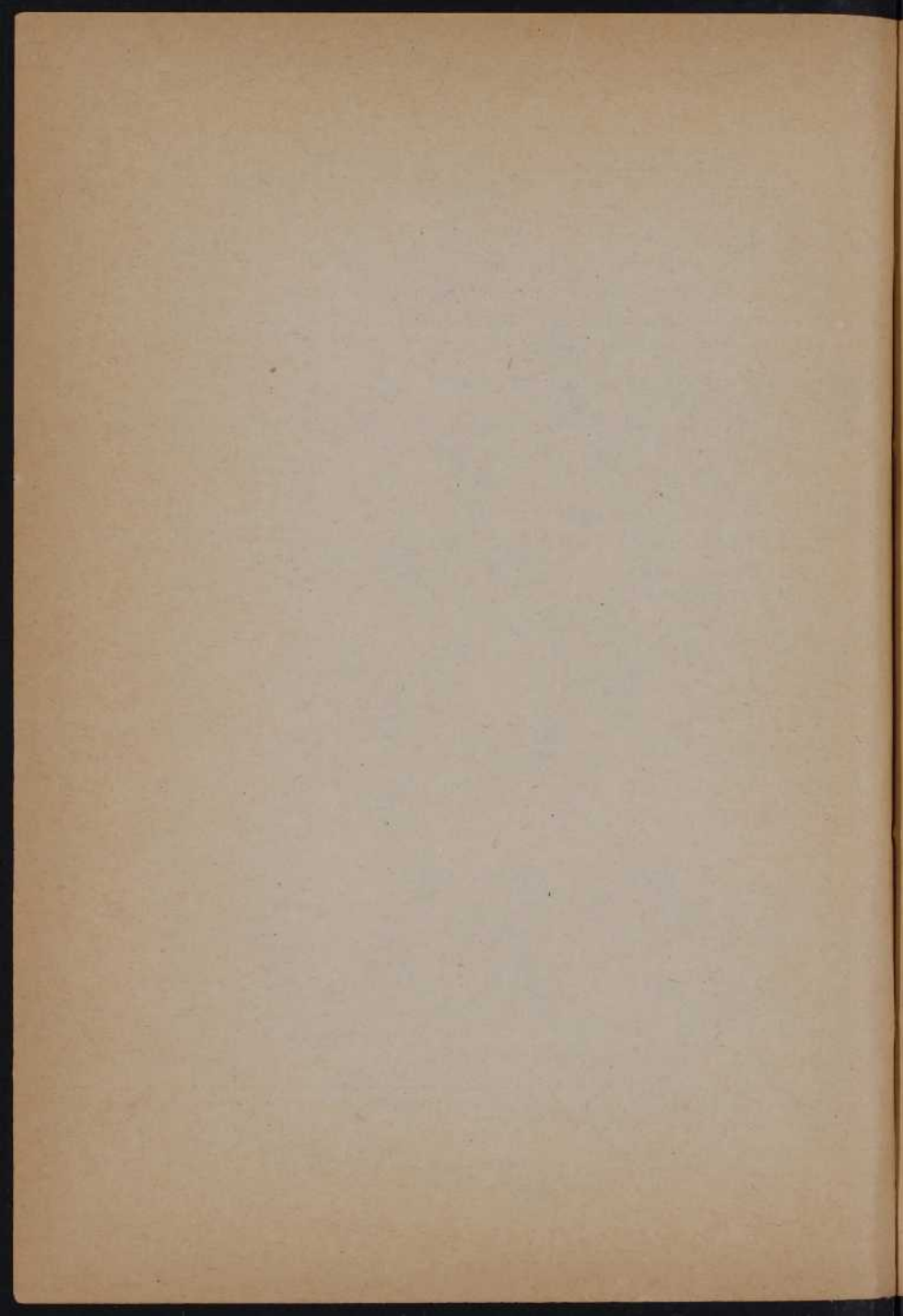
## TABLE DES MATIÈRES

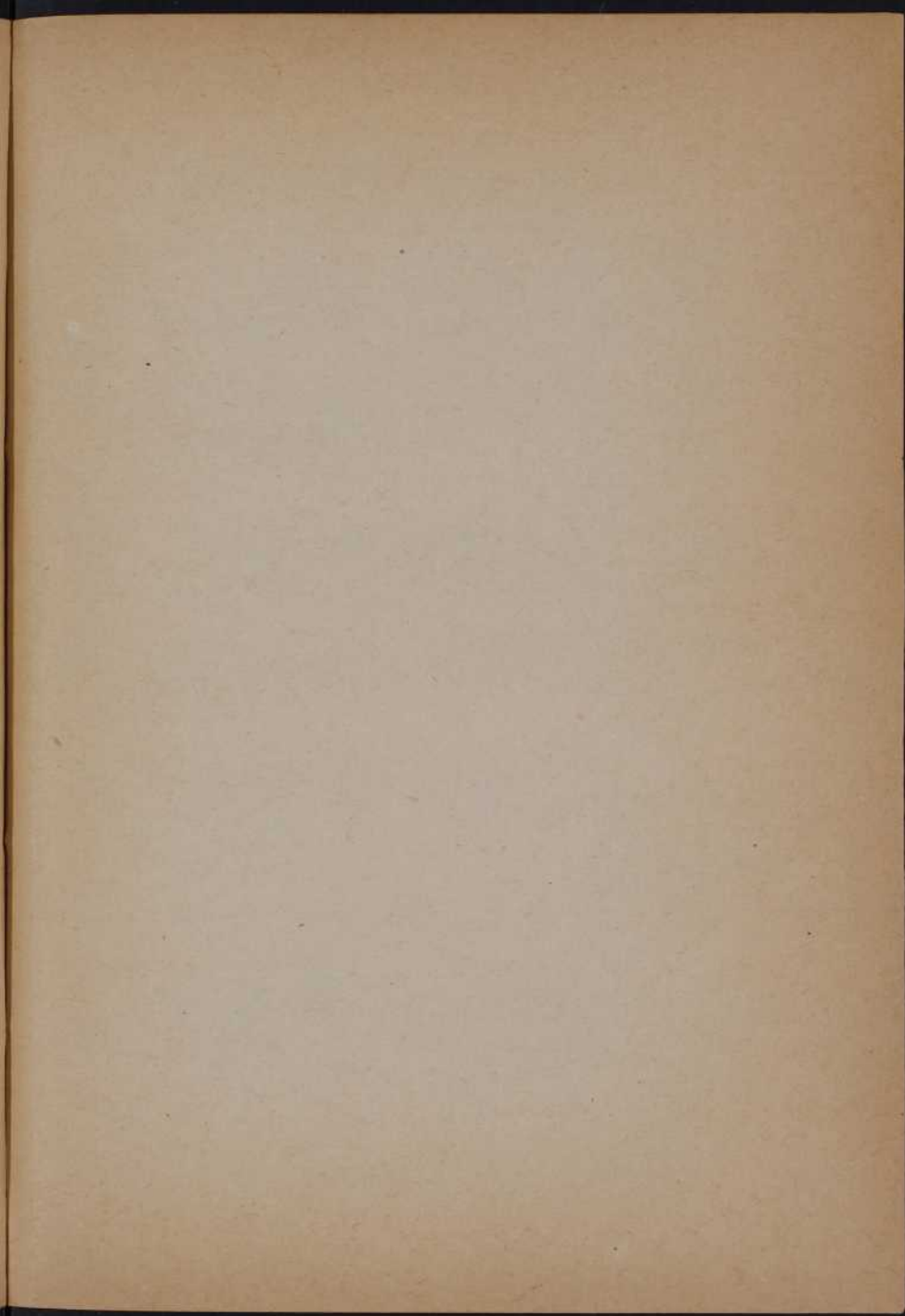
	Pages
INTRODUCTION . . . . .	VII
CHAPITRE PREMIER. — LE CANADA, GRANDE PUISSANCE POLITIQUE . . . . .	1
I. Pendant les hostilités . . . . .	1
II. Depuis la fin des hostilités . . . . .	4
III. Appui donné à la France . . . . .	6
CHAPITRE II. — LE CANADA, GRANDE PUISSANCE MILITAIRE . . . . .	9
I. Pourquoi le Canada ne saurait rester neutre. . . . .	9
II. La situation géographique du Canada . . . . .	12
III. L'armée canadienne. . . . .	15
IV. Ressources minières et potentiel industriel . . . . .	17
V. Conseil National des Recherches. . . . .	18
VI. Collaboration avec les États-Unis . . . . .	19
CHAPITRE III. — LE CANADA, GRANDE PUISSANCE ÉCONOMIQUE . . . . .	23
I. La production primaire . . . . .	23
II. Ressources hydrauliques. . . . .	28

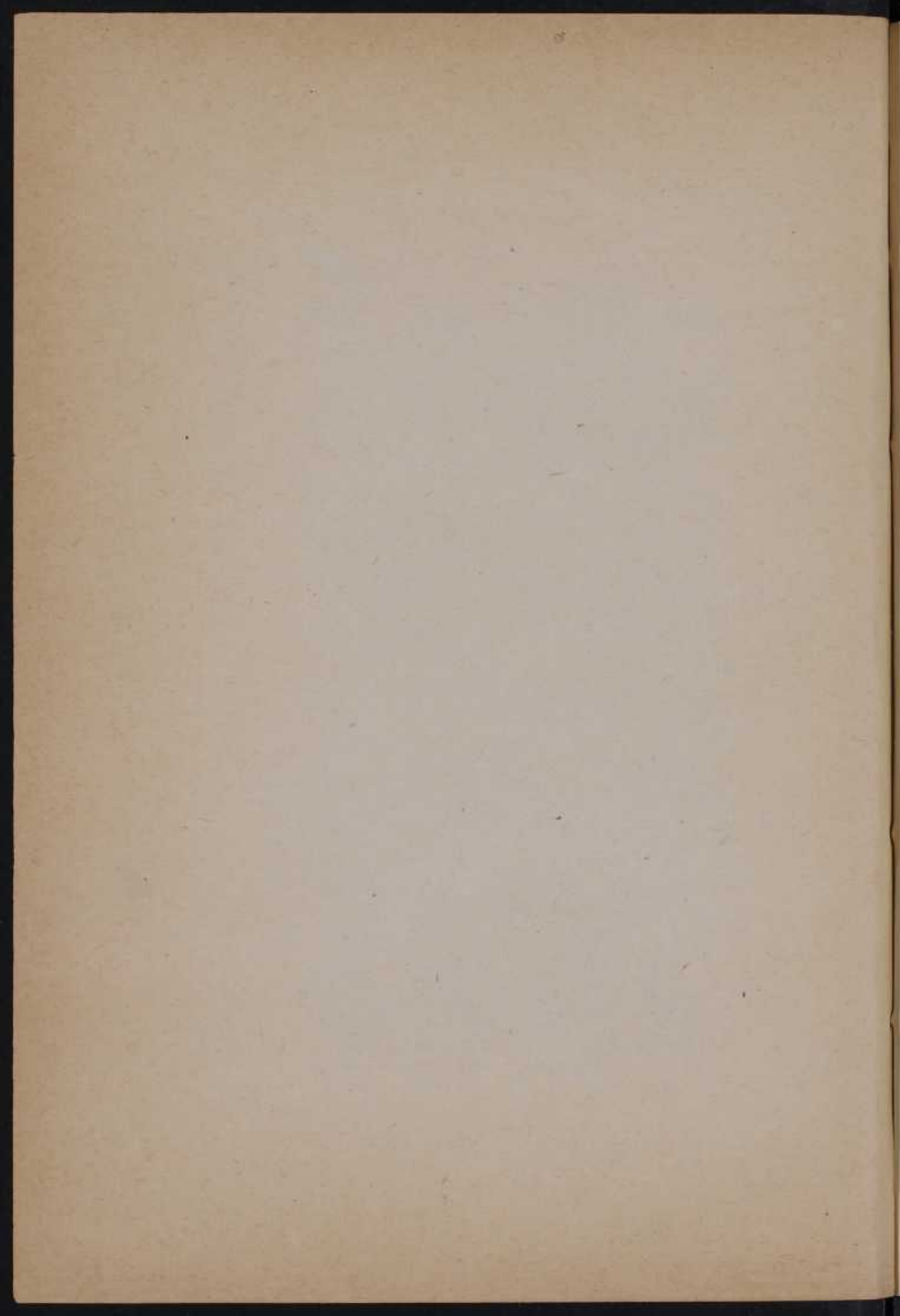
BIBLIOTHÈQUE  
SANT-SUÈDE

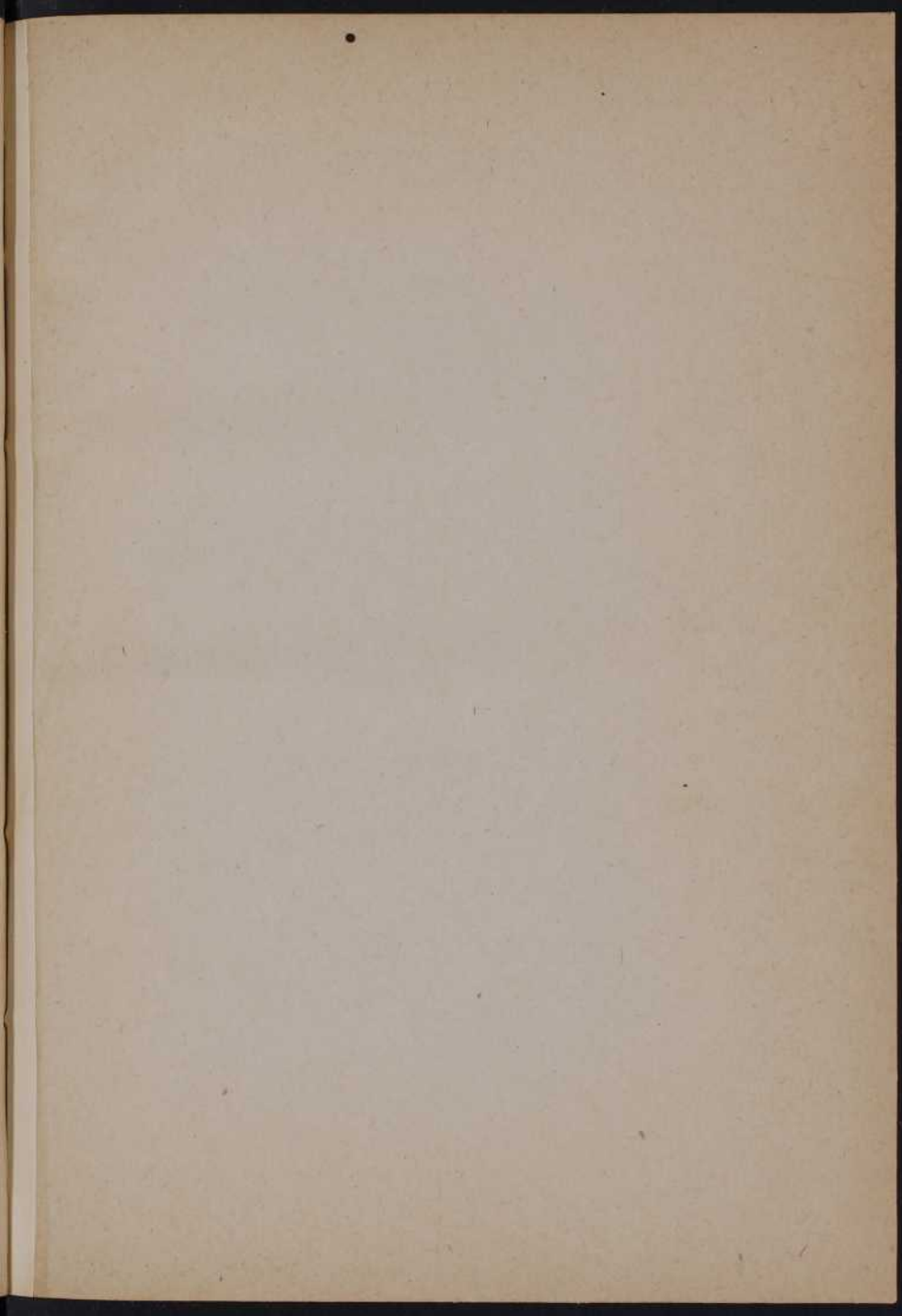
III. La production industrielle . . . . .	30
IV. Les exportations . . . . .	35
V. Investissements . . . . .	39
VI. La population . . . . .	41
<b>CHAPITRE IV. — PROGRÈS VERS L'UNITÉ NATIONALE.</b>	<b>47</b>
I. Conditions historiques . . . . .	48
II. Conditions géographiques . . . . .	53
III. Conditions économiques . . . . .	55
IV. Conditions politiques . . . . .	58
<b>CHAPITRE V. — LES CONFESSIONS RELIGIEUSES . . .</b>	<b>68</b>
I. Bilan des forces respectives des diverses confessions religieuses . . . . .	68
II. Distribution des confessions par provinces . . . . .	70
III. Y a-t-il regroupement des confessions . . . . .	73
IV. Les disputes religieuses . . . . .	75
V. Organisation hiérarchique de l'Eglise catholique au Canada. . . . .	79
<b>CHAPITRE VI. — L'ENSEIGNEMENT AU CANADA. . .</b>	<b>86</b>
I. Difficultés :	
Jeunesse du pays . . . . .	86
Etendue du pays . . . . .	88
Attraction de l'étranger . . . . .	90
Langues et religions . . . . .	92
Compétence des provinces . . . . .	94
II. L'école au service de la nation. . . . .	96
III. Le régime scolaire. . . . .	102
IV. Le rôle du Dominion . . . . .	115

V. L'école primaire . . . . .	122
VI. L'école secondaire . . . . .	128
VII. Les Universités . . . . .	137
Quelques mots d'histoire . . . . .	137
Développements de l'enseignement supérieur . . . . .	140
L'organisation de l'enseignement supérieur . . . . .	146
Programmes. Facultés. Grades . . . . .	151
VIII. Ecoles normales. Cours d'été . . . . .	160
CONCLUSION . . . . .	165
APPENDICES :	
A Mackenzie King . . . . .	169
Réception de docteurs <i>honoris causa</i> . . . . .	174
Vingt ans dans l'histoire des échanges franco- canadiens . . . . .	181
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	197

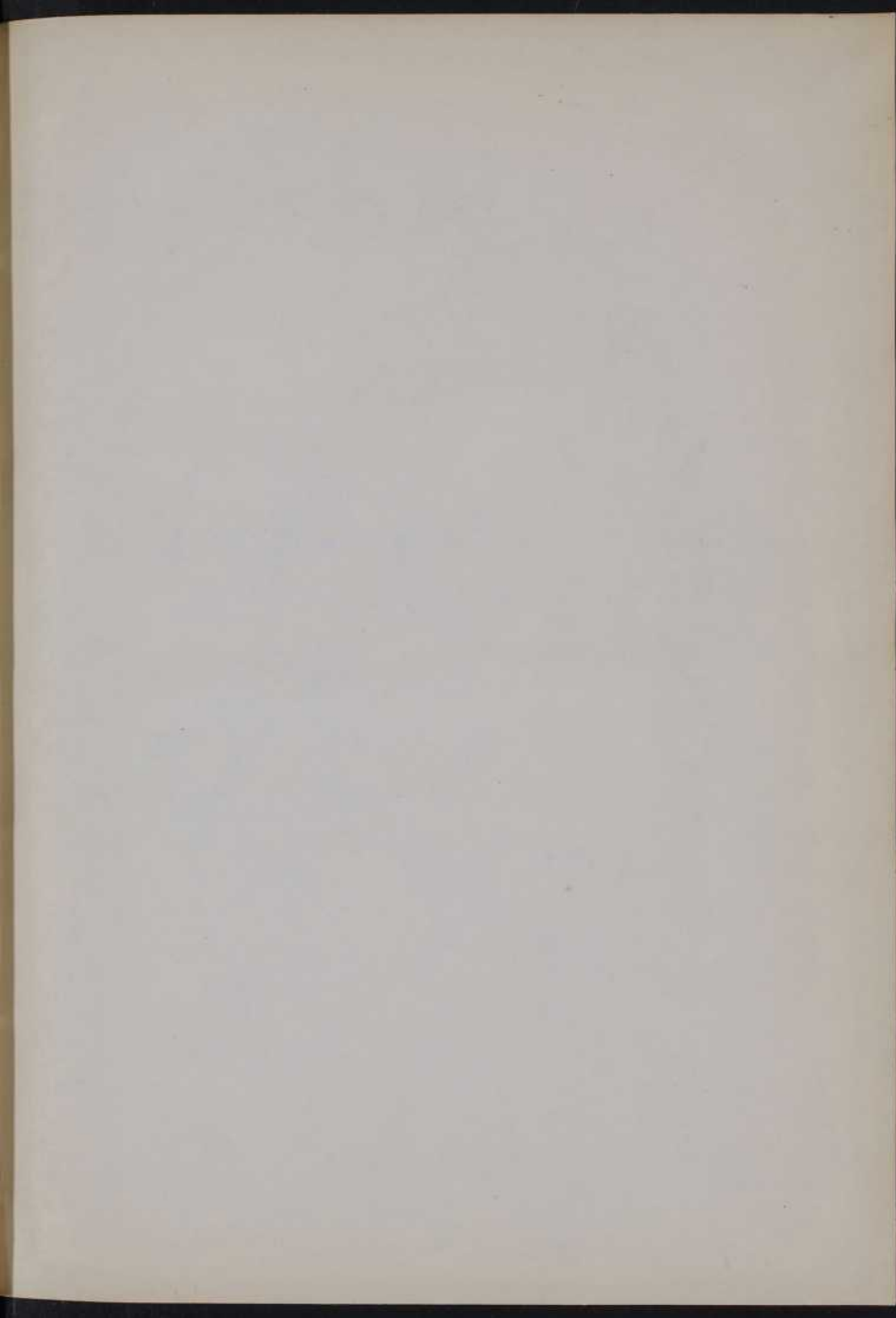


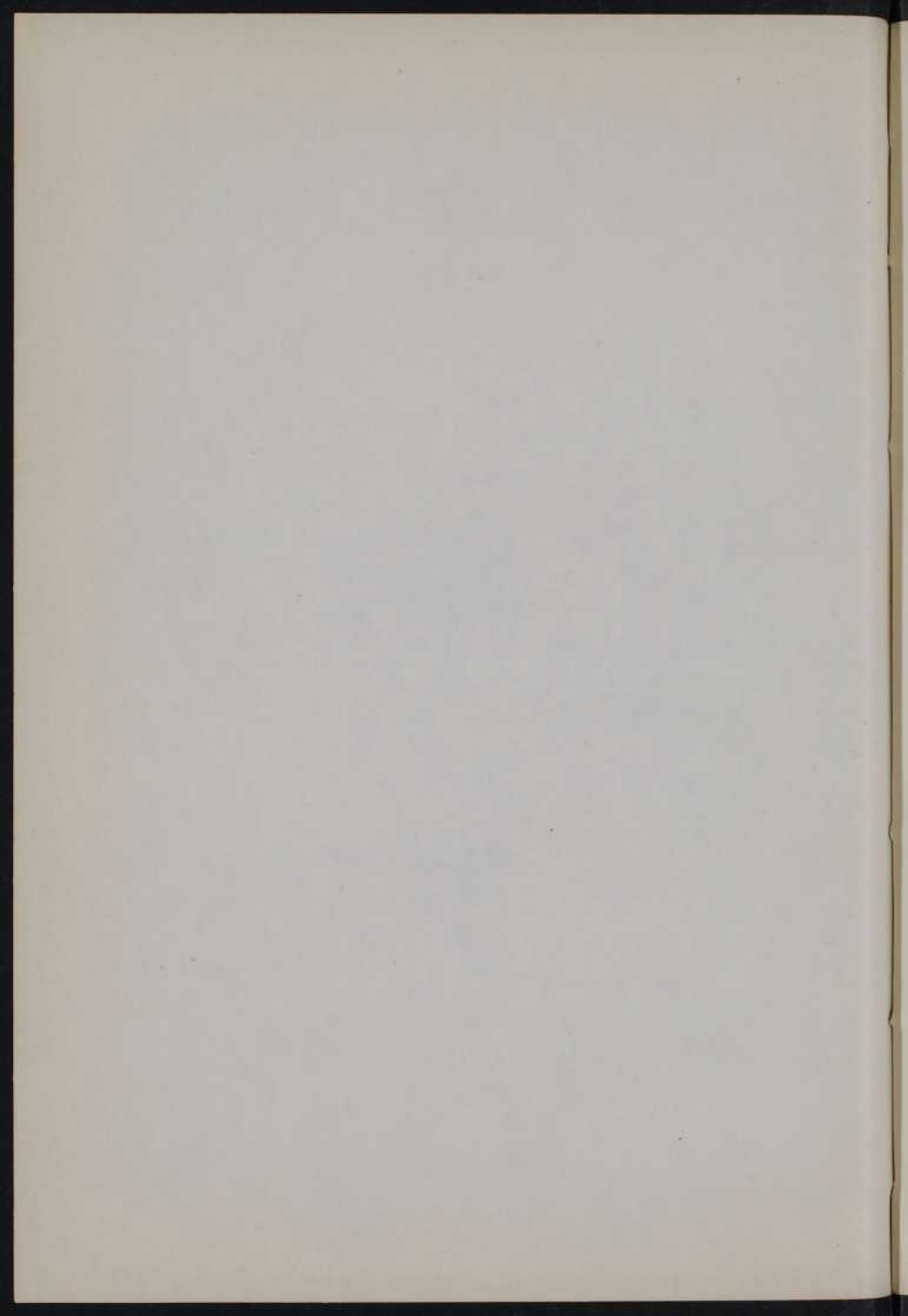




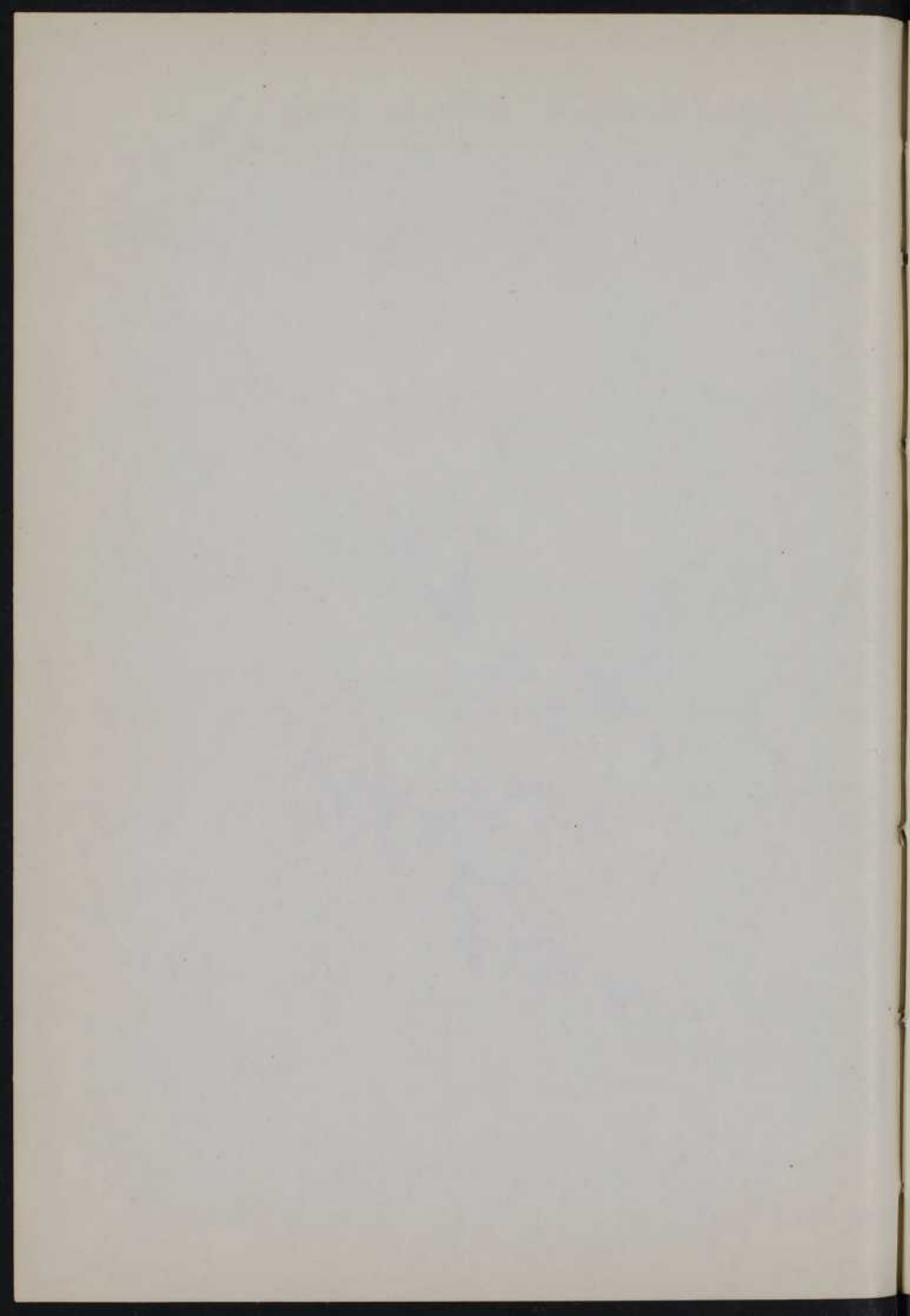


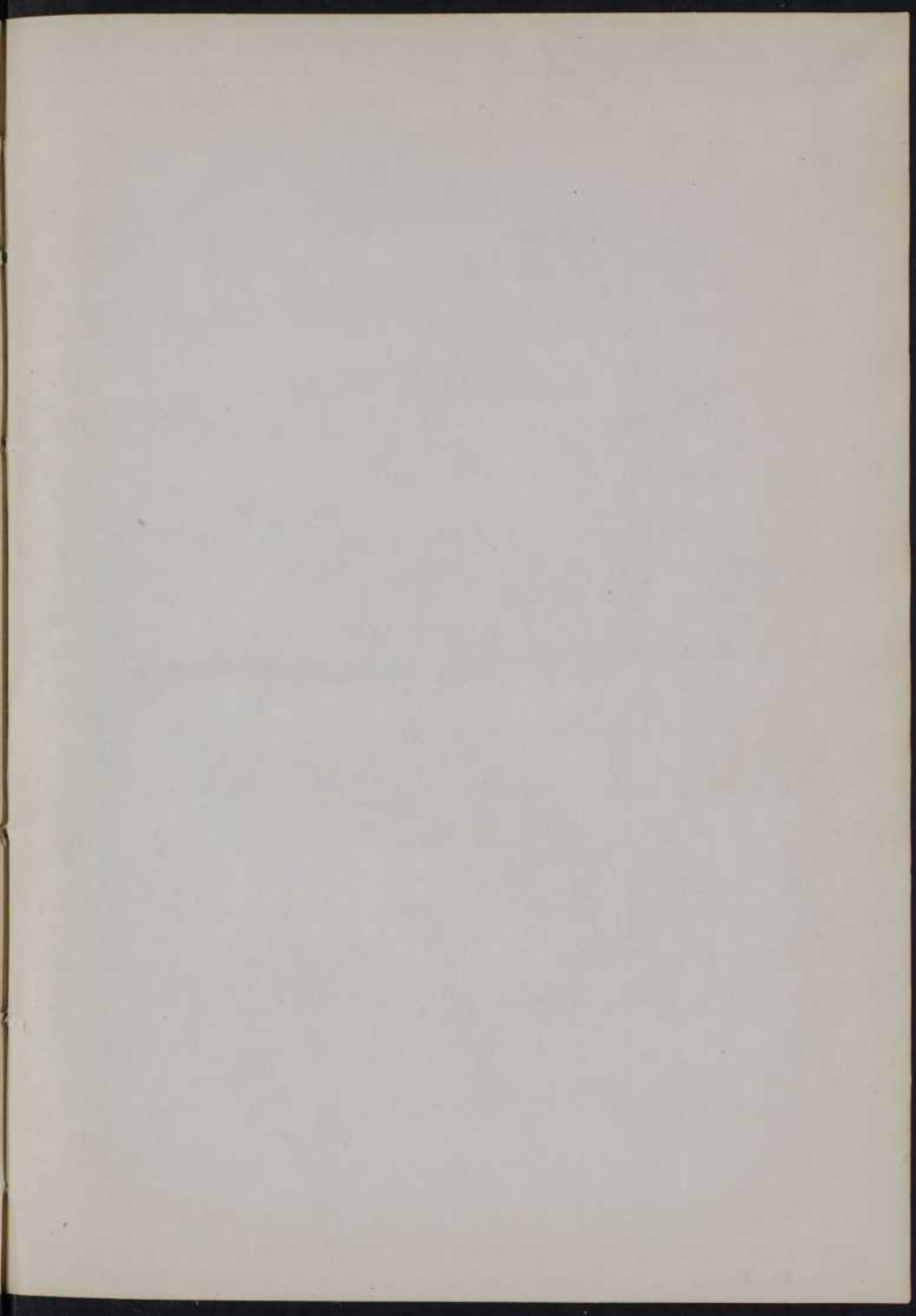


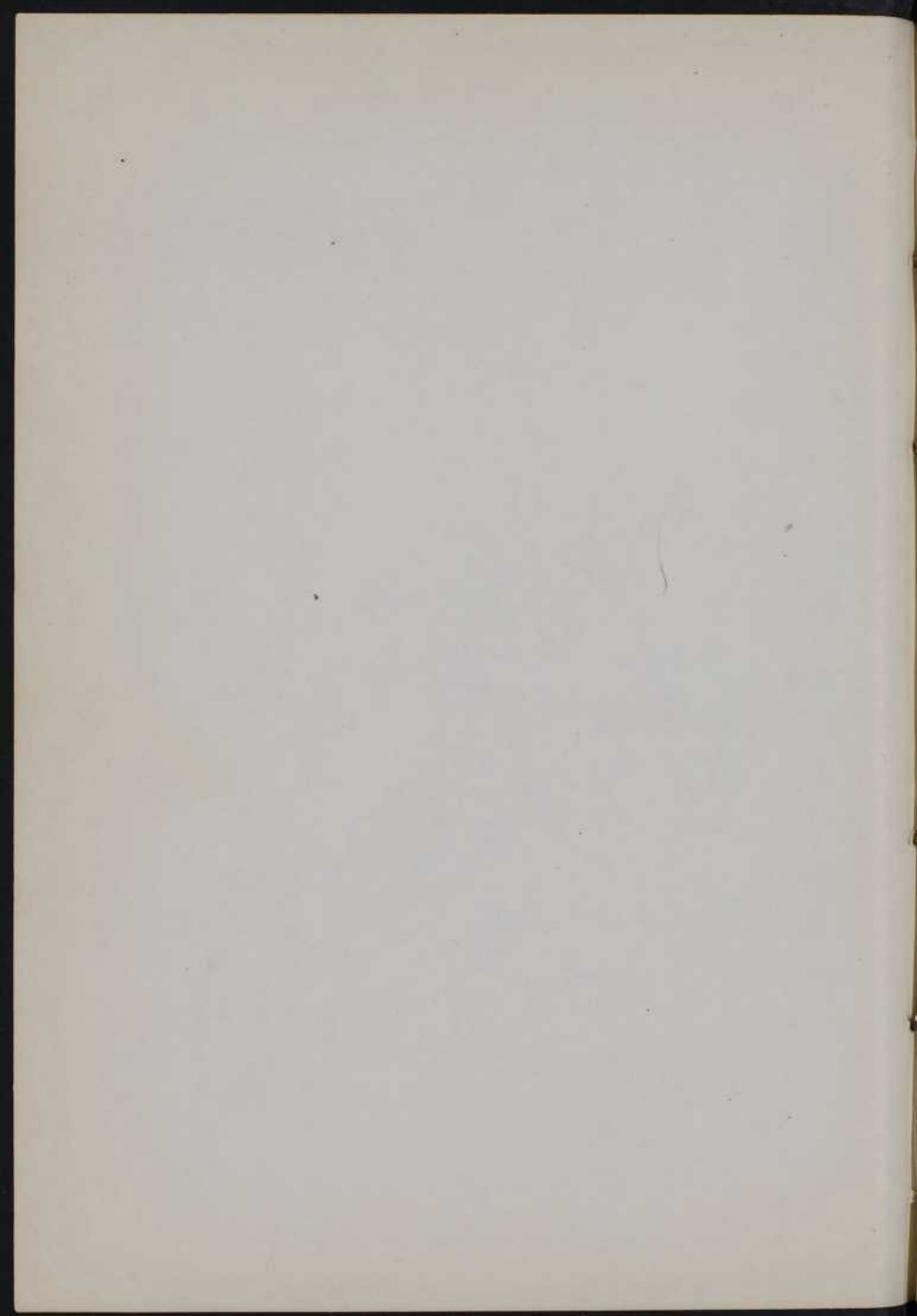












**S** 904.71 GAY (Francisque)

G25lca

Canada XXe siècle.

**146953**

BNQ



000 325 724

97  
G  
19